



Les grands projets et leurs impacts sociaux en contexte africain :
Le vécu du programme de relocalisation de villages lié au port de Kribi
(Cameroun)

Par Christine Louise Ntyam

Thèse présentée à l'Université du Québec à Chicoutimi dans le cadre d'un programme
conjoint avec l'Université du Québec à Rimouski en vue de l'obtention du grade de
Philosophiæ Doctor (Ph. D.) en développement régional

Québec, Canada

© Christine Louise Ntyam, 2023

RÉSUMÉ

Le projet de port de Kribi au Cameroun est un exemple de grand projet d'infrastructures initié par un État africain pour moderniser son économie, dans ce cas-ci, à travers son insertion dans le trafic maritime des conteneurs. Ce grand projet est planifié de longue date mais sa réalisation s'est faite entre 2012 et 2017. La région de Kribi, qui est située au sud-ouest du Cameroun, a ainsi été affectée par de grands travaux dans une zone rurale localisée en bordure du Golfe de Guinée.

Cette recherche vise à mieux comprendre les différents impacts des travaux liés au port (installations portuaires, routes d'accès, autoroute régionale, zones d'entrepôts, etc.), en particulier les effets du programme de relocalisation de villages qui a notamment touché deux localités, soit Lalobé et Nlendé-Dibé. Nous avons effectué une série d'entrevues individuelles et des groupes de discussions en 2021 afin de saisir, selon une approche culturaliste, comment les résidents ciblés par ce programme de relocalisation ont vécu les bouleversements de leur cadre de vie et de leurs conditions de vie.

Nos résultats démontrent que le programme de relocalisation des populations peut être globalement qualifié d'échec. Les consultations ont été limitées, les indemnités ont été entachées de nombreuses irrégularités, la pêche et l'agriculture ont subi les contrechocs de l'aménagement d'infrastructures portuaires et routières et les nouveaux sites villageois n'ont pas encore été construits et habités.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	III
TABLE DES MATIÈRES.....	IV
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
LISTE DES FIGURES	VIII
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS.....	IX
DÉDICACE	XI
REMERCIEMENTS	XII
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : LES GRANDS PROJETS : LES CARACTÉRISTIQUES ET LES ENJEUX	6
1.1 LES GRANDS PROJETS : UN TOUR D’HORIZON.....	6
1.1.1 Les définitions des grands projets.....	9
1.1.2 Les caractéristiques des grands projets	12
1.1.3 Les grands projets et leurs problèmes.....	16
1.1.4 Grands projets, économie et sociétés.....	20
1.1.5 Les avantages des grands projets	26
1.1.6 Les grands projets et les territoires récepteurs.....	28
1.2 L’APPROCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	31
1.2.1. L’émergence du développement durable	31
1.2.2 Les dimensions du développement durable	33
CHAPITRE 2 : LA GOUVERNANCE ET LES IMPACTS DES GRANDS PROJETS	39
2.1 LES TYPES DE GOUVERNANCE.....	39
2.1.1 La gouvernance politique et économique	39
2.1.2 La gouvernance locale	40
2.1.3 Les relations entre les parties prenantes.....	48

2.2 LES IMPACTS DES GRANDS PROJETS.....	51
2.2.1 Les impacts sur le plan environnemental.....	51
2.2.2 Les impacts sur le plan économique	52
2.2.3 Les impacts sur le plan politique	54
CHAPITRE 3 : LA PARTICIPATION ET L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES GRANDS PROJETS.....	57
3.1 LA DEMANDE ET LES PRATIQUES DE LA PARTICIPATION.....	57
3.2 LE CONCEPT D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE.....	63
CHAPITRE 4 : LES IMPACTS MAJEURS DES GRANDS PROJETS : LES DÉPLACEMENTS ET LES RELOCALISATIONS	75
4.1 LES IMPACTS DES RELOCALISATIONS DE POPULATIONS	75
4.2 LES RELOCALISATIONS : UN CADRE D'ANALYSE CULTURALISTE.....	79
4.2.1 Perceptions, identités et rapports aux territoires	79
4.2.2 Les représentations sociales au cœur de l'approche culturaliste	89
CHAPITRE 5 : LES OBJECTIFS ET LA PERTINENCE DE LA RECHERCHE	97
5.1 LES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE.....	97
5.2 LA PERTINENCE SOCIALE DE LA RECHERCHE.....	101
5.3 LA PERTINENCE SCIENTIFIQUE DE LA RECHERCHE	103
CHAPITRE 6 : LE PORT DE KRIBI : UNE ÉTUDE DE CAS D'UN GRAND PROJET.....	111
6.1 LE PORT DE KRIBI : LE TRANSPORT MARITIME CONTENEURISÉ.....	111
6.2 LE PORT DE KRIBI : SITE, AMÉNAGEMENT ET CONTEXTE.....	119
6.3 LE PORT DE KRIBI : LES OBJECTIFS ET LES IMPACTS	129
6.4 LE PORT DE KRIBI : LES PARTIES PRENANTES	133
CHAPITRE 7 : LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	138
7.1 LES MÉTHODES DE COLLECTES DE DONNÉES.....	138
7.2 LES ENTREVUES ET LES GROUPES DE DISCUSSION	143

7.3 LA CERTIFICATION ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE	148
7.4 LES EFFETS POSSIBLES SUR LES PARTICIPANTS	148

CHAPITRE 8 : LE VÉCU DES PROGRAMMES DE RELOCALISATION :

COMMENTAIRES DES RÉPONDANTS 149

8.1 LES RÉPONSES ET ANALYSES AUX ENTREVUES SUR LE THÈME I	149
8.1.1 Thème 1 : Les entrevues individuelles sur le processus de relocalisation – village de Lolabé.....	149
8.1.2 Thème 1 : Les entrevues individuelles sur le processus de relocalisation – village de Nlendé Dibé.....	155
8.1.3 Thème 1 : Les entrevues individuelles sur le processus de relocalisation – la comparaison des villages	164
8.1.4 Thème 1 : Les processus de relocalisation – les entrevues de groupe dans les deux villages.....	169
8.2 LES RÉPONSES ET ANALYSES AUX ENTREVUES SUR LE THÈME 2	172
8.2.1 Thème 2 : Les entrevues individuelles sur l’appréciation du village actuel – village de Lolabé.....	172
8.2.2 Thème 2 : Les entrevues individuelles sur l’appréciation du village actuel – village de Nlendé Dibé.....	180
8.2.3 Thème 2 : Les entrevues individuelles sur l’appréciation du village actuel – la comparaison des villages	186
8.2.4 Thème 2 : L’appréciation du village actuel– les entrevues de groupe dans les deux villages.....	190
8.3 LES RÉPONSES ET ANALYSES AUX ENTREVUES SUR LE THÈME 3	196
8.3.1 Thème 3 : Les entrevues individuelles sur l’appréciation du village projeté – village de Lolabé.....	196
8.3.2 Thème 3 : Les entrevues individuelles sur l’appréciation du village projeté – village de Nlendé Dibé.....	199
8.3.3 Thème 3 : Les entrevues individuelles sur l’appréciation du village projeté – la comparaison des villages	204

8.3.4 Thème 3 : L’appréciation du village projeté – les entrevues de groupe dans les deux villages	205
CHAPITRE 9 : LE VÉCU DES PROGRAMMES DE RELOCALISATION : UNE MISE EN PERSPECTIVE THÉORIQUE	211
9.1 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA GOUVERNANCE PARTICIPATIVE À KRIBI : MYTHES OU RÉALITÉS.....	212
9.1.1 Une participation imparfaite face à de vastes répercussions	212
9.1.2 De la bonne gouvernance aux mouvements sociaux	216
9.2 LES RELOCALISATIONS ET L'ATTACHEMENT AUX LIEUX À KRIBI	219
9.2.1 Des représentations sociales et spatiales bien ancrées : la maison	220
9.2.2 Des représentations sociales et spatiales bien ancrées : l’eau.....	225
9.3 MODERNISATION, MONDIALISATION ET GRAND PROJET À KRIBI	228
9.3.1 Le programme de relocalisation lié au port de Kribi : un choc culturel .	228
9.3.2 Le programme de relocalisation lié au port de Kribi : entre paternalisme et mépris.....	231
CONCLUSION	235
BIBLIOGRAPHIE.....	244
ANNEXE I : INFORMATIONS SUR LA CERTIFICATION ETHIQUE.....	267
ANNEXE II : LA DESCRIPTION DES SITES DE RELOCALISATION	268
ANNEXE III : FORMULAIRE D’INFORMATION ET DE CONSENTEMENT AUX ENTREVUES	270

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : Les différentes approches de la gouvernance	42
TABLEAU 2 : L'échelle de participation et le pouvoir des citoyens.....	58
TABLEAU 3 : Le processus de participation au dialogue	69
TABLEAU 4 : Les différents termes de l'approche culturaliste et leurs caractéristiques..	108
TABLEAU 5 : Les grandes dates reliées à la réalisation du port de kribi.....	130
TABLEAU 6 : L'identification des différentes parties prenantes au projet	135
TABLEAU 7 : Le nombre et le type d'entrevues	146
TABLEAU 8 : Les caractéristiques des répondants aux entrevues individuelles	146
TABLEAU 9 : Le nombre de réponses par question aux entrevues individuelles.....	147
TABLEAU 10 : Le thème 1 : la comparaison des réponses des deux villages	165
TABLEAU 11 : Le thème 2 : la comparaison des réponses des deux villages.....	190
TABLEAU 12 : Le thème 3 : la comparaison des réponses des deux villages.....	204

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : Les trois dimensions du développement durable	35
FIGURE 2 : La pêche traditionnelle dans la région de Kribi	76
FIGURE 3 : Le port de Kribi au Cameroun vu du rivage.....	123
FIGURE 4 : Le port de Kribi et les aménagements à proximité.....	123
FIGURE 5 : Les relocalisations prévues près du port de Kribi	140
FIGURE 6 : Une route de campagne près du site de relocalisation de Lolabé.....	159
FIGURE 7 : Un puit de forage sur le site actuel du village de Lolabé	178
FIGURE 8 : Une habitation type sur le site actuel du village de Nlendé-Dibé	184
FIGURE 9 : Le site de relocalisation prévu pour Lolabé	198
FIGURE 10 : Le cimetière partiellement relocalisé de Nlendé-Dibé	202

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BAL : *Bolloré Africa Logistics*

BAEQ : Bureau d'aménagement de l'est du Québec

BAPE : Bureau d'audience publique en environnement du Québec

BM : Banque mondiale

BAD : Banque africaine de développement

CEA : Commission économique africaine

CHEC : *China Harbour Engineering Company*

CMED : Commission mondiale pour l'environnement et le développement de l'ONU

CMA-CGM : Compagnie maritime d'affrètement – Compagnie générale maritime

DD : Développement durable

DSCE : documents de stratégie pour la croissance et l'emploi

DUP : Domaine d'utilité publique

FAGAPE : Fondation d'appui à l'autopromotion de groupes pour l'environnement.

GIEC : Groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat

GPI : *Genuine Progress Indication*

HÉVÉCAM : Société des hévéas du Cameroun

ICTSI : *International Container Terminal Services*

IDU : Indice de développement humain

ISEW : *Index for Sustainable Economic Welfare*

KPMO : *Kribi Port Multi Operators*

NEPAD : Nouveau partenariat pour le développement en Afrique

ONG : Organisation non gouvernementale

ONU : Organisation des nations unies

RAFM : Réseau africain des forêts modèles

SOCAPALM : Société camerounaise de palmeraies

TF : Titre foncier

TVA : *Tennessee Valley Authority*

UICN : Union internationale de conservation de la Nature

WWF : *World wide Fund for Nature*

DÉDICACE

À feu mon père Jean Maximilien Essono.

À feu ma mère Agnès Mintsina.

REMERCIEMENTS

L'aboutissement de ce travail n'aurait pas été possible sans l'aide et le support d'un grand nombre de personnes qu'il est à propos de remercier ici. Tout d'abord, je tiens à remercier mon directeur de recherche, le professeur Martin Simard de l'UQAC, pour son support, sa patience et la pertinence de ses recommandations méthodologiques et scientifiques. Merci également à la professeure retraitée Christiane Gagnon pour avoir suscité l'émergence de ce projet.

De plus, je rends hommage à différentes personnes du milieu des forêts modèles pour leur assistance et leurs conseils : M. Chimère Diaw, directeur général des forêts en Afrique, M. Antang Yamo, professeur en anthropologie à l'Université de Yaoundé I ainsi que M. Joachim Nguiébouri, chercheur pour le compte des forêts modèles au Cameroun. Un grand merci revient sans conteste à M. Serge Harvey, ancien directeur des forêts modèles du Lac-Saint-Jean.

Sur le terrain, toute ma gratitude va évidemment à l'endroit de l'ensemble des personnes des villages étudiés ayant accepté de prendre part aux entrevues individuelles et aux rencontres de groupes, en particulier le chef de Lolabé, sa Majesté Blaise Mémé, et le chef du village de Nlendé-Dibé, sa Majesté Jean Louis Yima. Par ailleurs, je voudrais souligner l'aimable collaboration des autorités du Port de Kribi pour l'accès aux documents et aux informations de nature technique, notamment les professionnels de la direction de l'aménagement.

Sur un plan plus personnel, je tiens à remercier ma famille, mes frères et sœurs et à mes enfants dont le soutien et les encouragements n'ont jamais cessé tout au long de la réalisation de ce travail. C'est en grande partie grâce à eux que ce projet a pu aboutir. Puissiez-vous trouver en cette œuvre un réconfort pour ces longs moments d'absence. Finalement, il faut mentionner ma grande appréciation de Mme. Julie Lalumière, Mme. Diane Lalumière et M. Yves Arteau pour leurs encouragements constants et leur support émotionnel aux différentes étapes de mon cheminement.

INTRODUCTION

La mise en œuvre de grands projets industriels ou d'infrastructures tels que les barrages, les autoroutes, les centrales nucléaires, les ports ou les aéroports soulève des enjeux sociaux, économiques et environnementaux majeurs. Notamment, leur caractère massif favorise l'endettement des promoteurs, la dégradation de l'environnement et certains impacts sociaux significatifs (Ika, 2014 ; Ika et al., 2022). Très souvent, ces projets gigantesques apparaissent essentiels aux yeux des gouvernements et des multinationales dans l'optique de l'approvisionnement en matière d'énergie ou d'améliorations notables aux réseaux de transport à des fins de développement.

Toutefois, en dépit des retombées économiques souvent appréciables, leurs effets négatifs sont considérables et ce sont les populations avoisinantes qui subissent généralement ces impacts. Voilà pourquoi les communautés locales et les populations ont un regard de plus en plus critique sur ces projets. En conséquence, la question des impacts sociaux des grands projets, et de leur atténuation, devient un enjeu important et incontournable pour la mise en œuvre de ceux-ci, en particulier en Afrique.

Les approches du développement durable sont souvent proposées afin de considérer l'ensemble des dimensions de l'implantation d'un grand projet de même que d'encourager un processus de gouvernance participative qui permette une meilleure acceptabilité sociale (Fortin, 2009). Les pratiques délibératives démocratiques ainsi que

les mesures d'atténuations et de compensations sont fréquemment exigées par les bailleurs de fonds internationaux, ce qui bouleverse les façons habituelles de mettre en place des projets de grande envergure, notamment dans les pays de tradition politique à tendance autoritaire. Lors de la planification et de la réalisation de ces projets, dont la réalisation exige l'intégration du principe de la liaison entre la connaissance et l'action (Friedmann et Hudson, 1974), l'utilisation des savoirs vernaculaires est généralement dévalorisée au profit de la science. Ainsi, les acteurs économiques et politiques clament fréquemment suivre les principes du développement durable ou d'une gouvernance participative, mais, le vécu des populations impactées remet souvent en cause ces affirmations, une fois le projet érigé.

Des impacts sociaux de premier plan découlant fréquemment des grands projets sont le déplacement de populations et la destruction de leur milieu de vie. Selon les études en sciences sociales, les espaces de proximité (la maison, le quartier et le village) sont des lieux auxquels les personnes sont fortement attachées (Ramadier, 2003). Au Québec des années 1970, l'expérience du Bureau d'aménagement de l'est du Québec (BAEQ) a clairement démontré les effets néfastes des fermetures de « paroisses » sur les populations concernées (Jean, 2016). Les expropriés de Mirabel ont aussi vécu des impacts sociaux multiples à la même époque (Laurin, 2012). Aux États-Unis, le cas de la *Tennessee Valley Authority* (TVA) est largement connu comme projet controversé ayant reconfiguré le paysage d'une vaste région, notamment par la construction de nombreux barrages hydroélectriques et des relocalisations (Selznick, 2011). Plus récemment, les

confinements associés à la pandémie de COVID-19 a rappelé à plusieurs l'importance du « chez-soi », en cette ère pourtant dite de mobilité (Simard, 2020).

Dans ce contexte, il est impérieux de se questionner sur la capacité et la volonté des parties prenantes de ces grands projets de les réaliser dans une perspective démocratique de même que dans le respect des principes de développement durable (DD), en particulier dans le cas du port de Kribi au Cameroun. La construction de la première phase du port en eau profonde de Kribi, entre 2013 et 2017, a été accompagnée d'un programme de relocalisation de villages de paysans et de pêcheurs. Ce programme inachevé, qui s'est déroulé avec peu de consultation, semble avoir laissé des cicatrices profondes malgré les dédommagements prévus et les reconstructions effectuées en tout ou en partie.

Cette recherche vise donc à comprendre de manière approfondie les effets de ces relocalisations tels que vécus par les citoyens de ces villages. Au-delà de la modernisation du cadre bâti et de certains services publics, nous faisons l'hypothèse que de nombreux citoyens regrettent les lieux familiers qu'ils devront quitter ou qu'ils ont déjà quittés. Des lieux qui sont remplis de souvenirs et de symboles, sans compter le fait que les activités agricoles et, surtout, les pêcheries seraient moins fructueuses compte tenu de la localisation des nouveaux villages ou suite aux effets des aménagements portuaires et des infrastructures reliées.

Cette thèse est structurée en trois grandes parties comportant chacune trois chapitres, soit, au total, neuf chapitres. En relation avec les grandes questions abordées dans le texte, la première partie illustre l'enjeu que constitue la gouvernance participative dans la gestion des grands projets, en particulier en contexte africain. Elle présente la problématique du développement durable (chapitre 1) en référant à différentes études théoriques et empiriques sur ce sujet. Dans cette même partie, il est question de participation et d'acceptabilité sociale de grands projets, soient des éléments à la base du processus de développement durable. Les pratiques de participation sont jugées primordiales pour toutes les parties prenantes mais les modalités de celles-ci ne sont pas toujours respectées. Il s'agit pourtant d'une condition afin de favoriser l'atteinte de l'acceptabilité sociale qui facilite grandement la réalisation des grands projets de développement.

La deuxième partie présente l'évolution des perspectives de recherche consacrées aux impacts majeurs de grands projets (chapitre 4). Celle-ci se focalise sur les déplacements et les relocalisations, phénomènes qui ont des impacts significatifs aux effets irréversibles sur les communautés locales, lesquelles sont victimes de ces effets dans le contexte où leur attachement au milieu de vie est très important. Cette section présente également les fondements théoriques de l'étude en s'appuyant sur des travaux en géographie culturelle, en sociologie comportementale et en psychologie de l'espace. Elle présente également le cadre d'analyse de la recherche basé sur le courant culturaliste dans le champ des sciences sociales. En plus de ce cadre d'analyse, cette partie se concentre aussi sur les objectifs et la pertinence de la recherche (chapitre 5).

À cet endroit, sont présentées de façon détaillée les différentes perceptions et représentations que se font les populations de leurs espaces de vie et du programme de relocalisation. Au-delà de ces représentations culturelles, nous décrirons le projet du port en eau profonde de Kribi, ainsi que le domaine du transport conteneurisé. Enfin, nous énoncerons les grandes questions qui orientent notre recherche (chapitre 6) et une porte sera ouverte sur la nature des aménagements projetés.

La troisième partie présente le cadre opératoire (chapitre 7) et les résultats de l'étude de terrain. Celle-ci se concentre sur les programmes de relocalisation avec une emphase sur les commentaires des répondants dans les deux villages impactés par les travaux du port en eau profonde de Kribi (chapitre 8). Cette partie met également en relief les perspectives et le vécu des grands projets par les habitants de deux villages riverains au port de Kribi ainsi que la modernisation des milieux de vie traditionnels associés au développement économique. Le cadre opératoire précise ici la nature de la réalité des grands projets d'envergures et présente les principes épistémologiques et méthodologiques sur lesquels s'appuie la réalisation de l'étude de terrain (chapitre 9). Finalement, la conclusion sera présentée.

CHAPITRE 1

LES GRANDS PROJETS : LES CARACTÉRISTIQUES ET LES ENJEUX

1.1 LES GRANDS PROJETS : UN TOUR D'HORIZON

Plusieurs auteurs ont consacré leurs travaux de recherche aux grands projets dans l'objectif de mieux analyser et étayer le phénomène. Parmi ces auteurs ou groupes d'auteurs, nous pouvons mentionner Bonnet et al. (2014), Dumez (2012), Flyvbjerg (2014a), Marrewijk et al. (2008), Simard et al. (2014), Van de Graaf et Sovacool (2014). La définition du grand projet, aussi appelé mégaprojet, est un élément à la base de leurs travaux. Selon Flyvbjerg, les grands projets sont :

« [...] des entreprises complexes à grandes échelles, [qui] coûtent des millions de dollars, [qui] prennent de nombreuses années pour se développer et se construire, [tout en] impliquant multiples acteurs publics et privés. [De plus,] ces grands projets transforment l'environnement et touchent des milliers de personnes » (2014a : 6). [Traduction libre de C.L. Ntyam].

Ces grands projets peuvent aussi être étudiés sous plusieurs angles (budgétaires, échéanciers, relations entre les différentes parties prenantes, etc.). Des études récentes montrent que malgré le prestige qui leur est associé, les grands projets ne respectent pas, dans la majorité des cas, les estimations des coûts et encore moins les échéanciers. Ces

problèmes d'échéances et de budgets s'expliquent par la complexité et l'ampleur des investissements technologiques de ces grandes infrastructures publiques ou industrielles. Il y a aussi les effets environnementaux et socio-psychologiques que ces grands projets entraînent sur les communautés territoriales avoisinantes. D'ailleurs, les résultats de ces grands projets sont généralement justifiés par des considérations économiques nationales qui sont souvent peu reliées, voire contraires, aux intérêts des acteurs du milieu, soulevant notamment la question de la justice environnementale (Marrewijk et al., 2008).

Par ailleurs, les grands projets sont très différents les uns des autres sur plusieurs plans : envergure, étapes de réalisation, défis de gestion, coûts financiers, impacts environnementaux, contextes socioéconomique ou politique. Les projets touchent aussi divers domaines : eau et énergie, technologies de l'information, usines de traitement industriel, mines, chaînes d'approvisionnement, systèmes d'entreprise, initiatives stratégiques d'entreprise. Ces grands projets sont :

« [...] souvent des lieux de fusion et des acquisitions des biens, dans les systèmes administratifs du gouvernement tels que la défense, dans l'exploration aérienne et spatiale, dans les grandes sciences, la régénération urbaine ainsi que dans les évènements majeurs » (Marrewijk et al., 2008 : 591). [Traduction libre de C.L. Ntyam].

Le champ des transports suscite des controverses et il est fréquemment documenté par la presse ou dans les publications scientifiques. Par exemple, Ika a traité du projet du Rapibus à Gatineau au Québec. En effet, ce projet a suscité plusieurs débats :

« Une longue attente de planification et de réalisation, des interfaces complexes, des parties prenantes aux intérêts divergents, souvent conflictuels, une grande attirance pour les politiciens, suite à leur visibilité remarquable, une présence médiatique forte et des ambitions qui changent avec le temps » (Ika, 2014 : 19).

Ces dernières années, les villes de Montréal et Québec ont également vécu de longs et passionnés des débats en matière de transport collectif. À Montréal, les projets de REM (Réseau express métropolitain) de l'Ouest et de l'Est ont fait couler beaucoup d'encre. À Québec, le projet du tramway est une véritable saga alors que le dossier du tunnel Québec-Lévis, aussi appelé 3^e lien, fait régulièrement la manchette des journaux (Dubé et al., 2021).

Au final, la complexité des grands projets, notamment en contexte de crise comme celle de la pandémie de COVID-19, présente des défis colossaux qui peuvent être regroupés en cinq catégories, à savoir :

« [...] [Premièrement,] les grands projets ont tendance à être des entreprises multiculturelles, multisectorielles, multipartites soutenant des efforts circonscrits dans le temps et ayant lieu à travers le monde afin d’aborder ou de résoudre partiellement ou complètement des problèmes difficiles à traiter, voire insolubles. En second lieu, les grands projets représentent des initiatives majeures, non seulement par leur taille, mais aussi par leur portée et leurs impacts sur de multiples organisations publiques et privées, à travers le monde entier. Ainsi, leur organisation prend généralement la forme d’un impressionnant cahier de charge ou d’un programme détaillé. Troisièmement, leurs résultats sont essentiels pour la santé des différentes parties prenantes et pour le bien-être de leurs bénéficiaires, à la fois localement et globalement. De plus, ils ont tendance à se concentrer sur la fourniture de biens publics. Quatrièmement, ils sont hautement innovants sur les plans scientifique, technologique, social, politique, organisationnel et/ou opérationnel. Puis cinquièmement, leurs résultats peuvent avoir des impacts durables et de grande envergure de même que des conséquences inattendues » (Ika et al., 2022 : 603). [Traduction libre de C.L. Ntyam].

1.1.1 Les définitions des grands projets

La définition de « mégaprojet » ou de « grand projet », ou encore de « projet d’envergure », ne fait pas l’unanimité au sein de la communauté des chercheurs en développement régional. Ces polémiques se concentrent sur les critères de définition ainsi

que leurs caractéristiques. À cet effet, les critères sont dépendants de l'environnement et du contexte dans lequel le mégaprojet s'exécute. Ainsi, pour le *Major Project Authority Annual Report* (2015) du gouvernement britannique, repris par Flyvbjerg, un grand projet est :

« [...] un projet qui a une enveloppe financière d'au moins un (1) milliard de dollars, qui attire largement l'attention du public en raison de ses incidences importantes sur les communautés, l'environnement et le budget, et impliquant une multitude d'acteurs publics ou privés pendant la durée du cycle de vie du projet ou de sa construction » (Flyvbjerg, 2014a : 6). [Traduction libre de C.L. Ntyam].

Ils peuvent également être considérés comme des interventions physico-spatiales risquées en raison de leurs conséquences importantes sur les communautés territoriales, l'environnement naturel et les finances publiques (Flyvbjerg, 2014a). En outre, selon certains auteurs, un mégaprojet s'entend comme un projet produisant un investissement lourd ainsi qu'un chantier de grande taille qui est réputé être particulièrement complexe. Les grands projets peuvent également être considérés comme des démarches territoriales très coûteuses aux retombées positives ou négatives sur les communautés d'accueil (Simard et al., 2014).

Ces définitions font ressortir les effets non négligeables que les grands projets induisent au sein des communautés locales et régionales. Ainsi, leurs impacts sont nombreux et

souvent liés aux transformations de l'environnement. Les grands projets peuvent être de diverses natures : des lignes ferroviaires à grande vitesse, des aéroports, des ports maritimes, des autoroutes, des hôpitaux, des systèmes nationaux d'information et de technologie des communications (TIC), l'architecture olympique, des barrages, de parc éolien, l'extraction de gaz, des fonderies d'aluminium, de conception de nouveaux avions, de plus grands porte-conteneurs et des navires de croisière, des accélérateurs de particules à haute énergie et des systèmes logistiques utilisés pour gérer de grandes entreprises basées sur la chaîne d'approvisionnement, comme Maersk et Amazon.

Ces fameux grands projets suscitent de grands investissements financiers (Flyvbjerg, 2014a ; Littau et al., 2015 ; Simard et al., 2014). Toujours selon ces auteurs, ces infrastructures demandent des interventions lourdes et sont à l'origine de multiples bouleversements sur les territoires avoisinants. Pour cela, certains auteurs identifient trois préfixes qui, ajoutés au suffixe « projet », produisent trois termes différents pour qualifier ces infrastructures. Ainsi, « Méga » provient du mot grec « mégas » qui signifie grand, vaste, haut, puissant et important. Pour d'autres, afin de mieux montrer l'ampleur, du projet, « Méga » signifie précisément le seuil d'un million de dollars pour les démarches scientifiques et techniques. En termes économiques, les grands projets seraient d'un million de dollars. À cet effet, le terme « mégaprojet » a été pris comme une valeur technique la plus importante.

Cependant, ces mêmes auteurs révèlent que, le mot « mégaprojet » est utilisé vingt-et-sept fois plus fréquemment sur le web que le terme « giga projet » qui présente presque les mêmes caractéristiques (Ika, 2014). Il y a également le préfixe « Téra » qui peut être assimilé à l'unité de mesure d'un milliard de dollars et qui signifie très grand. Pour notre étude, nous utiliserons l'expression grand projet. En résumé, les grands projets sont des initiatives qui impliquent des partenaires nationaux, régionaux et internationaux avec chacun une approche managériale, technique, méthodologique différente et des cultures différentes, ceux-ci se caractérisent par divers éléments sur lesquels nous porterons notre regard.

1.1.2 Les caractéristiques des grands projets

Au-delà de la grande taille et de la complexité de gestion, quatre principales caractéristiques distinguent les grands projets, soit les dimensions technologiques, politiques, environnementales et esthétiques. Ainsi, pour Sainati et ses collaborateurs (2017), c'est d'abord la dimension technologique qui domine à cause de l'engouement des ingénieurs par rapport aux technologies, ce qui amène ceux-ci à augmenter l'ampleur des différents projets (plus grands, plus rapides, etc.). Au-delà de cet effet de stimulation des ingénieurs, l'efficacité technologique passe par le transfert de compétences ainsi que l'apprentissage qui restent des éléments incontournables dans la construction et la pérennité des infrastructures de qualité. Deuxièmement, sur le plan politique, pour ces

auteurs toujours, les politiciens se voient obtenir une crédibilité dans les pays grâce à la construction des monuments impressionnants associés à leur règne.

Ces infrastructures créent une visibilité qui génère auprès du public et des médias un engouement et une fierté associés à l'instigateur. Les politiciens peuvent espérer rester au pouvoir aussi longtemps que cette idée existe dans les esprits des citoyens (Flyvbjerg, 2014a). Habituellement, et selon certaines parties prenantes aux intérêts divergents, voire conflictuels, ces projets favorisent « une grande attirance pour les politiciens pour donner suite à leur visibilité remarquable, une présence médiatique forte, une envergure et des ambitions qui changent avec le temps » (Ika, 2014 : 19). Ceux-ci se voient rester au pouvoir longtemps en faisant rêver les populations.

Troisièmement sur le plan environnemental les grands projets sont souvent source de destruction de l'environnement, le rendant instable, celui-ci subit des mutations qui peuvent être irréversibles (Merrow, 2011 ; Nzoyem et al., 2014). Ces effets sont imprévisibles puisqu'il est impossible de savoir avec exactitude et à l'avance comment le milieu dans lequel sera introduite l'infrastructure pourra réagir. En plus, les effets sur l'environnement s'inscrivent à long terme, pouvant entraîner une perturbation durable, notamment en termes d'écosystèmes. Les promoteurs de l'ouvrage tentent souvent de rendre ces effets les plus prévisibles possibles, de les mesurer, de les quantifier, et de les anticiper en s'appuyant sur de nombreuses expertises et en dernier ressort de les compenser.

Cependant, la question de l'impact environnemental, en matière d'expertises mobilisées, peut être abordée sous des angles différents car elle génère des controverses qui persistent fréquemment durant tout le cycle de vie de l'infrastructure. D'une part, l'évaluation des impacts du mégaprojet tels que présentés par le maître d'ouvrage et, d'autre part, les mesures envisagées de compensation de ces impacts ne trouvent pas souvent de réponses au cours de la mise en œuvre de l'infrastructure.

Quatrièmement, sur le plan esthétique, les créateurs et les personnes qui aiment le « beau design » veulent construire et s'enorgueillir de quelque chose de très grand, d'extraordinaire et de magnifique. Ces grands projets présentent généralement une homogénéité et des standards élevés en architecture, à l'exemple du pont *Golden Gate* à San Francisco, aux États-Unis (Flyvbjerg, 2014a). La technologie et le design, quant à eux, sont souvent non conformes, voire étranges, attirant l'attention des planificateurs et des gestionnaires, lesquels ont tendance à considérer leurs projets comme singuliers et attractifs, ce qui constitue un élément mystifiant, limitant la réflexion approfondie et les possibilités d'apprentissage par rapport à d'autres projets déjà réalisés.

Ces différents facteurs appelés « sublimes » ou « extraordinaires » peuvent encore être dits « remarquables » et sont importants dans la réalisation des grands projets. Mais ensemble, ils favorisent la formation des coalitions fortes et des synergies entre les parties prenantes qui bénéficient de ces grands projets et travaillent pour la pérennité du projet (Flyvbjerg, 2014b ; Locatelli et al., 2017 ; Sanderson, 2012b). Pour les décideurs, investir

dans les grands projets d'infrastructures semble particulièrement convoité à cause des dividendes politiques qu'ils génèrent. Malgré tout, les grands projets sont également caractérisés par des conflits, des incertitudes et une collaboration insuffisante entre les partenaires ou les parties prenantes (Marrewijk et al., 2008). Comme l'expliquent Nzoyem et son équipe (2014) au sujet de l'industrie minière, les grands projets d'extraction peuvent avoir des conséquences économiques et politiques énormes sur les pays hôtes.

Les impacts économiques et politiques négatifs, tels un développement faible de l'emploi ne correspondant pas à la quantité de ressources minières dont regorge le territoire exploité, peuvent subvenir. Ces désagréments sont issus d'institutions incapables de défendre pleinement les intérêts du pays du point de vue international, et encore moins auprès de puissants exploitants privés qui font souvent à leur guise. De plus, la majorité des problèmes sont liés à l'approche de gouvernance ainsi qu'à la faible aptitude institutionnelle pour ce qui est d'énoncer les lois, des règlements et d'être incapables de les appliquer le moment venu (Nzoyem et al., 2014).

D'après l'Organisation des nations unies (ONU) :

« [...] chacun des États s'engage à agir, tant par son effort propre [...], notamment sur les plans économiques et techniques, au maximum de ses ressources disponibles, en vue d'assurer des droits reconnus [...] par tous les moyens

appropriés, y compris en particulier l'adoption des mesures législatives »
(1976 : 2).

Dans ce même texte, à l'alinéa 2, il est dit que : « Les pays en voie de développement, compte dûment tenu des droits de l'homme et de leur économie nationale, peuvent déterminer dans quelle mesure ils garantiront les droits économiques à des non-ressortissants » (Organisation des nations unies, 1976 : 2). Ceci dit, aucune entreprise et aucun pays n'a théoriquement le droit de bafouer ou d'enfreindre les lois et normes en matière d'exploitation dans le pays hôte.

En outre, le coût de l'exploitation des grands projets est croissant puisqu'il nécessite des investissements lourds, et la construction de ces infrastructures est souvent dominée par des capitaux étrangers ainsi que par des sociétés transnationales, lesquelles peuvent spéculer sans entraves sur les ressources mondiales. Les paradis fiscaux quant à eux favorisent l'investissement et assurent une diplomatie de complaisance, ce qui permet aux promoteurs des grands projets de mener leurs activités partout dans le monde sans risques de poursuites, malgré le non-respect des lois des pays d'accueil (Ika et al., 2022).

1.1.3 Les grands projets et leurs problèmes

Sur un plan plus technique, les grands projets sont caractérisés par un coefficient de risques très élevé (Flyvbjerg et al., 2003). Généralement, selon ces mêmes auteurs, ces

dangers se traduisent par des dépassements des échéanciers et ceux liés aux budgets s'expliquent, d'une part, à travers la complexité que connaissent les grands projets, et, d'autre part, par l'ampleur des innovations technologiques de ces infrastructures. De plus, nombreux sont les facteurs qui compliquent le financement et la réalisation des mégaprojets, par exemple, les contraintes liées au recrutement du personnel qualifié. En effet, certains pays du Sud ne possèdent pas de politiques appropriées pour la formation et le recrutement du personnel. Les techniciens lors de la construction des grands projets viennent de l'extérieur, c'est-à-dire des pays développés ou de la Chine, et la main-d'œuvre coûte chère. Au Cameroun, le manque d'infrastructures routières est vu comme un handicap pour les investissements lourds. Le transport du matériel d'une ville à l'autre est difficile, il faut attendre pendant des jours pour acheminer le matériel ou arrêter la circulation pendant des heures afin de faire passer des convois spéciaux.

Les projets d'infrastructures dans le secteur portuaire en Afrique, en rapport avec les services publics chargés de la mise en œuvre de ceux-ci, requièrent la participation de plusieurs parties prenantes et s'accompagnent de responsabilités et de charges variées très complexes (Lihoussou et Steck, 2018). Notons comme exemples la protection et l'acceptation des responsabilités de financement, le contrôle et la présentation des rapports, la conformité des documents aux autorités et aux organismes réglementaires. Très souvent, le peu de transparence dans les relations au sein des parties prenantes favorise la surévaluation des coûts, d'une part, et la corruption au détriment des impacts sur les communautés, d'autre part. En réponse à cette multitude d'éléments, certains

aspects importants passent souvent inaperçus lors de l'évaluation de l'infrastructure, ce qui amène les démesures ou des excédents des coûts et des échéances de ces grands projets. Face donc à tous ces problèmes, les institutions gouvernementales, et souvent certains responsables des équipes des programmes, ne connaissent pas les attributs des autres personnes au sein de la structure. Cette situation peut entraîner des difficultés de gouvernance pendant la mise en place de la structure, voire même conduire à l'échec.

La construction des grands projets étant à l'origine de la perturbation du climat, les pays qui se lancent dans le développement industriel seront confrontés aux problèmes de la dégradation des écosystèmes avec perte de fertilité des sols et d'érosion. Ces impacts sont aussi nombreux sur le plan environnemental et social dans ces pays et, invitent ceux-ci à penser une approche de gestion des risques. Dès lors, la plupart des risques sont répertoriés en planifiant la gestion des coûts et des échéances du mégaprojet à travers les études de faisabilité (Brookes, 2015). En dépit de ces risques, les pays d'accueil pourront aussi élaborer des procédures détaillées, quantitatives dans le but non seulement de décider l'étalement des risques, mais aussi pour prendre en considération un nombre élevé de risques.

Certains risques sont ancrés dans les ressources humaines et d'autres en lien avec les parties prenantes. Les pays se conformeront à la réglementation en vigueur exigible par les grandes institutions, telles que la Banque mondiale, afin d'assurer une gestion et un suivi adéquats. Dans les cahiers de charges de ces pays, on pourra aussi inventorier les

normes et les exigences propres à l'infrastructure. Ainsi, il serait important de noter qu'au début du projet, l'élaboration d'un cadre de gouvernance ou de concertation qui détermine les rôles de chacun serait important. De plus, les tâches et les responsabilités en fonction des risques seront également à vérifier, puis affectées aux différentes parties prenantes, ce qui serait bénéfique pour l'évolution du projet.

À cet effet, l'un des enjeux importants de la connaissance des impacts est la perception des risques par les populations riveraines au projet. Ces perceptions peuvent conduire à des controverses issues des interrogations non répondues des populations. Ces controverses sont fréquemment soutenues par des organisations défendant la cause des populations locales (Broche et al., 2005). Puis enfin, faire confiance aux programmes en se fiant aux études faites ou à faire, aux audits et aux conseils d'équipes externes qualifiées pour mieux suivre l'avancement du mégaprojet serait important. De même, l'amélioration et l'authenticité de l'information apportées ainsi que la détermination des vérifications de gestion ne seront pas en reste.

Cependant, afin que les revenus issus des industries soient profitables et participent de façon efficace au développement des pays et des régions hôtes, il serait nécessaire, voire indéniable, de consacrer des efforts importants afin de relever les défis qui se posent dans le champ du développement régional. En outre, plusieurs institutions gérant de grands projets ont fonctionné hors de la sphère du grand public et avec la participation minimale des populations. De nos jours, elles sont confrontées à de nouveaux défis parce que le

public devient de plus en plus attentif et plus sensible au choix du développement de leur localité. Par conséquent, les communautés endurent des effets divers dont les coûts sociaux sont élevés.

La gestion de terres dans la construction du port en eau profonde de Kribi est un cas récent qui a fait couler beaucoup d'encre au Cameroun. Des populations sont affectées par des programmes d'expropriation et de relocalisation. Comme nous le verrons, les compensations et les indemnisations ne correspondent pas toujours aux montants portés dans les documents mis à la disposition des communautés. Les pertes subies peuvent être énormes sur les plans matériels et socio psychologiques. Les populations touchées se retrouvent impuissantes (Ela, 1982 : 110). Pour cela, une attention particulière devrait être portée par les industries envers les préoccupations des populations locales, lors de leur installation. Ce défi émane de la responsabilité sociale de l'entreprise qui exploite et doit constituer une stratégie efficace pour limiter les impacts sociaux (Nzoyem et al., 2014).

1.1.4 Grands projets, économie et sociétés

Le continent africain dispose des ressources naturelles de tout genre, notamment, du gaz et des ressources minières, ainsi que 12 % des réserves pétrolières mondiales, des terres arables et des forêts comme le montre le rapport de l'Organisation des nations unies pour la Commission économique africaine (CEA). En plus, ce rapport souligne que le retour

d'investissement en Afrique de nos jours est supérieur à ceux des autres régions (Organisation des nations unies, 2007). Ressources naturelles renouvelables et les plus abondantes et diversifiées, les forêts africaines fournissent une multitude de richesses et des services économiques, sociaux, environnementaux et culturels. Cette diversité amplifie la demande mondiale de ressources forestières, laquelle s'accroît avec la croissance démographique. Cependant, ces mêmes ressources s'appauvrissent à cause de leurs surexploitations, du déboisement et d'une transformation des terres destinées à d'autres utilisations dans différentes régions en Afrique. Évidemment, on assiste également au dépérissement ou alors à la disparition des forêts issues de la pollution provenant des pays du Nord (Maini, 1991).

À cet effet, les ressources dont regorge le continent attirent les investisseurs internationaux, en particulier les investissements chinois, depuis environ une décennie. Cette attractivité est également source de diversification des partenariats à l'heure où les richesses du sous-sol africain ne cessent d'être convoitées par les nouveaux acteurs du développement que sont les pays émergents tels que la Chine et l'Inde. Les compagnies d'exploitation minière, malgré les contraintes et tensions que connaissent ces dernières, peuvent occasionnellement initier des actions en faveur du développement local dans les zones dans lesquelles ces infrastructures doivent s'installer (Simard et al., 2014).

Ainsi, les investissements industriels en rapport avec l'exploitation des ressources naturelles ont certaines retombées sur l'économie locale. De nos jours, les sociétés

d'exploitation (minière, forestière, maritime) versent des redevances et allocations déterminées chaque année par les communautés à la suite des contrats et ententes signés entre ces sociétés et le gouvernement. En outre, ces sociétés, à travers des activités qu'elles ont développées sur place, investissent des sommes importantes pour appuyer le développement dans les villages riverains en finançant des projets communautaires. Ces appuis ont pour objectif de favoriser l'acceptabilité sociale et de protéger les investissements des sociétés, comme c'est le cas au Cameroun, par exemple.

Dans d'autres pays en voie de développement où les impôts sont limités, les gouvernements prélèvent une somme d'argent sur toute activité exercée par les citoyens sous forme de contributions à l'économie du pays. Ces apports constituent un fonds qui permet au pays d'entreprendre de grands projets. C'est le cas en Éthiopie, une stratégie de financement pour la construction du barrage de la Renaissance à partir de l'imposition, des dons des Éthiopiens du pays et de l'étranger, qui ont réuni un tiers (1/3) de la somme globale de l'infrastructure, et des obligations de l'État. L'Éthiopie est perçue dès lors comme un modèle pour les autres pays africains qui suivent la même dynamique, comme le remarquent Kingsley et Busani (2014), à travers l'analyse d'un discours prononcé par Calos Lopes ancien Secrétaire Exécutif de la Commission Economique pour l'Afrique aux Nations Unies (CEA). Ledit discours portait sur le modèle de financement novateur en Afrique, lequel suscite de grands espoirs. En fait, la stratégie éthiopienne n'est qu'un exemple de prototype de financement des projets qui émergent dans les pays en développement ces dernières décennies.

Ainsi, l'Afrique, à cause de ses ressources :

« [...] a peut-être trouvé un moyen de conquérir les investisseurs de fonds privés, par conséquent ne peut compter sur l'aide au développement pour son programme de transformation, se tourne vers les investisseurs privés et la mobilisation des ressources intérieures » (Kingsley et Busani, 2014 : 1).

À cet effet, le financement par capital investissement, soit l'injection de capitaux pour la construction d'un mégaprojet par les individus ou des institutions prospères leur permettant d'obtenir des participations peut être un avantage pour des entreprises qui manquent de ressources. Cette pratique était méconnue, il y a encore quelques décennies. En plus des ressources inscrites au budget national, l'une des options prises pour mobiliser de manière pratique et efficace les fonds internes est l'établissement de fonds forestiers ou fauniques. Ils sont issus des recettes provenant des activités forestières.

Qualifiée de source de vie, la forêt occupe une place primordiale dans l'ensemble des problèmes environnementaux. Son rôle dans le cycle écologique mondial met en exergue l'importance de celle-ci pour l'environnement. Par conséquent, les forêts sont considérées comme un bien commun non seulement aux communautés, mais à l'humanité toute entière. Dès lors, leur conservation et le développement durable deviennent une priorité au sein des politiques internationales. En fait, cette pratique se vérifie dans la zone de Campo au Cameroun par exemple, au sud du pays où est installée

la société d'exploitation forestière dénommée Société Forestière de Campo. Elle y est depuis plus d'un demi-siècle et participe au développement local de la région. Parmi ses activités, il a été créé en son sein une caisse appelée « action sociale » qui sert à résoudre les problèmes ponctuels des populations (Commune de Campo, 2014).

Cette société a construit des écoles dans les villages de sa zone d'intervention et les enseignants affectés dans ces institutions sont pris en charge financièrement chaque mois par l'entreprise. Elle a également construit des puits d'eau potable dans les villages ainsi que les centres de santé. Hormis ces activités, la création des chemins forestiers en reliant les villages entre eux et d'autres au centre-ville fait partie de leurs plans d'action également. La situation de *World Wide Fund for Nature* (WWF) ou Fonds mondial pour la nature est un organisme non gouvernemental né en Suisse (Morges) dans les années 1961. Son rôle est la protection de l'environnement qui est un organisme non gouvernemental ayant pour but la protection de la nature est à saluer. En plus, son œuvre principal est de construire un monde où l'être humain vit en harmonie avec la nature, et dont le symbole est le panda noir-blanc représentant la protection de l'environnement connu dans de nombreux pays.

En effet, cet organisme d'origine Suisse est installé à Campo depuis plus d'une décennie et ses actions sont non négligeables. En dépit de sa fonction principale qu'est la préservation de l'environnement, la WWF octroie des fonds aux populations, surtout aux femmes organisées en groupe dans le but de les soutenir dans leurs activités. Il a créé ce

que l'on a appelé le « fonds tournant ». Cela consiste à donner des fonds aux femmes qui les remboursent sans intérêts. Ces appuis les soutenaient dans leurs petites activités lucratives et avaient pour but de rendre ces bénéficiaires autonomes et productives. Ces fonds étaient rotatifs et permettaient à chaque femme de se créer un petit commerce (Tiani et al., 2007 ; Ministère de l'eau et de l'énergie du Cameroun, 2001 ; Akwah et al., 2002, International Model Forest Network, 2003).

De la sorte, ces fonds permettaient d'améliorer les conditions de vie des femmes et, par ricochet, celles de la famille. Elles pouvaient désormais envoyer les enfants à l'école en payant leur scolarité, se procurer les produits de première nécessité et subvenir aux besoins sanitaires. De plus, à travers ces fonds, un groupe de femmes de l'association des femmes dénommée « la plate-forme des femmes de la Forêt modèle de Campo Ma'an » groupe exerçant dans la transformation des produits forestiers non ligneux, a pu se procurer un pressoir à huile de palme ainsi que d'Alabiankia dans le but de produire plus huile et de revendre. Avec cet argent, ces femmes font des cotisations tous les mois et donc les bénéficiaires peuvent agrandir leur commerce. Souvent, elles font de l'épargne dans les banques et peuvent emprunter à un taux d'intérêt très faible. Dans cette petite usine, certains jeunes du village travaillent et sont rémunérés sur une base régulière (Diaw, 1997 ; Dounias, 1993 ; Tiani et al., 2012 ; Bouki, 2010).

1.1.5 Les avantages des grands projets

Les documents de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) existant dans certains pays du Sud ont pour but de trouver les voies et moyens de lutter efficacement contre la pauvreté. Parmi ces pays, le Cameroun adopte cette vision du développement à long terme et il a commencé la modification de sa stratégie de croissance économique conjointement avec les services publics afin de créer de la richesse. De toute évidence, cette création de richesses passera par la création d'emplois afin de garantir une meilleure redistribution des avantages de la croissance. En effet, selon certains auteurs, la croissance économique est issue des grands projets financés par les fonds étrangers. Dans le cadre des grands projets, plusieurs pays en voie de développement investissent dans le secteur des ressources naturelles à forte intensité de capital et axée sur l'exportation (Roos et al., 2020). Par contre, d'autres pays concentrent leurs investissements dans d'autres domaines tels que la construction des ports maritimes ou des barrages.

Dans cette optique, le Cameroun s'est lancé dans la construction du port en eau profonde de Kribi. Selon les prévisions, ce port apportera une contribution significative à la croissance en générant des emplois. De plus, cette infrastructure fournira des opportunités pour les entrepreneurs locaux en ce qui concerne la création d'emplois, le transfert de connaissances et le savoir-faire. Conséquemment, la construction des infrastructures d'envergures sera une priorité du gouvernement camerounais qui pourra faciliter ces avantages en améliorant le climat des affaires. Toutefois, le gouvernement a mis sur pieds

un cadre évolutif de transformation et de communication permettant la participation des populations à la base. Au surplus, la contribution de la société civile ainsi que celle du secteur privé et des partenaires du développement sera un apport appréciable (République du Cameroun, 2009).

Vu l'importance et le flux économique dont induisent les grands projets, ils améliorent la productivité et la compétitivité en réduisant les coûts de production. Ils octroient des bénéfices aux consommateurs grâce à des services de meilleure qualité et contribuent aux recettes fiscales dans les régions hôtes ou les pays. En effet, ces grands projets dans les pays d'accueil reflètent les grands besoins d'investissement, et permettent aux promoteurs d'amortir les coûts d'investissement lors du calcul des bénéfices. Par conséquent, Ross et ses collaborateurs (2020) affirment qu'investir dans les infrastructures est important pour les pays en voie de développement parce qu'elles accroissent et amplifient l'usage des ressources naturelles. Par exemple, ceux-ci trouvent que le Mozambique a investi davantage dans les grands projets, ce qui favorise la croissance économique et, indirectement, le développement des infrastructures, telles que les systèmes d'adduction d'eau ainsi que les équipements dédiés à l'éducation et à la santé.

1.1.6 Les grands projets et les territoires récepteurs

Utilisée régulièrement au sein des territoires, telle que présentée par Pfeffer, la théorie de la dépendance affirme que les mégaprojets soumettent les acteurs à l'environnement physique façonné par ceux-ci. Plus précisément, cette théorie prétend que :

« [...] la pérennité dépend de la capacité à gérer et à répondre positivement aux demandes venant des différents groupes dans la zone d'installation du projet. [...] Ces soutiens et apports sont très importants et [ils] iront plus vers les groupes dont la survie dépend de ces ressources » (1987 : 27). [Traduction libre de C.L. Ntyam].

À ce sujet, ces communautés dont la vie est désormais affectée par les effets des grands projets verront leur territoire, ou la région qu'elles habitent, se transformer radicalement. En effet, les régions touchées par ces infrastructures connaissent des modifications considérables dans leurs configurations spatiales. Des changements surviennent également sur le plan institutionnel. Néanmoins, les impacts environnementaux des grands projets sont évalués avant la construction de l'infrastructure. Cette prise en compte de ces impacts potentiels favorise deux éléments essentiels au développement, soit les interactions sociales à de multiples échelles territoriales et l'accès aux aménagements qui ont pris place à l'intérieur de cet espace.

Ces transformations interpellent la dimension politique de l'aménagement et mettent en évidence le jeu des acteurs. Le développement des grands projets dans les territoires produit dans plusieurs cas la détérioration de ceux-ci face aux effets néfastes de ces infrastructures. En tant que portion d'espace approprié par des acteurs du milieu, le territoire se déconstruit et se reconstruit en permanence par le jeu des acteurs (Lefèbvre et Tremblay, 2014).

Au Cameroun, comme dans d'autres pays d'Afrique, les politiques infrastructurelles prennent de l'ampleur et elles sont des diffuseurs de connaissances. Dans cette optique, l'importance portée à l'apprentissage et le développement d'usages innovants autour des grands projets deviennent primordiaux, comme le souligne Proulx (2011). D'ailleurs, l'apprentissage et le transfert de compétences mettent en exergue la question de l'organisation territoriale. À son tour, la configuration spatiale met en commun différents enjeux, à savoir des enjeux politiques, industriels et d'autres défis liés aux besoins ainsi qu'aux attentes des communautés locales et régionales. La mise en place des apprentissages autour des grands projets modifie donc les systèmes d'actions locales et font apparaître de nouvelles fonctions telles que : enseignants de technologies, vulgarisateurs d'innovations, évaluateurs (Lefèbvre et Tremblay, 2014). Au-delà de cette restructuration des territoires à travers le transfert de compétences par les grands projets, ceux-ci présentent des valeurs importantes dans leurs coûts et les échéanciers.

En dépit de la double caractéristique que présentent les grands projets (processus et produit final), nombreux sont ceux qui ont connu des échecs, que ce soit sur le plan de la gestion ou de l'échéancier. Le cas de l'axe lourd Douala-Yaoundé au Cameroun qui a été commencé en 2010 et est resté inachevé jusqu'à nos jours, constitue un exemple. En fait, seulement une partie de près de 10 km sur les 240 préalablement établis fut bitumée. Le projet a été abandonné par le partenaire principal *China Exim Bank*, dont les travaux devaient être effectués par la compagnie chinoise *China First Highway Engineering*. Le coût total s'élevait à 284 milliards de francs CFA (Domon, 2014). En ce qui concerne les grands projets qui connaissent un succès de gestion et respect d'échéancier, il y a l'exemple du pipeline Tchad-Cameroun réalisé entre 1993 et 2003 par l'entreprise *Exxon Mobil*. Le coût des travaux a été évalué à 3,7 milliards de dollars et l'infrastructure a été livrée dans les délais prévus. Ce projet est considéré par la Banque mondiale (le financier principal) comme un prototype ou spécimen de projet d'infrastructures à succès en Afrique. Malheureusement, ce projet n'a pas comblé les attentes des communautés au niveau du développement local, notamment en matière d'indemnités.

Certains projets sont considérés comme des réussites incontestables tant en matière de gestion de la construction que des résultats finaux. Le barrage de *Lom Pangar*, construit de 2012 à 2016, a été terminé à temps, ce qui représente une victoire pour le Cameroun. Dans certains cas, le bilan associé aux grands projets nécessite de la patience et de la persévérance, puisque les résultats escomptés ne sont pas immédiats (Ika, 2014 ; Ika et al., 2022). Malgré tout, l'investissement dans les grands projets entraîne une dépendance

accrue des économies des pays ou des régions où ils s'implantent. Cette dépendance engendre une perte de moyens locaux de subsistance. Ainsi, les retombées économiques sur le développement national, régional ou local sont en même temps faible. La solution est d'obtenir toutes les informations sur les projets dès le début et que toutes les parties prenantes aient l'information exacte. Cependant, ces projets sont souvent trop grands pour échouer dans le sens où les investissements colossaux déjà consentis obligent leur complétion (Flyvbjerg, 2014b ; Flyvbjerg et al., 2009 ; Hirschman, 1967). Ainsi, on remarque plusieurs problèmes au niveau de la gouvernance des grands projets. Il faut également se pencher sur les nombreux impacts de ces projets de grande dimension. Cela milite envers l'adoption d'une nouvelle approche de gestion des projets selon une perspective plus englobante, c'est-à-dire le développement durable.

1.2 L'APPROCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1.2.1 L'émergence du développement durable

Le développement durable a une histoire riche qui s'échelonne sur une cinquantaine d'années. Disons d'abord que le concept de développement durable a émergé à la suite de l'échec relatif ou avéré des modèles de développement libéral et marxiste (Brunel, 2004). Cette situation a mené à la recherche d'un « autre développement », ce qui suscite depuis des décennies, la formation de plusieurs mouvements sociaux et l'apparition d'une multitude de concepts (Gagnon, 2008).

L'un des premiers concepts alternatifs élaborés fut « l'écodéveloppement ». Ce concept a été proposé lors du sommet de Stockholm sur l'environnement en 1972. Mais déjà en 1970, le Club de Rome (rapport Meadows) estimait que les tendances du développement (en termes de croissance démographique, consommation des ressources naturelles, production alimentaire et pollution) allaient mener l'humanité inexorablement vers le scénario catastrophique de l'épuisement des ressources et d'une pollution généralisée. L'éveil envers les questions environnementales a ainsi traversé certaines phases qui l'ont conduit non plus seulement à tenter d'identifier les nuisances et d'atténuer les impacts, mais également à proposer l'écodéveloppement comme une redéfinition du modèle de développement. L'écodéveloppement considère l'environnement comme une dimension intrinsèque du développement. Il propose un développement socialement désirable, économiquement viable et écologiquement prudent (Sachs, 1980 ; Sachs et Strong, 1997).

Selon Vivien (2005), le concept d'écodéveloppement, malgré son originalité, n'a pas réussi son arrimage avec les théories classiques du développement. Le terme de « développement durable » apparaît alors à la place de l'écodéveloppement. Ce dernier est mentionné pour la première fois en 1982 dans un document de stratégie de l'Union Internationale de conservation de la Nature (UICN). Mais ce terme de développement durable a été surtout défini et explicité dans le rapport préparé par la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (Brundtland et Khalid, 1988). Cette commission a été présidée par Mme. Gro Harlem Brundtland, alors ministre de l'Environnement de la Norvège. Ce rapport, connu sous le surnom de « Rapport

Brundtland », et intitulé formellement « Notre avenir à tous », fut publié en français en 1988. L'expression développement durable a été ensuite institutionnalisée au sommet de Rio de Janeiro en 1992 (Conférence des nations unies sur l'environnement et le développement).

L'« Agenda 21 » ou « Action 21 » est un plan d'action élaboré au sommet de Rio de Janeiro qui décrit les principes et interventions souhaitables en matière de développement durable, à diverses échelles géographiques. Les fondements philosophiques et scientifiques du concept de développement durable sont liés à ces deux événements (rapport Brundtland et Sommet de Rio de Janeiro), et aux autres conférences et sommets internationaux qui ont suivi. Lourdel et ses co-auteurs (2006) synthétisent les grandes dates liées à l'émergence du développement durable : 1972, la conférence de l'ONU sur l'environnement à Stockholm ; 1987, le rapport dit Brundtland promouvait le concept de développement durable ; 1992, le sommet de la terre de Rio de Janeiro ; 2002, le sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg. On se doit d'ajouter à cette liste courte l'adoption des 17 objectifs du développement durable par l'Assemblée générale de l'ONU en 2015 ainsi que les sommets sur le climat, dont celui de Paris tenu également en 2015. Sur le plan conceptuel, l'être humain est au centre des principes du développement durable. Selon cette idée fondamentale, il n'est plus possible d'externaliser les effets environnementaux des actions de l'homme sur la nature. Il faut considérer les effets du développement sur les écosystèmes naturels.

1.2.2 Les dimensions du développement durable

Parmi les différentes dimensions qui constituent le développement durable, l'une d'elles vise à rendre les décisions socialement viables et acceptables (Torre, 2010 ; Zuideau, 2018). Outre les dimensions économiques et écologiques, toutes les solutions proposées doivent être culturellement acceptables, ce qui nécessite des formes de consultations des populations, sans compter la considération essentielle des impacts écologiques et sociaux qui diffèrent selon la localisation. Dès lors, la planification socioéconomique de même que l'aménagement et le développement territorial doivent être pensés conjointement dans la perspective holistique de la durabilité. Le développement durable est d'ailleurs schématisé par la coexistence de trois sphères (voir la figure 1).

Cependant, les différentes conceptions du développement durable divergent sur la nature des relations entre les dimensions ou les sphères qui le composent, la position de chacune ayant une incidence sur l'autre (Lourdel et al., 2006). Ainsi, Brodhag et Sébastien décrivent ces relations telles qu'elles peuvent être perçues par différents acteurs :

« [...] on ne peut décrire adéquatement les processus dits économiques sans faire appel à la sociologie, les transactions économiques n'étant jamais qu'une catégorie particulière des faits sociaux. Quant à la sphère environnementale, les sociologues, historiens et ethnologues considèrent l'environnement comme une construction

humaine. Dès lors, l'économie serait considérée comme une construction sociale au même titre que l'environnement » (2004 : 4).

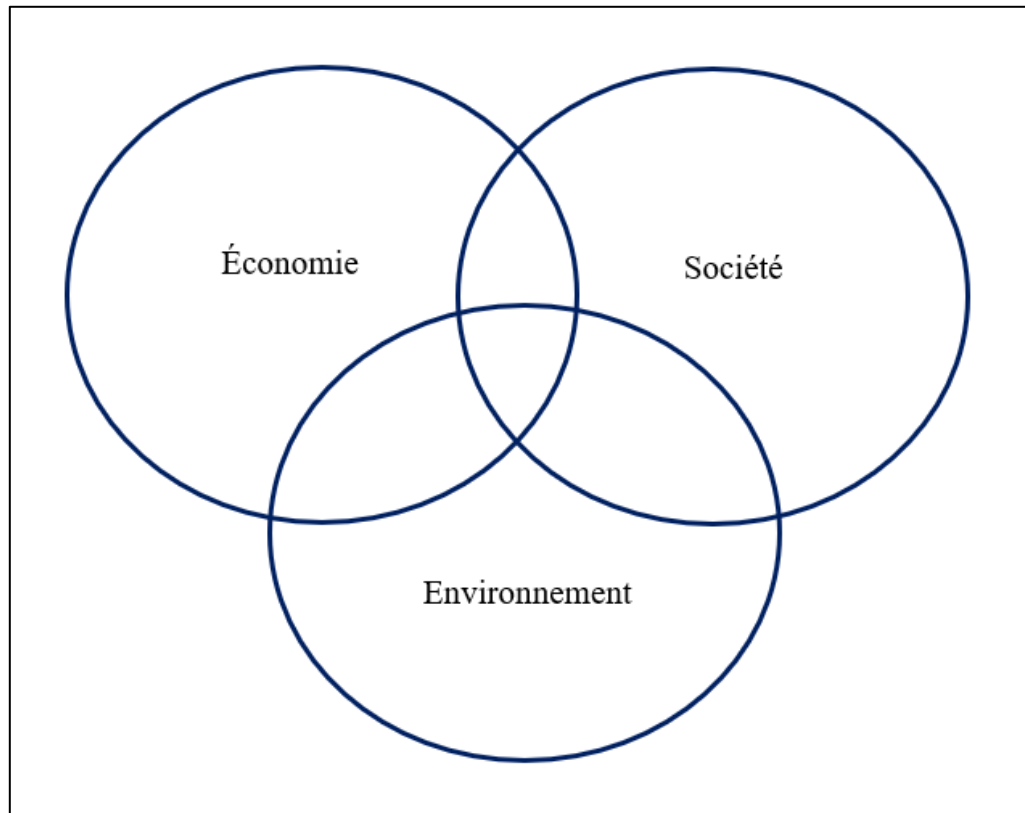


Figure 1 : Les trois dimensions du développement durable (C.L. Ntyam, 2022. Inspiré de Brundtland et Khalid, 1988)

En conséquence, quatre types de relations peuvent être identifiées sur le plan de l'importance relative des dimensions du développement durable les unes par rapport aux autres, à savoir : égalitaire, priorisée, subordonnée et hiérarchisée (Riffon, 2016). La dimension égalitaire occupe une place primordiale au sein des différentes conceptions du développement durable. Elle propose des éléments communs au développement durable

où sont combinées les dimensions sociales, écologiques et économiques, telles que développées par Jacob et Sadler (1990). Cette dimension traduit la vision du rapport Brundtland (1987) où les trois dimensions sont présentées comme égales ou affichant la même importance.

Le schéma traditionnel du développement durable illustre l'interaction entre ces trois niveaux, et le centre des trois cercles représenterait la zone du développement durable commune à tous (Babin, 2004 ; Cray et Drutman, 2004). Pour Hopwood et ses collègues, cette vision égalitaire favorise les échanges entre les différents pôles, selon le principe d'égalité « [...] some pollution is acceptable to increase growth, or loss of some pastureland for a park, or jobs for cleaner air » (Hopwood et al., 2005).

Selon cet auteur, la relation priorisée dans ce contexte estime que les constituantes du développement durable « peuvent entraîner » l'allocation de valeurs différentes en fonction de la situation vécue par les communautés et qui nécessite une résolution rapide. Dès lors, ces dernières deviennent des « porteuses d'enjeux » de la démarche à adopter dans le cadre de la résolution du problème. Ainsi, plusieurs conceptions peuvent présenter une primauté de façon récurrente à l'une des dimensions. Par conséquent, le développement durable demeure donc plus proche de toutes les dimensions, occupant une place primordiale auprès desdites dimensions.

De ce fait, depuis des décennies, l'organisation des communautés locales au sein d'un réseau (*International Council for Local Environment Initiatives*) mondialisé avait permis au Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, d'élucider le rôle dominant et primordial des acteurs locaux dans le processus de mise en œuvre du développement durable « penser global, agir local » (Boutaud et Brodhag, 2006 : 155). Ces auteurs précisent que plusieurs problématiques à l'échelle globale qui présentent des caractéristiques de déséquilibres qu'ils soient sociaux ou écologiques, trouvent leurs solutions à l'échelle locale d'où la priorisation de celle-ci. Ils précisent également que, la position qu'occupent certains territoires dans les problématiques mondiales permet de prioriser et d'adopter des objectifs divergents, tout en questionnant les approches équilibrées des secteurs importants du développement durable.

Un rapport subordonné renvoie à la dépendance de certaines dimensions aux autres. Donc, la relation de dépendance est plus influencée et constitue un élément sans lequel une dimension ne serait viable ou alors ne saurait évoluer sans l'apport des autres dimensions. Dans ce cadre, Passet (1979) dans son modèle présente les quatre dimensions emboîtées les unes dans les autres. Cette conception reflète par exemple l'interdépendance de la dimension économique avec la société et la culture lesquelles ont une emprise sur la vie des communautés au sein des territoires. Cela dit, l'interdépendance établit un rapport entre l'environnement et la culture dont elle modifie la détermination. En conséquence, la dimension économique découle dès lors de la

société où elle prend corps, car la société est influencée par la culture et l'environnement sans lesquelles elle n'existerait.

Les facteurs de transformation des sociétés en développement sont connus et classés par ordre d'importance. Ceux-ci peuvent être ordonnés en fonction de la valeur que leur attribuent les communautés bénéficiaires. Cependant, le rapport hiérarchisé présage qu'un rôle est offert ou alors qu'une fonction est assurée à chaque dimension sans qu'une dimension ait une prééminence sur l'autre. En revanche, les dimensions se différencient par leur importance au sein des communautés. De la sorte, Gendron et Réveret confirment cette appréhension en accordant une place privilégiée à l'environnement, à l'efficience de l'économie et la gouvernance. Ces éléments sont des moyens par lesquels le développement socio-individuel doit se mettre en place afin d'atteindre les objectifs escomptés. Ainsi, l'équité se présente aussi comme étant à la fois une condition et un moyen important pour la réalisation de ses objectifs (Gendron et Réveret, 2000).

CHAPITRE 2

LA GOUVERNANCE ET LES IMPACTS DES GRANDS PROJETS

La réflexion sur la gouvernance territoriale peut être située dans le cadre de la recherche de nouveaux modes d'organisation et de gestion territoriales comme alternative aux démarches territoriales provenant d'auteurs classiques. Elle correspond à la fois à la mise en pratique des mouvements de développement local et aux nouvelles structurations politiques au sein des territoires dans différents États selon le principe de subsidiarité. Selon l'Organisation des nations unies, la gouvernance peut être définie comme étant le fait d'exercer l'autorité économique, politique et administrative pour gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux (Organisation des nations unies, 2007).

2.1 LES TYPES DE GOUVERNANCE

2.1.1 La gouvernance politique et économique

Dans son ouvrage *Gouvernance locale et proximité*, Gilly identifie plusieurs types de gouvernances : la gouvernance économique, la gouvernance politique, puis enfin la gouvernance locale. Les deux premières gouvernances rendent compte de la place des mécanismes de l'explication de la diversité spatiale des organisations économiques. Cependant, celle qui nous intéresse est la gouvernance locale qu'il définit comme étant les pratiques de coordination impliquant des acteurs publics (Gilly et al., 2004).

2.1.2 La gouvernance locale

L'Organisation des nations unies nous apporte un éclaircissement sur ce concept en définissant à l'échelle locale la gouvernance comme étant :

« [...] la participation, la transparence et la responsabilité. Elle est également efficace et équitable, mais aussi propice à la légalité. En bonne gouvernance, les priorités politiques, sociales et économiques sont fondées sur un large consensus au sein de la société et les voix des plus pauvres et des plus vulnérables sont entendues par les décideurs chargés d'affecter les ressources prévues pour le développement » (2007 : 300).

D'autres auteurs, quant à eux, définissent la gouvernance locale comme :

« [...] un processus de mise en commun de plusieurs voisinages institutionnels réunissant les acteurs des secteurs économiques, institutionnel et social, géographiquement proche, en vue de la résolution d'un problème productif ou de la réalisation d'un projet local de développement » (Gilly et Perrat, 2003 : 5).

Pour Jean et Bisson :

« [...] la gouvernance met en scène trois catégories d'acteurs : le pouvoir politique local et ses élus, le pouvoir économique avec les entrepreneurs du secteur privé et la société civile représentée par les citoyens réunis dans différentes associations volontaires et groupes d'intérêts » (2008 : 42).

Le fait important ici est que, la société prend conscience d'elle-même, c'est-à-dire, les communautés sont régies par les normes institutionnelles ou socioculturelles. Chaque citoyen peut s'identifier au territoire puisqu'il a été socialisé à l'intérieur de celui-ci.

Ainsi, nous constatons que le territoire est un lieu important de mise en œuvre de la gouvernance à travers toutes ses composantes, ce qui favorise le développement durable. La participation permet souvent « [...] de renforcer les règles sociales préétablies en favorisant des rectificatifs nécessaires tout en aboutissant aux meilleurs résultats ou à des compromis » (Côté et Gagnon, 2005 : 68-69). Selon Torre et Beuret, la gouvernance est complexe et souvent le siège des conflits. En effet, pour ces auteurs, il s'agit d'un « [...] ensemble de processus et dispositifs par lequel des parties prenantes ou acteurs de différentes natures contribuent à l'élaboration, parfois concertée, parfois conflictuelle, de projets communs par le développement futur des territoires » (2012 : 3). Celle-ci a un sens si toutes les parties prenantes au sein du territoire prennent part aux décisions de bonne foi.

La gouvernance est caractérisée par la multiplication des travaux en sciences sociales et elle a évolué depuis les années 1990 (Simoulin, 2003). L’auteur définit la gouvernance comme étant : « [...] un concept qui par ses usages mêmes enchante la réalité plus qu’il ne la décrit » (2003 : 310). Pourtant, cet auteur affirme également que l’apparition de nouveaux acteurs issus de différents groupes (ONG, société privée, etc.) est la bienvenue dans la collaboration entre l’État et le secteur privé. À cet effet, l’auteur identifie deux approches de la gouvernance (voir le tableau 1).

Tableau 1 : Les différentes approches de la gouvernance
(Source : Simoulin, 2003).

Gouvernance municipale (locale ou régionale)	Gouvernance internationale (développement)
Un mode d’organisation parmi d’autres qui permet à la société de résoudre ses problèmes et de satisfaire ses besoins collectivement.	Un mode de coordination radicalement nouveau/nouveau référentiel de l’action publique, à travers lesquels les citoyens et les groupes articulent leurs intérêts, exercent leurs droits légaux, remplissent leurs obligations et apaisent leurs différences.
Apparu pour pallier les défaillances des acteurs (État, marché, association)	Brouillage de frontières entre les sphères publiques et privées.
Ne modifie pas totalement l’action publique	État un acteur (certes privilégié) parmi d’autres.
Peut servir à décrire les pratiques anciennes (donc historique)	Transformation de l’action publique dans son ensemble. Ne peut s’appliquer qu’à une situation historique donnée.

Cependant, le fait que tous les acteurs et les parties prenantes soient assis autour d’une même table pour régler les problèmes de la communauté n’octroie en aucun cas l’égalité

de pouvoir. Pourtant, ces délibérations sont la base de la préservation de la paix sociale qui constitue l'intérêt de tous. À cet effet, comme le souligne un nombre d'auteurs, le dialogue cohérent, les idées convergentes et constructives sont importantes :

« [...] en mettant l'accent sur la multiplicité des acteurs et sur la participation des différentes composantes de la société, la "gouvernance" pose une base de réflexion utile pour la régulation du système économique et politique (...). Pourtant elle laisse de côté les phénomènes de domination, l'ingouvernabilité de pans entiers de la société (...) le sort de ceux qui n'y participent pas et la finalité de la "gouvernabilité" ainsi établie » (Chavagneux, 1997 : 80).

Les limites enregistrées souvent dans la participation des citoyens aux décisions en matière environnementale permettent de trouver des stratégies que ce soit individuelles ou collectives d'exprimer leurs préoccupations ou encore leur opinion au sein des comités organisés. Ces comités regroupent régulièrement l'État, le privé et d'autres organisations non-gouvernementales et ils permettent d'avoir une vue globale des préoccupations et de recueillir les opinions sur une question donnée (Côté et Gagnon, 2005). En conséquence, pour ces auteurs, l'évaluation environnementale devient un outil de gouvernance important et accepté par tous, qui permet de renseigner tous les participants sur l'évolution d'un projet au sein de leur communauté. Bien évidemment, cette démarche permet également d'éclairer et d'orienter les choix collectifs. À cet effet, une adaptation

de procédures serait de mise en prenant en considération la situation sociale et territoriale où s'implante un projet.

Au-delà des procédures, la prise en compte de la qualité de vie et l'importance que les communautés accordent à leur environnement seront observées. Par ailleurs, informer les acteurs sur l'évolution du projet présent sur le territoire serait un aspect très important dans le but de venir en aide aux populations et, à s'autonomiser, puis d'émerger en tenant compte de leur savoir et savoir-faire. Cette autonomisation sera un élément important afin que les acteurs se sentent à part entière concernés par le projet ainsi que les projets futurs. En outre, les populations locales s'imposent de plus en plus comme acteurs légitimes avec lesquels les promoteurs des grands projets doivent désormais composer. En plus, le partage des expériences et le réseautage demeurent sans doute la clé de consolidation de la situation des communautés affectées par les grands projets (Côté et Gagnon, 2005). Celles-ci se positionnent comme ayant de nouvelles capacités de négociation en dépit des difficultés que ces communautés rencontraient lors des débats.

La participation des acteurs publics, telle que les gouvernements, les ONG, la société civile est d'un grand apport pour la réalisation des grands projets (Sanderson, 2012). La présence et la participation des parties prenantes au sein du projet permettent d'appréhender les différents processus nécessaires pour identifier les personnes, les groupes, ou alors les organisations susceptibles d'être affectés par le projet. Elles permettent également d'analyser les attentes des parties prenantes et leurs impacts sur le

projet. Ainsi des stratégies de gestion appropriées, pouvant engager les parties prenantes dans les décisions et l'exécution du projet seront importantes dans le but d'atténuer les pressions des groupes ayant une influence sur d'autres. Cependant, une classification des acteurs serait importante au sein des grands projets afin de les connaître et de savoir quel est le rôle de chacun. Toutefois, peuvent être présents les acteurs tels que les techniciens, les économistes, ceux de la société civile et l'environnement, puis le gouvernement représenté par la santé, la sécurité et les autorités locales (Invernizzi et al., 2017).

Au-delà de la présence, la participation permet de répondre aux attentes des parties prenantes et de leurs sollicitations. Malgré la présence des membres gouvernementaux dont la priorité est souvent exigée, les acteurs du milieu peuvent s'appuyer sur des éléments tels que la confiance pour leurs membres, la collaboration et le développement local qui pourrait être mis en œuvre. La sécurité permettra à tout un chacun de prendre la parole et de s'exprimer en toute quiétude, en prenant des décisions de manière libérale sans nuire aux autres membres, afin de trouver un compromis et d'avancer dans les débats. La participation quant à elle permet d'impliquer les politiciens locaux et les leaders communautaires tels que les maires des communes et les chefs de village. Cette participation permet aux acteurs locaux d'être informés sur les plans et les programmes relatifs aux grands projets. Cependant, leurs disponibilités permettent de répondre aux multiples questions provenant des promoteurs ou du gouvernement afin d'éclairer les uns et les autres sur les différentes préoccupations. Pour cela, un développement local est

important pour assurer une qualité de vie, améliorer les conditions de vie des communautés qui accueillent le mégaprojet (Côté et Gagnon, 2005).

Toujours pour ces mêmes auteurs, le manque de prise en considération des besoins sociaux des communautés crée souvent dans certaines circonstances, des problèmes politiques au sein de la population locale et, de manière significative, peut entraver l'acceptation du mégaprojet. De plus, ces conflits peuvent affecter les générations futures laissant apparaître légalité intergénérationnelle. Cependant, les avantages et les retombées de la production du mégaprojet peuvent être utiles uniquement pour les générations présentes, tandis que le fardeau des conflits et des mésententes est principalement transféré à l'avenir (Côté et Gagnon, 2005).

En effet, la question d'organisation et celle de la gestion territoriale favorisent le développement durable et requièrent « [...] l'implication progressive des acteurs locaux, privés, publics, associatifs dans les dynamiques de développement et l'effort de se mobiliser dans le but de se prendre en charge » (Leloup et al., 2005 : 322). Ainsi, l'imbrication d'une multitude d'acteurs au sein du territoire et de leur coopération permet de prendre les décisions collectives et répondant à leurs attentes. De plus, cette présence d'acteurs diversifiés amène l'État, du fait de ses missions régaliennes, à ne plus être le seul garant du devenir des sociétés. Dès lors, les acteurs locaux deviennent le relai au niveau des communautés. Cela étant, la diversité d'acteurs permet de réinterroger le rôle

de l'État et la volonté d'action collective qui détermine la qualité des relations de tous les acteurs au sein du territoire.

Sur le plan social, les auteurs tels que Gagnon, Côté et Proulx parlant de la gouvernance sociale montrent que les grands projets peuvent échouer socialement vu leur taille, leur complexité et les multiples parties prenantes impliquées aux planifications diverses (Côté et Gagnon, 2005 ; Gagnon, 1995a ; Proulx, 2011), ce qui peut conduire à des conflits internes, la fragmentation des parties prenantes lors de la conception et la mise en œuvre du mégaprojet. D'autre part, les grands projets peuvent exclure les principaux intervenants en insistant sur l'opposition sociale ou les situations géographiques (Van de Graaf et Sovacool, 2014). Le cas de l'extraction minière en Guinée Équatoriale où plusieurs plaintes sont émises de la part des organisations de la société civile et des communautés locales de la zone d'intervention. Le manque d'informations sur les modalités fixant les montants des fonds alloués par les sociétés d'exploitation minière aux communautés locales entraîne des mécontentements et des frustrations. Par ailleurs, les grandes communautés s'octroient la part la plus importante au détriment de celles concernées directement par les effets néfastes de l'activité (Simard et al., 2014).

Sur le plan psychologique, les théoriciens des risques et de la responsabilité posent comme problème le gonflement des attentes et les projections déformées et erronées qui peuvent affliger les grands projets. Les ressources, les revenus et avantages sont souvent surestimés, ce qui peut favoriser une révision du mégaprojet par les investisseurs et les

financeurs. Au-delà de l'aspect lié aux ressources et aux avantages, très souvent, les impacts sur les lieux, les moyens de subsistance et l'environnement sont sous-évalués, ce qui crée souvent des mésententes au sein des parties prenantes aux points de vue divergents (Sovacool et Cooper, 2013 ; Van de Graaf et Sovacool, 2014).

2.1.3 Les relations entre les parties prenantes

Les différentes parties prenantes impliquées dans plusieurs projets ont des attentes et des points de vue différents. À cet effet, l'exploitation des ressources naturelles a souvent donné lieu à de multiples conflits entre les parties prenantes (Gendron et al., 2010). Ces conflits sont également source de revendications au sein du mégaprojet, il naîtra dès lors des désaccords au sein de la communauté. Par exemple, le cas du Mozambique où s'installe l'exploitation minière est à l'origine de plusieurs manifestations et controverses. Compte tenu des effets subis par ces communautés, celles-ci se sont mobilisées en grand nombre pour exiger la révocation des permis d'exploitation. Surtout que ces permis s'octroient sans leur consentement et ces populations ignorent les clauses. Ces dernières réclament leur part de bénéfices extraits de leurs terres depuis la découverte d'abondantes réserves de gaz naturel dans leur espace de vie (Ross et al., 2014).

Pourtant, les communautés qui interpellent l'industrie minière sont souvent très éloignées géographiquement du site où se trouve le mégaprojet et sans motif concret. Hormis leur situation, ces communautés se sont regroupées et ont pris le nom de « communautés

affectées par les mines ». Elles se présentent comme un acteur social formé qui conteste contre les inégalités au sein de la communauté lors des débats. Pourtant, la promotion des activités en lien avec les grands projets représente sur le territoire comme un véhicule important de développement durable (Gendron et al., 2010).

Au Cameroun, les relations entre les industries d'exploitation des grands projets et les communautés sont caractérisées par des irrégularités et l'inégale répartition de pouvoir. Ces inégalités de pouvoir concernent la capacité des acteurs à mobiliser des ressources pour faire valoir leurs intérêts à la table de discussion. Ces inégalités peuvent également être issues d'un accès démesuré ou anormal au pouvoir décisionnel, en raison, entre autres, du centralisme politique et de la fragilité des acteurs locaux. En outre, plusieurs parties prenantes se trouvent dans l'impossibilité d'accéder au marché puisque nombreuses d'entre elles évoluent de manière informelle au sein du territoire, ce qui provoque le retrait de ces dernières des discussions.

Comme le soulignent Gagnon et ses collaborateurs, dans l'objectif de réduire les inégalités entre les parties prenantes, « [...] les communautés se sentant abandonnées par l'installation de grands projets dans leur voisinage pourront consolider de nouvelles formes d'organisations communautaires » (Gagnon, 1995b : 52). Sur le plan local, la mise sur pied des comités de vigilance citoyens ou le front de défense témoigne. L'exemple, de la volonté des populations de théoriser leurs luttes et de se donner les

moyens institutionnels d'exprimer leurs revendications, par-delà les espaces démocratiques et associatifs reconnus comme tels.

Au Cameroun, la création du Réseau africain des forêts modèles (RAFM), en 2005, est un exemple de gouvernance territoriale à grande échelle. Ce réseau s'intéresse aux forêts et aux modes d'utilisation des ressources naturelles. Les forêts modèles sont également un modèle de partenariat volontaire entre tous les acteurs d'un territoire dans le but d'assurer le développement durable du territoire sur la base des programmes, de projets et d'activités conjointes et solidaires. Cet organisme regroupe en son sein plus de cinquante associations. Son approche permet de procéder à une mobilisation plus vigoureuse qui vise à canaliser les efforts des communautés affectées par les grands projets. En outre, elle vient en aide aux communautés en conflit et facilite les échanges dans le but de rendre plus efficaces les stratégies (Tiani et al., 2012 ; Tiani, 2005).

Tout comme la plupart des associations locales, la Fondation d'Appui à l'Autopromotion des Groupes pour l'Environnement (FAGAPE), joue un rôle déterminant dans les revendications des communautés et se positionne comme intermédiaire entre les autorités et les communautés sur leurs revendications foncières. Elle a un lobbying auprès des autorités régionales. Bénéficiant de la position que la plupart des associations locales, de défense des intérêts des populations affectées par les grands projets, FAGAPE profitent dans certaines localités, du soutien du clergé, de même que l'appui des organisations non gouvernementales spécialisées qui contribuent à atténuer les inégalités.

2.2 LES IMPACTS DES GRANDS PROJETS

Les grands projets ont généralement des impacts ou des effets qui sont proportionnels à leur taille. Il s'agit de projets imposants qui utilisent les technologies pour modifier les conditions naturelles des milieux locaux et régionaux, ce qui amène des bouleversements environnementaux ainsi que des retombées sociales et économiques, retombées complexes et différenciées selon les populations et les territoires.

2.2.1 Les impacts sur le plan environnemental

Parmi les problèmes environnementaux que connaissent les pays, les grands projets en sont l'une des principales causes. Ils bouleversent l'environnement, le transforment de manière généralement irréversible (Savoie, 2003). Dans les pays en voie de développement, en général, et au Cameroun en particulier, des industries étaient construites sans plan de gestion des déchets. Les constructeurs de ces grands projets prennent moins en compte les conséquences que peuvent avoir ces grands projets sur les populations et sur l'environnement (Fonkoua, 2006). Pour les uns, les canalisations étaient mal faites ou alors orientées vers les lacs et les rivières lesquelles enduraient le choc de ces industries. Les effets de ces grands projets sont nombreux et divers sur l'environnement entre autres, pollution de la zone, modification de la flore et de la faune aquatique. En plus, d'autres grands projets exerçaient plutôt une pollution atmosphérique en déversant les fumées dans l'environnement sans toutefois se rendre compte de la

pression que ces éléments pouvaient exercer sur les populations et la nature. Ces risques sont toujours présents de décharges qui pourraient conduire à la libération de méthane et des gaz à effet de serre associés.

En outre, les émissions fugitives des installations de traitement du gaz naturel sont fréquentes et le plus souvent associées à des fuites dans les tubes, les valeurs, les connexions et le stockage qui contaminent régulièrement les eaux souterraines locales. La contamination et la pollution des sols, les cours d'eau et les accidents tels que les incendies ont provoqué plusieurs décès. Ces dégâts sont créés par des tuyaux mal placés et non contrôlés lesquels ont des effets néfastes sur la vie des populations. À cet effet, Van de Graaf et Sovacool pensent qu'il n'existe pas de mégaprojet écologiquement sensible par rapport à l'acceptation de « [...] l'environnement qui devient un danger et un risque social » (2014 : 4). En effet, le constat est préoccupant, les grands projets ont modifié les us et coutumes en vigueur. Au vu de ces préoccupations, il demeure que, la gestion durable et efficace de l'environnement demande une planification faisant appel à l'anticipation (Pachauri et Meyer, 2014).

2.2.2 Les impacts sur le plan économique

La présence des grands projets dans les pays en voie développement a un prix ; les promoteurs gardent une part de bénéfices pour eux. Cette part significative des recettes est rapatriée dans les pays d'origine des promoteurs et des financeurs, ce qui diminue la

capacité de création de valeur pour les pays d'accueil (Nzoyem et al., 2014 : 74). De plus, la plupart des grands projets impliquent un montant d'investissement au-delà d'un million de dollars. Les conséquences économiques de tels projets sont généralement partagées entre les différentes parties prenantes. Pour les États, les avantages liés au développement économique sont les déterminants importants de la décision de création ou de développement d'activités et d'emplois dans les régions d'implantation, distributeurs de revenus et de désenclavement. Ces grands projets sont des leviers importants des politiques de développement national ou régional (Lajugie et *al.*, 1979). Les dividendes sont toujours mis en avant plan dans les grands projets initiés par les entreprises. En outre, ces auteurs affirment que, les grands projets prennent les moyens financiers engendrés localement sous forme de gagne-pains et de rémunération, d'achats et de recettes publics, ce qui entraîne un faible impact parce que les employés sont mal payés et les impôts prélevés sont de basse portée.

Sur ce point, l'économie à l'échelle locale n'est pas fructueuse et ne favorise pas l'évolution ou le développement de la localité. De plus, il est à noter que, la majorité des ouvriers travaillant dans ces structures ne sont pas qualifiés et sont rémunérés à un montant minimum, ce qui rend difficiles les échanges. En plus, ces infrastructures utilisent une technologie de haute gamme et pratiquent des méthodes à grande accentuation que les entreprises locales ne possèdent pas. Par conséquent, les succursales étrangères feront appel à des concessionnaires étrangers et à la main-d'œuvre spécialisée. Ce manque de qualification empêchera au niveau local une transformation et au niveau

national un manque de foisonnement et une limitation de production. Il est à noter que, la culture des ingénieurs en charge de la réalisation du mégaprojet paraît alors comme étant une condition importante des stratégies gagnant-gagnant. Ces auteurs remarquent également que la culture des ingénieurs se concentre sur le respect des délais, du budget afférent et sur le bon déroulement technique du mégaprojet (Broche et al., 2005).

2.2.3 Les impacts sur le plan politique

Les transformations des différentes composantes de la morphologie urbaine peuvent servir de révélateurs pour comprendre les changements et mutations qui se produisent dans les pays et régions où s'installent les grands projets. Ceux-ci créent de nouveaux quartiers résidentiels fermés, conçus comme des espaces de logements à l'accès contrôlé aux dispositifs de surveillance et de sécurité, clôturés de barrières et de murs pour protéger les habitants et les isoler du monde extérieur. Très souvent, elles sont des communautés vivant dans l'opulence et l'autosuffisance, elles appartiennent à une certaine classe de personnes. Ce sont de nouveaux éléments qui marquent l'organisation de l'espace urbain et qui modélisent la physionomie des régions et pays où les grands projets se construisent « [...] ces mégaprojets se raccordent à la ville-centre par des autoroutes privées, assez souvent uniquement utilisées par les habitants qui demeurent dans ces complexes résidentiels » (Hidalgo, 2005 : 2).

Hormis cette organisation politique qui divise les régions en créant des disparités en leur sein, dans la majorité de cas, les impacts politiques négatifs institutionnels ont souvent été observés. Ceux-ci sont plus fréquents dans les pays en voie de développement, mais possédants des ressources naturelles importantes qu'ils sont incapables d'exploiter. La faible autonomie institutionnelle en lien avec la gouvernance des pays d'accueil est un problème important connu par les autorités. Ces pays ont un faible pouvoir de mise en place d'un cadre réglementaire des lois et l'incapacité de les appliquer sans demi-mesure le moment venu, surtout face aux multinationales qui dictent leurs lois et bafouent celles des pays hôtes (Simard et al., 2014).

Ce manque de coordination et de collaboration crée un énorme désordre dans les pays en voie de développement, comme le constatent Nzoyem et ses co-auteurs, « [...] les problèmes sont fréquemment liés au faible développement des cadres de gouvernance et à la faible capacité institutionnelle pour ce qui est de formuler et d'appliquer les lois et règlements » (Nzoyem et al., 2014 : 74). De plus, les grands projets impliquent régulièrement un ou alors plusieurs États, ils occupent plusieurs fonctions, ils sont soit les promoteurs du projet dans le cadre politique du développement économique ou alors les autorités autorisant l'exploitation du sous-sol ou d'un service public. À cet effet, « [...] l'État du pays hôte ou alors les États des pays hôtes déterminent le cadre réglementaire du projet » (Broche et al., 2005 : 126).

Considérant tous ces impacts, une solution qui devrait être mise de l'avant, tant par les entreprises que par les pouvoirs publics et les organisations de la société civile, est l'amélioration des pratiques de participation et de concertation afin d'atteindre une acceptabilité sociale plus large des grands projets. Cette idée ne relève pas seulement de l'éthique ou de la démocratie. Il s'agit d'assurer les conditions stratégiques permettant aux grands projets de se réaliser sans encombre.

Au vu des difficultés rencontrées lors de la mise en place de plusieurs projets de grande ampleur, l'approche de la gouvernance participative, indissociable des principes du développement durable, est de plus en plus utilisée. Autant dans les pays industrialisés de longue date que dans les pays émergents en Asie ou en Afrique, cette approche sécurise la démarche des projets. Les coûts et les délais de réalisation sont ainsi assurés, ce qui compense, aux yeux des promoteurs et des autres parties prenantes, les efforts exigés pour mettre de l'avant des mécanismes d'information et de discussion, voire de négociation, et aussi des organismes de suivi des projets industriels, miniers ou d'infrastructures (barrages, ports, autoroutes, etc.).

Le chapitre suivant traite de cet enjeu important sous l'appellation de la participation et de l'acceptabilité sociale.

CHAPITRE 3

LA PARTICIPATION ET L'ACCEPTABILITÉ DES GRANDS PROJETS

3.1 LA DEMANDE ET LES PRATIQUES DE LA PARTICIPATION

La participation fait appel à la concertation et à la délibération afin de faire converger les valeurs sous-jacentes et les modalités des projets et favoriser l'atteinte de l'acceptabilité sociale (McGee, 2009). Ces démarches ont été développées au cours des années 1970 et 1980 en Occident, notamment en études urbaines et en environnement, dans le but d'améliorer les projets et d'éliminer les possibilités de blocage des populations au sein des sociétés pluralistes (Bacqué et Gauthier, 2011). Il s'agit de démarches qui se veulent démocratiques, mais qui ne sont pas exemptes de rapports de pouvoirs, voire de tentatives de manipulations. Le concept est présent dans les discours, les débats nationaux et internationaux en guise de stratégie pour la réalisation des grands projets à la satisfaction des parties prenantes (Mason et al., 2014).

Dès lors, des mécanismes se sont mis en place, mécanismes préconisant une meilleure prise en compte de la participation publique dans les pays développés en matière d'aménagement et de développement territorial (Arnstein, 1969 ; Bacqué et Gauthier, 2011 ; Simard, 2003). Toutefois, la participation est un terme très vaste et rassemblant en son sein une multitude d'approches telles que : l'information, la délégation du pouvoir de décision, la consultation et la démocratie représentative. Arnstein (1969) catégorise

différentes façons de participer et elle identifie huit échelons regroupés en trois grandes catégories (voir le tableau 2).

Tableau 2 : L'échelle de participation et le pouvoir des citoyens
(Source : Arnstein, 1969)

Échelons de participation	Type de pouvoir
Contrôle direct	Pouvoir réel
Délégation	
Partenariat	
Conciliation	Influence possible
Consultation	
Information	
Thérapie	Absence de participation
Manipulation	

Selon Arnstein (1969), le pouvoir est reparti en trois grandes instances qui possèdent le pouvoir réel au sein des communautés, seulement deux exercent le pouvoir et une ne contribue pas à la participation c'est-à-dire ne participe pas au processus décisionnel et encore moins à l'élaboration de la mise en place des politiques de la ville. Pour cela, selon l'auteur, les trois premières instances à savoir celles relatives au contrôle direct, à la délégation et au partenariat sont celles où se retrouve le vrai pouvoir. Les communautés et les citoyens participent en grand nombre à la prise de décision. Ils décident de ce qui doit avoir lieu au sein du territoire en ce qui concerne par exemple l'aménagement. Cette instance rejoint l'approche consensuelle du développement durable.

La seconde instance, quant à elle, qui regroupe la conciliation, la consultation et l'information. Elle favorise l'intégration et la prise en compte de tous les citoyens au sein de la communauté. Cette instance a une influence dans le processus participatif. Elle permet de trouver les compromis et les conciliations au niveau des acteurs, et favorise la diffusion de l'information, soit avant les rencontres et les débats. Celle-ci met également à disposition des acteurs les comptes rendus et les procès-verbaux afférents, ce qui favorise une transparence dans la gestion et le suivi des affaires de la communauté. Cependant, la dernière instance qui regroupe la thérapie et la manipulation, est l'instance qui est exclue du processus décisionnel et qui ne peut participer de façon appropriée à l'évolution des affaires de la communauté. Elle sera vouée à l'échec à cause de la manipulation du côté des promoteurs au sein des parties prenantes.

La manipulation s'est fait ressentir au sein des communautés à une certaine époque bien déterminée où l'on constate des controverses relatives à l'aménagement du territoire. Selon Gariépy et Hamel (1989), la participation présente trois fonctions : la fonction de validation qui permet aux citoyens d'avoir un droit de regard sur le processus décisionnel et sur les critères utilisés afin de rendre celle-ci efficace. De plus, il est question pour les participants de formuler les valeurs, les objectifs et les conditions de base qui vont orienter la préparation du projet. Puis en troisième lieu, sera défini le nouvel environnement harmonieux existant entre les acteurs qui sont parties prenantes du projet et leur vision.

En outre, ces éléments remettent en cause la légitimité des gouvernements à prendre en compte l'aménagement du territoire et régional. Au vu des effets néfastes qu'induisent ces aménagements sur les populations, ceux-ci deviennent de plus en plus contestés. La forte opposition à un projet de développement reflète un jugement collectif négatif à son égard des effets néfastes et souvent non productifs pour les populations riveraines. À cet effet, il serait judicieux de s'attarder aux facteurs constitutifs de l'acceptabilité sociale de ces projets (Batellier et Maillé, 2017 ; Gendron, 2014). Comment sont qualifiés les comportements de certains acteurs au sein des territoires lors de l'installation d'un projet de développement ? Quels regards les communautés portent-elles sur lui pour juger sa pertinence ? Est-il question de la durabilité ?

Selon Élie, les comportements de rejet reflètent des comportements propres aux humains. Ainsi, divers auteurs trouvent que les débats sur la participation prennent corps au sein des sociétés éduquées où règne le pluralisme (Elie, 2006 ; Jouve, 2005 ; Simard, 2003). Plus précisément, c'est l'organisation du politique qui est mise en cause. En effet, la participation de la société civile au processus décisionnel pour l'implantation des projets d'aménagement et de développement est désormais perçue comme une marque d'approbation pour la réussite de ces projets de développement. Dès lors, la démocratie locale, fondée sur le principe de participation, devient une préoccupation importante pour les citoyens et les gouvernements au sein des territoires. Par ailleurs, la participation citoyenne est un moyen par lequel les représentants d'une ville ou d'un État peuvent

impliquer d'une manière ou d'une autre ses acteurs, c'est-à-dire les citoyens, dans leur prise de décision au quotidien.

Par rapport au concept de participation, Côté et Gagnon (2005) montrent que la participation citoyenne est un processus qui passe par l'accompagnement et l'intégration des citoyens à des structures et actions organisées et, qui obligent à adapter celles-ci aux besoins différents exprimés par de nouveaux participants mobilisés, lesquels amènent d'autres façons de concevoir l'action. En fait, le point essentiel est l'entente sur le processus et sur le déroulement du projet, où la participation agit comme un catalyseur, et où l'enjeu devient le partage du pouvoir entre les savoirs différents c'est-à-dire la participation de toutes les parties prenantes au sein du territoire. Ainsi, les projets initiés au sein des territoires impliquent tous les citoyens (les élus, les professionnels des secteurs public et privé, les leaders d'organismes communautaires et les autres acteurs issus de la société civile).

Cependant, dans son rapport intitulé *Planning Sustainable Cities*, l'Organisation des Nations unies propose une nouvelle typologie des formes de la participation (ONU-Habitat, 2009), à savoir : la participation nominale ayant trait à l'affichage et la manipulation, la participation consultative en lien avec le rassemblement d'informations pour une décision éclairée, la participation représentative avec une implication citoyenne à travers le système politique démocratiquement élu, notamment les élus locaux au niveau local, régional et national (chefs de village, maires et députés). Puis en dernier ressort la

participation transformative qui place le partenariat au centre des relations entre acteurs institutionnels et groupes de citoyens, avec transmission de pouvoir et de ressources qu'elles soient naturelles, financières ou sociales.

Cependant, la typologie de participation d'Arnstein (1969) possède un échelon supérieur au niveau du contrôle des citoyens, soit celui de la délégation du pouvoir, contrairement au classement de l'ONU-Habitat (2009), dont la typologie traite de participation représentative, ce qui se rapproche de la démocratie représentative et constitue une alternative ou alors un complément à la démocratie représentative, telle que présentée par Blondiaux (2008) et Élie (2006). Ainsi, en intégrant la participation représentative et la démocratie représentative telle que décrite par l'ONU-Habitat, cet échelon instaure une forme d'empowerment ou d'auto-prise en charge des citoyens. Dans cette optique, la participation ou alors démocratie représentative ou encore l'auto-prise en charge des citoyens se conçoit à travers le vote où chacun est libre d'opérer un choix en fonction de ses convictions.

Au vu de cette liberté de choix au sein des citoyens, la pertinence sociale se présente comme une phase très importante du projet, avec une emphase sur les interrelations entre les citoyens, le consensus et la participation de tous les citoyens et communauté à la vie politique de la société. En fait, un projet pertinent est celui qui est accueilli par la communauté et dont l'importance économique et sociale a été démontrée. Le port en eau

profonde de Kribi présente une pertinence sociale laquelle est démontrée dans le prochain paragraphe.

3.2 LE CONCEPT D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

L'acceptabilité sociale est un concept nouveau et son entrée est récente dans la littérature scientifique. Elle est souvent appelée « social licence to operate » (autorisation sociale de projet), par contraste avec la licence légale d'opérer qui a trait aux autorisations gouvernementales liées aux opérations des entreprises (Raufflet, 2014 : 4). Le concept intéresse de multiples disciplines, en occurrence la sociologie des usages, la psychologie sociale, la science politique et le management des projets. Plusieurs auteurs ont défini l'acceptabilité sociale, certains pensent qu'elle est :

« [...] le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place, pour qu'un projet, programme ou politique s'intègre de façon harmonieuse, et à un moment donné, dans son milieu naturel et humain » (Caron-Malenfant et Conraud, 2009 : 14).

Pour d'autres, c'est :

« [...] un processus d'évaluation politique d'un projet mettant en interaction une pluralité d'acteurs impliqués à diverses échelles et à partir duquel se construisent

progressivement des arrangements et des règles institutionnelles reconnus légitimes, car cohérent avec la vision du territoire et le modèle de développement privilégiés par les acteurs concernés » (Fortin et al., 2013 : 45).

Pour le Bureau d'audience publique en environnement du Québec, l'acceptabilité sociale est « [...] un processus collectif et évolutif qui intègre un nombre important d'acteurs locaux et régionaux. Elle se traduit par un consensus des parties prenantes à travers la consultation et les échanges » (Jean, 2016 : 266).

Le concept ayant pris de l'ampleur et de la notoriété dans les années 1990, suite à l'échec du modèle de développement du haut vers le bas, c'est-à-dire du gouvernement ou de l'État vers les communautés ou « top-down » (Proulx, 2011). Ce concept s'appuie sur l'intérêt et le besoin d'une prise en compte de la dimension sociale et la participation des acteurs du milieu au développement de leurs territoires, comme l'indique le rapport de Brundtland (Brundtland et Khalid, 1988). Le sommet de Rio de Janeiro 1992, ainsi que la convention sur la biodiversité biologique 1993, vont dans le même sens. D'autre part, à la vue de cet intérêt important pour les communautés territoriales, nous notons très peu d'études et de recherches scientifiques portant sur le développement durable qui ont favorisé de nouvelles notions, l'acceptabilité étant l'une des rares. En fait plusieurs auteurs ont traité la question de l'acceptabilité sociale et l'ont définie de différentes façons (Batellier, 2015 ; Fortin et al., 2013 ; Fournis et Fortin, 2013).

Elle peut également être définie comme étant « [...] un ensemble des comportements des acteurs (ONG, citoyens, entreprises, gouvernement) du milieu où doivent s'installer les grands projets » (Batellier, 2015 : 4). Dans plusieurs cas, les contestations sociales se multiplient face aux grands projets. Ce terme se pose selon les acteurs et suivant les problèmes auxquels ils sont confrontés, il dépend des intérêts que possèdent les uns et les autres face au projet. Cependant, il ressort de l'état des connaissances sur le concept d'acceptabilité sociale que plusieurs éléments jouent un rôle significatif dans la compréhension de l'acceptabilité sociale sur les grands projets. Il s'agit des enjeux liés aux valeurs qu'attachent les communautés à leur espace de vie, ainsi que leurs attentes à l'égard du projet (Shindler et Brunson, 2004).

Selon plusieurs auteurs, les entreprises œuvrant dans le secteur des ressources naturelles ont appris à leurs dépens qu'elles font face à des risques importants si elles ne fonctionnent pas avec l'acceptabilité sociale de la part des communautés affectées (Brereton et Forbes, 2004 ; Humphreys, 2001). Cependant, l'atteinte de l'acceptabilité sociale peut entraîner plusieurs jugements et être perçue différemment selon les cas (Fortin, 2009 ; Fortin et al., 2013 ; Fournis et Fortin, 2013).

Ces jugements peuvent être émis par les populations riveraines des projets (Stankey, 1996 ; Gendron, 2014). Par conséquent, les bénéfices que peuvent tirer les populations locales, le niveau de confiance de celles-ci envers les promoteurs du projet et le gouvernement peuvent entraîner des controverses (Batellier, 2016 ; Shindler et al., 2004).

Ces auteurs présentent l'ensemble des comportements issus des acteurs du milieu face à l'installation d'un méga projet dans leur espace de vie, le cas des revendications des terres et le manque d'indemnités lors de la construction du port en eau profonde de Kribi au Cameroun entraînent plusieurs conséquences au sein des populations riveraines à cette infrastructure (l'exode, changement de la qualité de vie, transformation des activités, disparition des espaces sacrés, dislocation du tissu familial, etc.).

Selon certains, l'an 2000 marque une période pendant laquelle les populations contestent davantage les projets d'envergure suite aux coûts d'investissements (Fournis et Fortin, 2013). Ils critiquent aussi les conséquences sociales, économiques et environnementales que ceux-ci induisent dans les villes et les campagnes, en particulier au sein des populations riveraines. Les impacts de ces grands projets sont si importants dans les pays en voie de développement et des pays développés, le cas des populations marocaines mobilisées contre la construction du mégaprojet d'énergie solaire et l'accapement de leurs terres par les promoteurs, dépossédant ainsi les communautés de leurs espaces vitaux (Hamza, 2016). Le cas de l'extraction et la gestion des ressources naturelles en occurrence le gaz de schiste et l'uranium au Québec (Fournis et Fortin, 2013). À cet effet, la mobilisation contre l'exploitation du gaz de schiste n'avait jamais pris de l'ampleur auparavant. Celle-ci a été qualifiée de la plus importante des mobilisations connues au Québec (Dufour et al., 2015).

Les projets contestés se sont multipliés et se sont succédés dans le temps, par exemple, les projets éoliens, des centrales à gaz, le casino de Loto-Québec et du Cirque du Soleil à Montréal, le port méthanier à Rabaska, la reconstruction de l'échangeur Turcot à Montréal, l'exploitation des hydrocarbures : gaz de schiste, pétrole de roche mère ou conventionnel (Anticosti, Gaspésie, Golfe du Saint-Laurent). Ces projets ont suscité plusieurs inquiétudes : détérioration du paysage, modification des conditions de vie, la gestion même du projet mettant de côté les populations riveraines, l'inadéquation de l'intérêt collectif au détriment d'une minorité, l'usage contesté du territoire, l'impact environnemental de même que le développement ou l'utilisation des fonds publics par les acteurs privés. Le manque de prise en compte des revendications et des préoccupations exprimées par les populations qui peuvent compromettre la mise en place et la viabilité du projet. Ces réclamations peuvent également empêcher ou alors détourner leurs avancées et produire ainsi des conflits pouvant entraîner d'autres résultats ou des effets plus négatifs. Ces exemples démontrent que l'acceptabilité sociale est devenue « un critère de décision » incontournable (Simard, 2021).

Le concept de l'acceptabilité sociale est désormais ancré dans les réponses apportées par les promoteurs des projets et les décideurs de ces projets face aux préoccupations des populations. Cette notion reste encore fragile ou floue dans certains milieux où les données ne sont pas bien établies en amont, c'est-à-dire dès l'initiative du projet, ou alors auprès des décideurs et en aval, dans le territoire où le projet doit prendre effet. Cette notion est méconnue également dans la sphère législative et réglementaire du Québec. La

majorité des auteurs (Batellier, 2015 ; Devine-Wright, 2005 ; Saucier et al., 2009 ; Wolsink, 2000) ayant écrit sur ces notions se sont plus penchés sur les effets qui influencent la vision du public face aux grands projets.

Très souvent utilisé au cours des débats, dans le respect des besoins des communautés, le terme acceptabilité sociale permet de faire un lien entre le promoteur du projet, le décideur et les populations où le projet doit prendre corps. À la lumière de toutes ces utilisations, et les intérêts qu'attachent les différents acteurs, il naîtra donc des questionnements critiques tels que : qu'est-ce qui fonde la conception et l'usage de l'acceptabilité sociale chez différents acteurs d'un grand projet ? Ainsi, elle fait référence à la perception des parties prenantes qu'un grand projet soit socialement acceptable ou légitime (Boutilier et Thomson, 2011). À la lecture de toutes ces définitions, il ressort que l'acteur est au centre de l'approche du processus décisionnel pour ce qui est de l'acceptabilité sociale (voir le tableau 3).

À la consolidation et au raffermissement des décisions, s'ajoute la pluralité des mécanismes institutionnels de collaboration et de coopération des citoyens aux décisions. La prise en compte des acteurs locaux dans les projets initiés dans leur espace de vie semble importante pour la vie des communautés. Pour cela, réfléchir sur leur avenir afin qu'elles se sentent concernées par ledit développement apparaît comme un élément essentiel de nos jours. La participation des acteurs locaux et le partenariat entre les parties

prenantes sont le signal que donne le gouvernement dans la gestion des affaires publiques (Thibault, 1995).

Tableau 3 : Le processus de participation au dialogue
(Source : Batellier, 2016 : 5)

Acteurs	Promoteur	Population
Nature	Le promoteur qui fait accepter son projet	Le public/communauté qui accepte le projet
Enjeux	Enjeux d'affaires	Enjeux de société
Conditions	Conditions de réussite du projet	Conditions posées par le public
Critères	Critères de succès du projet	Critères d'appui au public
Outils/instruments	Outils ou instrument d'évaluation, de planification et de gestion du projet.	Outils ou instrument de réflexion de décision d'évaluation et de planification du projet.
Processus et résultats	-bonnes pratiques d'affaires-gestion des parties prenantes et mesures d'atténuation, dialogue, consultation, information (avancement du projet) -absence de résistance et appui au projet obtenu.	Processus d'évaluation et de jugement et/ou de décision par le public [résultat du processus] -réponse du public : perception attitude, comportement et/ou discours. ?

Ces éléments constituent une réplique au désir des communautés territoriales de s'impliquer dans la gestion des affaires de la cité ainsi que dans la sphère gouvernementale. La présence de nouveaux acteurs dans la prise de décisions permettant à ces derniers de participer aux décisions qui leur incombent permet de redéfinir le rôle

de l'État qui n'est plus le seul garant de l'avenir et du bien-être des populations, encore moins de la qualité de développement sollicitée par les communautés elles-mêmes (Côté et Gagnon, 2005).

Plusieurs auteurs se sont intéressés à la gestion des affaires réunissant plusieurs parties prenantes (Baron, 2003 ; Chavagneux, 1997 ; Gilly et Perrat, 2003 ; Morin, 1998 ; Simoulin, 2003 ; Zimmerman, 1995). Face à cette réalité, les communautés s'approprient les moyens de se faire entendre. La naissance d'une multitude d'assemblées citoyennes constitue une « nouvelle cartographie de résistance », marquée par l'explosion des luttes socio-environnementales (Gagnon, 2001 : 66). Dans cet élan, plusieurs assemblées se sont consolidées dans le but de défendre leurs intérêts face aux impacts des grands projets. Ces associations se consolident localement et s'entrecroisent au niveau national pour constituer un espace collectif national d'apprentissage, d'échange d'expériences de luttes, d'articulation et de construction de stratégies et d'actions collectives.

L'approche collaboratrice et associative qui conduit les acteurs au sein du territoire est un l'élément important sur lequel repose désormais les relations entre les différentes parties prenantes et l'État. Cette collaboration a pour objectif la bonne marche des grands projets et la cohésion sociale, surtout en matière environnementale. Dans certains pays dits en voie de développement, ainsi que dans les pays qualifiés de développés, il a été créé un espace et des normes permettant la reconnaissance des éléments participatifs et des lois qui identifient les participants et les différents moyens de participation. Tous ces

arrangements ont un point commun, la diffusion de l'information afin que tous les participants et toutes les parties prenantes soient informés de l'évolution du mégaprojet (Simard, 2021)

Dans certaines communautés, les négociations entre les parties prenantes (État, secteur privé, etc.) sont avancées. Cette collaboration fonctionne par le biais d'un comité de vigilance ou de suivi environnemental où toutes les parties prenantes ont un droit de regard et un mot à dire sur le fonctionnement du mégaprojet (Côté et Gagnon, 2005). Ceci permet également aux acteurs locaux de prendre connaissance de tout ce qui se passe dans leur communauté. Dès lors, il est élaboré des processus sur l'évaluation et des impacts environnementaux permettant aux acteurs locaux une place dans la prise de décision sur l'environnement. À cet effet, d'autres auteurs parlent de gouvernance environnementale qui encouragerait et défendrait les principes du développement durable (Bruhn-Tysk et Eklund, 2002). Ainsi, classifier différents indices pour évaluer la durabilité d'un grand projet devient primordial. Ceux-ci seront étayés dans le prochain paragraphe.

La classification des indices de durabilité par les entreprises, pour ces auteurs est primordiale, et ces indicateurs se présentent comme des lignes directrices sur lesquelles les pays doivent se référer pour parler de la durabilité en leur sein. Pour eux, hormis le Produit intérieur brut (PIB), l'ISEW (*Index for Sustainable Economic Welfare*), le IDH (indice de développement humain), GPI (*Genuine Progress Indication*) ou EÉ (empreinte

écologique), ces indicateurs permettent d'évaluer le bien-être d'une communauté ou d'un pays et sa durabilité. Issu des milieux de la grande finance et du développement international, le concept de la « bonne gouvernance » envahit l'esprit des communautés, celui-ci remonte depuis les années 1980 (Chevallier, 2003 ; Gagnon, 1995).

Ce concept est renforcé par l'accroissement de la mondialisation ainsi que le rôle que les États jouent dans leurs missions régaliennes (Brodagh, 2000 ; Brodhag, 1997 ; Jouve, 2005). Pour cela, plusieurs écoles de manière standard, pensent que le retrait de l'État est souhaitable et proposent comme alternatif le pouvoir aux communautés en leur octroyant les moyens nécessaires de se prendre en charge et la libre entreprise de décider de leur devenir et le développement qu'elles auront délibérément choisi (Lefèvre, 2004 ; Strange, 1996). Dès lors, il naîtra un dispositif appelé « gouvernance », lequel permettra d'observer la gestion d'un grand projet à toutes ses étapes. En fait, son rôle, ses missions et ses enjeux seront abordé dans le paragraphe suivant.

C'est dans cette disposition que se développe le terme de gouvernance, lequel prend de multiples formes, d'aucuns le qualifient de « global », d'autres de « local » ou encore « territorial ». La gouvernance vient souvent approuver ou alors confirmer dans une démarche au sein de la communauté et augmenter le pouvoir de nouveaux acteurs issus de la société civile. Plusieurs auteurs ont défini ce terme, certains pensent que « [...] toutes les formes de régulation qui n'est ni marchande ni étatique » (Benko et Lipietz, 1992 : 392). D'autres trouvent que « [...] la gouvernance correspond à des modes de

coordination associant aux acteurs publics (État, communauté territoriale) des acteurs privés, qu'ils appartiennent au monde d'entreprise ou à la société civile (ONG, syndicats, etc.) » (Baron, 2003 : 337).

Le champ territorial fait l'objet de plusieurs gouvernances, raison pour laquelle les procédés d'adaptation du développement durable sont différents les uns et les autres, selon les échelles. À cet effet, l'idée de gouvernance environnementale et de la participation des citoyens permettant l'apparition de nouveaux modèles de développement durable et viable. Ainsi, apparaissent les territoires innovateurs, avec par exemple la capacité de coordination de plusieurs acteurs qu'ils soient individuels ou collectifs (Fortin et Brassard, 2015). La construction des territoires se fait par le voisinage traditionnel, où les acteurs se partagent toutes les représentations et les symboles, des contrats, des engagements et les accords. À cela, s'ajoutent la connaissance et la maîtrise des lois connues par tous et une mitoyenneté organisationnelle aux arrangements respectés par tous, ce qui crée « [...] un espace de définition des pratiques et des stratégies des agents à l'intérieur d'un ensemble de règles portées par les institutions » (Bouba-Olga et Grossetti, 2008 : 5).

Le cas de l'implantation de l'aluminerie d'Alcan à Alma au Québec, n'a pas favorisé l'autonomisation encore moins renforcé la capacité des acteurs locaux de faire des arrangements nécessaires pour leur bien-être. Néanmoins, l'acceptabilité sociale issue de la participation des acteurs a permis à ces derniers d'avoir un contrôle sur le projet malgré

les limites de pouvoir où l'on trouve des acteurs forts et dominants tels que la ville et le promoteur du projet (Côté et Gagnon, 2005). De l'autre côté, nous avons des acteurs faibles, dépourvus de tous pouvoirs et de moyens financiers, incohérents dans leurs idées disparates, ainsi que leur organisation et souvent absents lorsqu'il faut défendre leur cause.

La participation permet souvent de renforcer les règles sociales préétablies en favorisant des rectificatifs, surtout lorsque celles-ci aboutissent aux meilleurs résultats et d'autres décisions écrites allant aux compromis (Côté et Gagnon, 2005). Selon Torre et Beuret, la gouvernance est complexe et souvent le siège des conflits et de controverses :

« [...] un] ensemble de processus et dispositifs par lequel des parties prenantes ou acteurs de différentes natures contribuent à l'élaboration, parfois concertée, parfois conflictuelle, de projets communs par le développement futur des territoires » (Torre et Beuret, 2012 : 3).

Celle-ci a un sens si toutes les parties prenantes au sein du territoire prennent part aux décisions. À l'issue du tour sur la question d'acceptabilité sociale, celle-ci nous entraîne vers la façon dont la communication devrait se passer lors des débats environnementaux.

CHAPITRE 4

LES IMPACTS MAJEURS DES GRANDS PROJETS : LES DÉPLACEMENTS ET LES RELOCALISATIONS

4.1 LES IMPACTS DES RELOCALISATIONS DE POPULATIONS

L'un des impacts sociaux les plus significatifs qui se répètent dans divers contextes est le déplacement de populations, soit de quartiers, de villages ou de villes entières. Selon les études en géographie culturelle ou en psychologie de l'espace, la maison, le quartier et le village sont des points d'ancrage cognitifs et affectifs de premier plan (Moles et Rohmer, 1998 ; Ramadier, 2003). Ceux-ci constituent le socle de l'identité des individus et des communautés et ce phénomène d'enracinement serait particulièrement fort dans les sociétés traditionnelles (Simard, 2000).

La construction du port en eau profonde de Kribi au Cameroun, entre 2012 et 2017, a mené à un programme de relocalisation de plusieurs villages de paysans ou de pêcheurs. Cette intervention qui s'est déroulée avec peu de consultations semble avoir laissé des cicatrices profondes malgré les dédommagements prévus et les reconstructions entamées mais inachevées. Cette recherche vise donc à comprendre de manière approfondie les effets de ce programme de relocalisation tels que vécus par les citoyens de ces villages. Au-delà des promesses de modernisation de l'habitat et d'ajout de services publics, nous faisons l'hypothèse que de nombreux citoyens refusent de quitter les lieux qui leur sont

familiers à cause de leur sentiment d'appartenance au territoire. Les villages visés par le programme de relocalisation sont des lieux imparfaits mais remplis de souvenirs et de symboles, sans compter le fait que les activités agricoles et, surtout, les pêcheries sont plus aisées à pratiquer à proximité de la mer (voir la figure 2).



Figure 2 : Le pêche traditionnelle dans la région de Kribi
(Crédit photo : Christine Louise Ntyam, 2021)

En effet, les « [...] lieux peuvent être porteurs d'un passé et constituer ainsi les espaces fondateurs où l'on a vécu avec sa famille d'origine » (Gotman, 1999 : 71). Les conséquences sociales des relocalisations sont généralement négatives. Dans certains cas, les relocalisations peuvent même être considérées comme la violation des droits de

l'homme comme le souligne (Broche et al., 2005). D'ailleurs, Vignal voit dans le logement une propriété indestructible et inséparable à l'individu « [...] le logement, dont la propriété est propice à l'expression d'un attachement, participe de la construction matérielle et symbolique de la famille » (Vignal, 2005 : 107). La santé et la sécurité des populations riveraines des grands projets ont toujours été un problème dans les régions et pays d'accueil. Ainsi, les conflits entre les responsables de l'infrastructure implantée et les communautés, le flux de migrants à la recherche d'emploi et d'autres problèmes connexes sont préoccupants.

Au-delà de l'enjeu des relocalisations de villages, les impacts environnementaux du projet du port de Kribi sont importants. Si nous prenons l'exemple des communautés de pêcheurs habitant en bordure du Golfe de Guinée, dans le sud-ouest du Cameroun, celles-ci ne peuvent plus pêcher normalement, parce que le matériel utilisé est inadapté au nouveau contexte géographique. En effet, ils utilisent les pirogues, les pagaies et ils ne peuvent aller au large alors que le poisson se fait rare en bordure des côtes. Par conséquent, l'approvisionnement en protéine est limité, ce qui entraîne des répercussions sur la santé physique des populations. À l'intérieur des terres, les activités pastorales deviennent difficiles du fait de la dévastation de la forêt par les grands projets, comme le montre Faure, « [...] quel que soit le lieu choisi, le départ des populations pour les nouveaux villages a toujours eu des impacts sur leurs moyens de production, signe de la fin des activités pastorales qui faisaient vivre la plupart de ces habitants » (Faure, 2008 : 24). Ces populations ne possèdent plus de terres à proximité des maisons, il faut parcourir

des dizaines de km à la recherche d'un espace libre non spolié par les gravières, les sablières ou par les sites de dépôt de produits plus ou moins toxiques.

Le cas du port en eau profonde de Kribi ne laisse personne indifférent au Cameroun. Non seulement le port et les équipements associés occupent de grands espaces, ce qui prive les paysans de leurs terres et rend l'agriculture impraticable, mais ils obligent la majorité de ces populations à se livrer aux petits emplois comme la cordonnerie, la vannerie ou à devenir tisserands. Désormais, les populations locales consomment plus de produits manufacturés tels que du riz, ce qui amène des répercussions sur les habitudes alimentaires basées sur les tubercules. Ces communautés à faibles revenus ne peuvent se nourrir normalement, d'où certains décès et l'essor des maladies liées de la malnutrition. Le problème d'eau potable est également majeur. La contamination des rivières d'où les populations tirent l'eau de consommation entraîne des maladies telles que la gale, la diarrhée et provoque ainsi les décès chez les jeunes enfants. Pour d'autres, « [...] les odeurs et les bruits diffusés dans la nature sont susceptibles de créer des maladies cardiaques, olfactives et rendent ainsi la zone invivable » (Fonkoua, 2006 : 3).

À cette étape de notre parcours, il convient de revenir à des propos plus larges et de nature théorique pour bien comprendre et mettre en relief la situation des populations locales touchées par le programme de relocalisation dans la région de Kribi.

4.2 LES RELOCALISATIONS : UN CADRE D'ANALYSE CULTURALISTE

4.2.1 Perceptions, identités et rapports aux territoires

En sciences sociales, il existe une multitude de théories, entre autres : le structuralisme et le culturalisme. Selon Durkheim, les théories en sociologie permettent d'expliquer les phénomènes et les comportements sociaux (Berthelot, 2005). Parmi ces théories, deux grands courants se distinguent, l'approche structuraliste et l'approche culturaliste. Les structuralistes soutiennent que les processus sociaux proviennent des systèmes, et les structures qui les fondent sont très souvent faites de manière inconsciente (Ballet et al., 2011). Dès lors, l'organisation sociale crée des croyances et des pratiques propres aux communautés, lesquelles exercent un pouvoir de coercition sur la population. Le structuralisme s'appuie sur la langue, et constitue un système au sein duquel les signes, les us et coutumes se nouent et croissent de manière à s'imposer au corps social (Sofia, 2017). Ainsi, le structuralisme cherche à expliquer tout phénomène à partir des rapports de pouvoirs et des intérêts distincts des groupes sociaux.

Pour sa part, l'approche culturaliste perçoit les comportements et conflits comme étant liée aux valeurs, aux perceptions et aux représentations sociales. Dans cette perspective, le rapport entre les grands projets et le territoire constitue un enjeu majeur lié aux formes d'usages du territoire, de leur qualification et de leur gestion durable. Ces différents éléments constituent en leur sein des enjeux de controverses sur l'utilisation du territoire

(Bretesché et Gherardi, 2018). Donc, le contexte de l'aménagement et du développement territorial met en exergue le rapport entre la perception du bouleversement et la destruction des liens avec les lieux, le rôle du développement durable et les relations qu'entretiennent les communautés avec leur milieu.

En fait, tel que le présentent les auteurs Moles et Rohmer (1998), il existe des liens sensibles entre le territoire et les humains. Ceux-ci parlent de l'espace en termes de coquilles, soit un monde organisé pour chaque individu en relations qui partent de son propre corps jusqu'au vaste monde en passant par le quartier ou le village et la région. Simard (2000) prolonge cette idée en traitant d'un système identitaire multiscalair qui assure les fondements de son identité individuelle et permet de donner sens au monde.

En effet, les individus perçoivent et se représentent l'espace à travers leurs cinq (5) sens, soit : l'ouïe, l'odorat, la vue, le touché et le goût (Denis, 2016). Les rapports des individus aux échelles géographiques se construisent en fonction des sens interpellés : la maison et le village interpellent plusieurs sens alors que le pays ou le monde sont des territoires largement imaginaires parce qu'on en fait l'expérience indirectement, à travers des intermédiaires (cartes, photos, etc.). Dans ce contexte, le local est un territoire prégnant qui est marqué par des repères qui sont des caractéristiques physiques ou symboliques qui lui procure une signification unique (Moles et Rohmer, 1998).

À cet effet, l'homme par son existence, transforme son espace de vie, le valorise et lui donne un sens à travers des mesures et des événements capables de créer une distance entre lui et ceux-ci. En fait, plusieurs repères structurent et influencent l'organisation de l'espace local. Ils orientent dans les multiples tâches au quotidien de toute la communauté. Par ailleurs, il serait important de penser l'espace vécu par les individus ou les communautés selon leur point de vue, plutôt que du seul point de vue des promoteurs des projets, ou de l'État ou décideurs. Cependant, la qualité des formes physiques de l'espace toujours présente, et d'actualité au sein des populations, permet de comprendre quels sont les repères des individus lors de leurs déplacements, lesquels favorisent l'orientation des projets d'aménagement ou d'urbanisation initiés au sein des territoires (Fischler, 2011).

Dans ce contexte, les dynamiques de modernisation et de mondialisation reliées aux grands projets bouleversent les liens entre les sociétés et les territoires. Les migrations à diverses échelles affectent ces liens : « [...] le flux migratoire qui se vit à diverses échelles et qui tend à l'inversion des concentrations et des valeurs entre centre et périphérie et au mélange des zones péricentrales » (Denis et Vignal, 2002 : 1). Cette hiérarchisation vient renforcer le processus d'ouverture d'un pays qui accroît l'influence des tendances globales imposées par la mondialisation en occurrence la division internationale du travail, l'accroissement du flux de l'information et de la communication ainsi que des capitaux. À tous ces flux qui laissent entrevoir la place de ces nouveautés au sein des

communautés, s'ajoute le rôle que jouent les grandes villes face aux importations et qui s'agrandissent.

Tel que le montre Simard, la mobilité spatiale entraîne la mobilité sociale plus spécifiquement en Amérique du Nord où les choix des localisations participent à la « [...] construction de l'identité individuelle surtout chez les jeunes » (2006 : 433). En fait, un ensemble de parcours géographique par les communautés ou par les individus et des citoyens donne un sens à des lieux, qu'ils soient passés ou présents, vécus, pratiqués ou imaginaires déterminent la personnalité de l'être humain et de lui ce qu'il est. De plus, ceux-ci constituent des éléments essentiels de la compréhension d'appartenance, de niveau géographique à laquelle elles s'inscrivent sur le territoire et celles-ci « [...] contribuent à la formation d'un ensemble identitaire géographique capable d'être mobilisé par les individus » (Guérin-Pace, 2006 : 1).

Le sentiment d'appartenance à un territoire, région ou à un quartier occupe une place de choix parmi les référents identitaires qui sont entre autres : l'appartenance sociale, religieuse, familiale et professionnelle. Par ailleurs, si certaines personnes s'identifient à travers certes leur appartenance géographique, il n'en demeure pas moins que d'autres trouvent satisfaction dans leur situation familiale, leur métier, leur culture. Ainsi, la place accordée aux différentes appartenances, leur hiérarchie forme l'identité de la personne. Cette identité subit des transformations et évolue tout au long du cycle de vie, et qui se reflète toutefois devant une situation donnée. Très souvent, cette appartenance s'est

oubliée, momentanément ou durablement ou même dissimulée. C'est l'installation de ces multiples constituantes qui octroie à l'identité son caractère unique et spécifique (Mucchielli, 2007).

Par conséquent, plusieurs éléments caractérisent notre identité, ainsi parlant d'identité, Maalouf s'exprime en ces termes :

« [...] l'identité ne se compartimente pas, elle ne se répartit pas ni par moitié, ni par tiers, ni par plage cloisonnées. Je n'ai pas plusieurs identités, j'en ai une seule faite de tous les éléments qui l'ont façonnée, selon un dosage particulier qui n'est jamais le même d'une personne à l'autre. À cause, justement, de ces habitudes de la pensée et d'expression si ancrées en nous tous, à cause de cette conception étroite, exclusive, bigote, simpliste qui réduit l'identité entière à une seule appartenance » (Maalouf, 2014 : 121-122).

L'individu, par son identité se sent proche des membres de sa communauté, soit par la langue, soit par la religion ou alors par d'autres critères simultanément, auxquels il se sent lié à sa spécificité. Certes, l'individu est attaché à une multitude de lieux entre autres : son lieu de naissance, les lieux d'origine de sa famille, les lieux dans lesquels il a vécu successivement (lieu de l'école, lieu de travail, lieu de culte, etc.).

Les lieux qu'il fréquente ou qu'il a fréquentés, les lieux de vie de ses proches bien aussi les lieux imaginaires ou projetés vus comme les lieux projetés de vie souhaitée ou future de vie. Tous ces lieux forment des patrimoines identitaires géographiques de chaque individu, selon les moments de la vie, et les contextes qui sont ancrés dans la culture et le vécu au quotidien. Selon Moles et Rohmer (1998), l'individu dans sa relation avec les différents espaces est conditionné par le contexte culturel et social dans lequel il évolue, son histoire et ses aspirations vis-à-vis de cet espace. Un être humain qu'il soit enfant ou adulte, ne cesse pas tout au long de sa croissance ou de son développement d'intérioriser les espaces dans lesquels il vit. Le cas du BAEQ au Québec illustre les effets néfastes des fermetures ou des relocalisations de villages (Jean, 2016). Les déplacés se montrent largement affectés dans leur identité même. En conséquence, ils demeurent généralement insatisfaits des nouveaux lieux de peuplement, indépendamment de leurs mérites propres, dans une certaine mesure.

Toutefois, selon Varichon (2013), l'espace offre quatre grandes fonctions : construire, révéler, soigner et éduquer. En fait, le fait de vivre dans un espace où il interagit se réfère à un cadre social, c'est-à-dire la maison avec les parents, ses frères et sœurs, sa chambre. Dès lors, l'enfant garde ces souvenirs et se fait une représentation. Certainement, cet espace le marque et l'empreigne fortement au point où il ne veut s'en défaire et souhaite porter à vie cet espace au point de rechercher les bruits, les textures, les couleurs et même les odeurs dans l'avenir. D'une manière concrète, la vision du monde passe par un système à plusieurs échelles : du corps jusque dans le vaste étendu du monde. Ainsi, les

échelles proches du corps sont vécues intensément, comme c'est le cas du village, de la maison, du quartier ou de la région.

Dès lors, le monde est organisé en « coquilles » et obtient un sens, car, il est perçu comme une coquille, et les éléments qui le constituent sont facilement contrôlables, palpables et peuvent se transformer. L'espace étant considéré comme un milieu mouvant, effervescent et épanouissant de culture, il offre à l'individu une complexité d'usages laissant à celui-ci une garantie d'existence, qui est de nos jours appelée « l'espace nature » qui caractérise les sociétés modernes. Dans ces sociétés dites développées, la maîtrise de la technologie par l'homme a favorisé la domination de celui-ci sur son environnement et son devenir.

Les comportements individuels varient en fonction du sujet, des types de messages et de l'environnement. Selon Bailly (2014), l'espace n'existe qu'à travers les perceptions que l'individu peut avoir et qui conditionnent toutes les réactions ultérieures. Cet espace est différent par endroit et loin d'être partout équivalent, donc l'environnement devient un lieu de façonnement de l'individu. En effet, comprendre le milieu urbain et de la vie d'une communauté revient à se fonder sur l'accumulation de l'information reçue à l'occasion des déplacements. Ces milieux peuvent être considérés comme des références où les individus donnent une signification à ces mobilités.

L'espace peut donc être divisé en différents types d'espace à savoir : L'espace résidentiel, l'espace d'approvisionnement (biens et services), l'espace de loisirs et de culture,

l'espace de travail puis l'espace de transport. L'espace de transport a une configuration sur des rayons précis. Ainsi, par le trajet, de déplacement, qu'il soit dans le temps ou dans l'espace, les personnes atteignent les lieux où l'usage est plurifonctionnel (Moles et Rohmer, 1998). En outre, ces déplacements créent l'interaction entre différentes catégories d'espaces, lesquels passent par les liaisons de leurs usages. Par conséquent, le plan de réorganisation de l'espace prendra en compte les communautés puis permettra à chaque individu d'orienter sa vie dans le sens de ses désirs et de ses possibilités.

À cet effet, l'espace n'est plus homogène ni neutre. Il devient un endroit de valeur, de transposition de la créativité de l'homme qui forme son environnement proche. Ainsi, plusieurs éléments peuvent définir cet espace, il peut s'agir d'un événement, par exemple les lieux de culte, de rituel, le marché, l'église, un monument tant bien dans les pays développés que dans ceux en développement. En outre, un objet peut également être une espèce de marqueur de l'espace ou encore un événement qu'il soit triste ou heureux, une guerre par exemple qui s'est achevée soit par une défaite ou alors une victoire. En fait, tous ces événements, objets et faits symbolisent l'espace d'une part, mais constituent également une détermination. Tous les phénomènes perçus dans l'entourage de l'être humain qu'ils soient proches ou éloignés constituent une référence et permettent de les réduire et de les simplifier.

Tous ces objets occupent l'espace et chacun est porteur d'un souvenir ayant servi d'un usage. Par conséquent, lors d'un déménagement, les outils et les objets sont rangés dans

des boîtes et servent de support vivant d'expériences et d'évènements passés heureux, tristes et traumatiques. Par ailleurs, « [...] l'espace, la région, le quartier, le village ne peuvent être vus ou considérés comme des réalités désintéressées ou neutres, car, tous ces espaces sont perçus, vécus, ressentis et chargés de valeurs » (Frémont, 1974 : 1). En fait, les individus sont des porteurs de traces et de souvenirs des espaces qui les ont constitués et dans lesquels ils ont vécu, surtout ceux qui ont marqué leur enfance et ceux où ils ont fait des expériences (émotionnelles, liées au travail, etc.), en particulier la maison familiale d'origine (Winnicott, cité dans Varichon, 2013).

La connaissance de notre espace se fait donc à travers les évènements ayant marqué notre histoire, ce qui constitue une expérience vécue des faits ancrés dans notre palmarès lequel varie en fonction des groupes socioculturels. Selon les cultures, les lieux sont moins intéressants pour une catégorie d'âge, certains les citoyens observent les territoires en termes de valeurs, d'où leur rapprochement, leur collectivisme et leur ressemblance. Ceux-ci se donnent une représentation commune de l'espace en fonction de leur âge, du genre, le cycle de vie, le mode de déplacement, les migrations, les activités et la durée de fréquentation des dits lieux d'où la hiérarchisation des lieux, cette hiérarchisation des lieux peut provenir de l'origine sociale ou culturelle des individus, d'où l'importance de la forme du territoire (Ramadier, 2003 ; Simard, 2006).

Le territoire devient donc comme une source d'informations qui permet à l'individu d'intérioriser non seulement la position des bâtiments considéré comme élément

important de leur lieu, mais aussi leur concordance et harmonie avec les communautés qui rehausse le sentiment d'appartenance et d'attachement qui anime les citoyens, les communautés et les individus sur un territoire favorisant leur installation. D'autre part, le lien unissant les membres d'une communauté ou d'un groupe est issu de la perception de leurs similitudes et de leur commun attachement au territoire constituant les liens collectifs qui occupent une place centrale au sein de la communauté. Ces derniers reposent sur « [...] la transformation d'un sentiment fondé sur un attachement positif qui permet d'identifier un individu et entretenu par le partage, l'amour et la cohésion des membres » (Maisonneuve, 2018 : 73).

Vécue et créée par les communautés, une représentation sociale est un ensemble organisé et structuré d'informations, de croyances, d'opinions et d'attitudes. Elle constitue un système sociocognitif particulier composé des sous-systèmes en interaction capable de donner des informations fiables afin de comprendre la culture d'un groupe sociologique. Ledit groupe quant à lui est constitué de plusieurs éléments qui constituent la base de son vécu et de ses réalités. Le groupe détermine la signification de la représentation sociale en termes de génératrice d'idées et du matériel en appui au groupe pour son fonctionnement. Celui-ci a une organisation interne qui débouche sur sa stabilité et détermine sa signification, sa permanence et la consistance de la représentation qui pourraient résister au changement. La modification d'un constituant au sein de la communauté pourrait entraîner la transformation de la représentation (Abric, 2001 ; Abric, 2005).

4.2.2 Les représentations sociales au cœur de l'approche culturaliste

Les représentations sociales sont des pensées sur la société et le monde environnant propres à une communauté et comprennent des croyances, collectives foisonné et déterminé par l'histoire au cours de sa vie. Elles sont le fondement des modes de vie qui garantissent l'identité et la pérennité d'une communauté ou d'un groupe social. Cette identité constitue la base du système affectif, cognitif et comportemental de l'individu, tout en étant sous l'emprise de la socialisation et des expériences acquises au cours de la vie. L'individu intériorise donc la culture en termes de normes, des valeurs, des représentations, des coutumes et des mœurs partagées par le groupe favorisant l'intégration de l'individu. Cette intégration a pour but d'asseoir une prééminence de la vie communautaire sur tous les membres du groupe. Bien entendu, il faut remarquer que l'identité d'un individu émane des faits et des événements « dynamiques » donc les communautés elles-mêmes sont en interaction et par suite ils participent à la formation de leur propre identité personnelle et culturelle. Pour ce faire, « ils en créent eux-mêmes les constances qui les structurent... cela se fait, d'une façon qui peut rester tout à fait inconsciente » (Mucchielli, 2007 : 31).

À cet égard, la communauté locale peut être perçue comme un sous-produit du processus de développement identitaire individuelle, ces dernières sont mises en vigueur par le pronom personnel « nous » qui désigne une catégorie de personnes ou alors une identité collective. La transformation collective englobe donc, tout un ensemble du système

identitaire. Dès lors, l'identité communautaire peut être assimilée à une corporéité seconde en prolongation de ce que Moles et Rohmer appellent « la bulle phénoménologique » de l'individu (Simard, 2000 : 5). Cet état de choses s'impose à l'individu et s'érige comme une « continuité qui lui fait construire l'idée abstraite de constance du milieu » laquelle est porteuse de sens et de signification pour comprendre les études communautaires et fait cohérence entre l'être et l'inquiétude de la distinction et du monde extérieur.

Traditionnellement, la représentation sociale permet entre autres de concrétiser les objectifs d'un groupe afin de servir de régulateur, prescripteur des comportements, de protecteur du groupe et de l'individualisation du groupe. Si les représentations sociales sont importantes et propres à un groupe, c'est parce qu'elles sont une manifestation collective. Outre cet élément, et tel que le présente (Moscovici, 1992), toute communication et représentation ont une signification au sein du groupe, car, elles sont les idées propres du groupe et sont mises en valeur par celui-ci. Selon Durkheim, citer par Moscovici, c'est à travers ces représentations qu'un groupe acquiert une autorité laquelle constitue la base commune et consensuelle d'une représentation sociale, et qui résulte de la mémoire collective et des normes auxquels un groupe se réfère pour poser tout acte.

Par ailleurs, il est à noter que toute remise en cause d'un élément du groupe peut conduire non seulement au renoncement cognitif, mais aussi à des valeurs propres au groupe. Dans

ce sens, la représentation se fonde sur les valeurs, lesquelles sont partagées par les individus d'un même groupe et attaché à la culture. Ainsi, le partage d'un même contenu établit l'homogénéité d'un groupe par un objet du groupe. La référence aux mêmes valeurs constitue la culture ou alors le noyau central qui organise l'image de l'objet, et par là-même, le construit (Flament, 2016).

De plus, les impacts culturels impliquent des changements dans les normes, les valeurs, et les croyances des individus qui guident et rationalisent leurs connaissances, d'eux-mêmes et de la société toute entière (Burdge, 2002 ; Cashmore, 2004). Ainsi, l'évaluation de l'impact social favorise l'aide aux individus, aux communautés et aux organismes privés et gouvernementaux, à comprendre et à mieux anticiper les conséquences sociales possibles sur les populations et les communautés. Ces conséquences sont plus marquées lors de la mise en place des projets d'aménagement ou alors des changements survenus lors de politiques proposées. La culture étant au centre de tout développement communautaire, comment se représente donc le développement auprès des populations riveraines du port de Kribi ? Quels sont les éléments clés de cet aménagement industriel dans la localité ?

Dans la ville de Kribi, le port en eau profonde constitue un héritage imposant dont la gestion environnementale sur la période récente suscite polémiques et controverses d'intensité plus ou moins forte, relatives aux problèmes domaniaux (Ndegue Balla, 2019). Cette situation rend compte d'une industrie déployée dans un contexte de stratégie

économique nationale (Boudia et Demortain, 2015). Cependant, l'impact sur le territoire national s'est avéré différencié et fortement dépendant des rapports sociaux locaux entre le port en eau profonde de Kribi et l'ensemble des parties prenantes. Très souvent, les communautés se conçoivent à travers les représentations rendues intelligibles par des modèles construits par elles-mêmes.

Ces modèles se fondent sur des pratiques et donnent lieu à des discours interprétatifs (Pesqueux, 2002 ; Pesqueux, 2006). À en voir, les modèles de villes aux images des dynamiques sollicitées par les communautés s'appuient sur la temporalité, puis sur le rapport à la technique et enfin le lien existant entre la nature et la structure sociale. Par ailleurs, le fait de transformer les villes en fonction des besoins adéquats des populations relevait, jusqu'à une certaine époque, des préoccupations supranationales et des enjeux environnementaux, économiques, voire sociaux.

Par ailleurs, la culture est une entité homogène qui permet aux individus de se reconnaître comme membres d'une communauté. Ceux-ci agissent de façon à se faire reconnaître à travers les comportements qui s'extériorisent, s'expliquent, trouvent une expression et l'actualisation de leur culture. Ceux qui ne se conforment pas à la culture de leur milieu sont considérés comme déviants. Cependant, les sociétés africaines étant mécaniques sont bâties sur des représentations de la communauté. Ces représentations sont définies comme étant :

« [...] un ensemble organisé d'informations, d'opinions, d'attitudes et de croyance à propos d'un objet donné. Socialement produites, elles sont fortement marquées par des valeurs correspondant au système socio-idéologique et à l'histoire du groupe, qui la véhicule pour lequel elles constituent un élément essentiel de la vision du monde » (Abric, 2005 : 59).

Définie de manière plus ample, la représentation se présente comme étant un phénomène collectif, propre à une communauté regroupant plusieurs instances.

D'une manière générale, les instances se focalisent entre autres autour des conseils de développement au niveau des villages, les associations socioculturelles, les sages, les anciens de la communauté et les représentants des cultes. Toutefois, ces instances fonctionnent comme une cellule de réflexion et de coordination pour les populations afin qu'elles se reconnaissent comme membre de la communauté. Le rôle de ces instances est également d'identifier les besoins des communautés afin de les acheminer au niveau régional où ils doivent être examinés et qu'une décision soit prise. Dès lors, dans la perspective d'une décision à prendre en matière de risque sur le territoire s'avère importante. Les travaux de Godard et Bernard (2002) montrent que le mode de perception des problèmes par les populations concernées, la nature des intérêts de celles-ci, le degré de la précarité des phénomènes, ainsi que le degré de consolidation de la connaissance collective, sont des éléments et variables clés pour la culture. Comment se présente le

culturalisme si ce dernier est une idéologie construite et propre aux communautés à travers laquelle elles se fondent ?

Fondé sur un courant anthropologique, le culturalisme est né aux États-Unis dans les années 1930. Son but était de se distinguer de l'évolutionnisme (Rozin, 2006). En effet, le culturalisme conduit à s'intéresser aux mythes, aux rites et à l'authenticité, lesquels induisent des significations prégnantes sur les individus et leurs actions. Ces représentations sont porteuses des vérités sacrées, d'un projet global qui engage souvent l'avenir d'une société toute entière. Dès lors, à partir des phénomènes socialement construits et interprétés par le groupe et perçus comme réalité fondée (Simard et al., 2019), ces représentations sociales ont fait l'objet de nombreuses recherches en sociologie, en psychologie, voire en géographie.

Dumas et Gendron affirment que « [...] différentes approches liées aux champs de pratiques de ces disciplines ont émergé et donnent des interprétations souvent divergentes de ce qu'est une représentation sociale » (1991 : 164). Pour Jodelet, une représentation est une « [...] forme de savoir pratique reliant un sujet à un objet » (Jodelet, 1998 : 51). À cette définition, Abric affirme qu'une représentation est une forme de vision globale et unitaire d'un objet, mais aussi d'un sujet. Ainsi, cette représentation restructure la réalité pour permettre une intégration à la fois des caractéristiques objectives de l'objet, des expériences antérieures du sujet, de son système d'attitudes et de normes (Abric, 2005 ; Abric, 2016).

Pour comprendre la dynamique des rapports entre la personne, le groupe et l'environnement, il serait judicieux de considérer les représentations que se font ces groupes de l'environnement, à leur espace et surtout à travers les interactions qui s'y déroulent au quotidien (Fisher, 2011 : 14). Ainsi, la représentation que se fait une communauté de l'environnement et les actions qu'elle pose envers ce dernier sont étroitement liées, et ce, à travers le processus « d'agir » approprié au contexte dans lequel la communauté se retrouve (Marquis, 2001 : 160). Les caractéristiques de ces représentations sociales favorisent la compréhension et le lien existant entre celles-ci et l'agir. Cela dit, les représentations sont des interactions sociales et font référence à un groupe social bien défini.

Nous tenons à noter que l'environnement est un objet essentiel de la représentation sociale ainsi que de la vie des individus et des communautés. En tant qu'apprentissage, elle est dominée par les facteurs sociaux tels que : le mode de vie, la vision du monde, la socialisation, l'identité, la construction des représentations et les catégories sociales (Denis, 2016). Ainsi, la prise en compte des aspects culturels des communautés influence de manière significative dans l'environnement et ses modes d'aménagement. Les aspects tels que la religion, la communication plus restreinte, le manque de moyens de communication moderne sont ces éléments qui favorisent la socialisation au sein du groupe.

À cet effet, André et Lanmafankpotin (2020) montrent que l'environnement est une ressource à gérer. Il est abordé ici en termes de patrimoine biophysique collectif dont dépend la qualité de vie des communautés. Cette ressource est limitée, car elle s'épuise et se dégrade. Dans les différents apprentissages conçus par la communauté, il faut apprendre à gérer l'environnement dans une perspective de développement durable et de partage équitable. Les aspects culturels sont des entités propres à une communauté et se présentent comme un guide pour cette dernière. À la lumière de ces aspects culturels, quelles peuvent être les stratégies mises en place pour une meilleure appréhension de cette culture et de ses représentations au sein des communautés? En lien avec tous ces éléments, le prochain chapitre abordera les objectifs et la pertinence de nos travaux.

CHAPITRE 5

LES OBJECTIFS ET LA PERTINENCE DE LA RECHERCHE

5.1 LES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

L'objectif général de notre étude est d'observer les impacts des grands projets sur les populations riveraines et en occurrence la relocalisation de villages. De plus, il s'agit d'illustrer comment le déplacement des communautés influence la vie sociale de ces dernières. En fait, les représentations cognitives de l'espace créent une émulation chez les individus, car en dépit du fait que ces représentations révèlent des lieux où les communautés sont familières, l'espace octroie la possibilité d'en faire plusieurs usages (Ramadier, 2003). En fait, les multiples usages auxquels est astreint l'espace proviennent du fait que ses utilisations deviennent une valeur utilitaire ou fonctionnelle d'appropriation de l'environnement. Celles-ci ont une portée significative mettant en relief la relation entre le citoyen ordinaire ou alors la communauté et son milieu de vie, quel que soit le lieu où l'on se trouve, en ville dans les grandes métropoles, en campagne ou en périphérie.

En plus, plusieurs images cognitives s'implantent dans le quotidien des communautés, les expériences acquises par l'individu d'une part, et d'autre part les valeurs liées à l'environnement, et les signes distinctifs du milieu. La connaissance spatiale de son milieu se focalise sur les représentations de l'espace qui établissent une relation étroite

entre l'espace vécu au quotidien et l'individu dans la transformation, la mutation et l'exploitation de celui-ci afin que l'individu s'approprie cet espace. L'individu s'exprime comme dominateur, et réalise ses actions en toute quiétude (Lemoigne, 2010).

Il est important de noter que c'est la mise en relation entre les entités individu et son milieu ou son environnement qui détermine et explique plus clairement les représentations que l'individu fait de son espace de vie. En fait, les déplacements effectués par les individus sont liés ou accentués par la connaissance ou alors la compréhension des informations afférentes. Ces informations sont centrées sur les trajets qu'exerce l'individu au quotidien soit de manière occasionnelle ou alors définitive. Dès lors, l'environnement se conçoit dès lors comme un lieu d'action, composé du produit matériel de l'action humaine en relation avec le produit symbolique des expériences individuelles et collectives, et d'autre part, saisir la nature de la relation entre l'individu et son milieu naturel de vie (Ramadier, 1997). Les gouvernements africains entendent mettre sur pied des aménagements structurants visant à transformer leurs territoires, comment ces infrastructures sont-elles organisées et quelles sont leurs visions ?

Mis de l'avant par le gouvernement d'un pays africain, la construction de certaines infrastructures a comme fondement de sortir le pays du sous-développement en créant des emplois, en favorisant l'urbanisation et en modernisant les modes de vie des populations rurales. Cette vision du développement partagée par plusieurs États les amènent à se lancer dans la construction de mégaprojets de plus en plus nombreux et

démésurés. Ils attirent l'attention des investisseurs internationaux et procurent du capital politique pour les élus en place. À l'opposé, ces mégaprojets sont souvent vus par les communautés comme des instruments dévastateurs par leur ampleur et leurs conséquences. Afin que ces communautés se sentent concernées par le développement de leur territoire, il faudrait que les stratégies aient pour but d'atténuer les effets pervers des grands projets pouvant compromettre la cohésion sociale, c'est-à-dire se réaliser en respectant les principes et modalités du développement durable et de la gouvernance participative.

Voici donc les grandes questions orientant notre projet de thèse :

- a- Dans quelle mesure les principes du développement durable et de la gouvernance participative sont-ils respectés et opérationnalisés sur le terrain dans un grand projet comme celui du port de Kribi ?
- b- Comment sont vécus les effets des grands projets par les communautés locales, notamment en considérant l'importance du lieu de résidence sur les plans affectifs et identitaires ?
- c- Est-ce qu'un projet d'une grande envergure visant la modernisation de l'économie et de l'aménagement du territoire peut se réaliser en harmonie avec une société hôte composée principalement de paysans, de pêcheurs, d'artisans et de petits commerçants ?

À l'issue de ces grandes questions, et au vu des grands projets et des caractéristiques particulières qu'ils présentent, ils nécessitent une multitude d'appréhensions. Ceux-ci, affectent de manière significative les territoires et les communautés, quels sont leurs enjeux et leurs impacts au sein des dites communautés ? Par ailleurs, la relation homme-territoire étant culturellement marquée, le milieu ne saurait se présenter comme une entité sans signification en soi que si l'action humaine ne le transforme. Toutefois, l'intériorisation de signification socialement élaborée est indispensable pour que la représentation spatiale soit bien précise au sein des communautés. Au regard des effets cumulatifs induits par les grands projets la pertinence sociale et scientifique pourra étayer notre compréhension.

En bref, nos travaux cherchent ainsi à saisir les impacts sociaux des relocalisations de villages dans la région de Kribi. Plus précisément, il convient d'évaluer, d'une part, les effets collectifs ou sociaux (vécus par l'ensemble des populations à l'échelle du village) et individuels (vécus par les individus à l'échelle de la maison) et, d'autre part, les effets cognitifs (perte de points de repère, abandon des pratiques ancestrales territorialisées, etc.) et affectifs (déclin du sentiment d'appartenance, faible appréciation esthétique et fonctionnelle de l'environnement, etc.).

5.2 LA PERTINENCE SOCIALE DE LA RECHERCHE

La question de la pertinence sociale de notre recherche est abordée dans le sens de démontrer son intérêt dans le contexte de bouleversement territorial. Outre ce bouleversement, la pertinence se concentre également sur la perte d'identité culturelle et l'attachement à des lieux porteurs de souvenirs en lien avec la relocalisation des villages dans la région de Kribi au Cameroun. Par ailleurs, à travers ces multiples bouleversements, l'espace se modèle à la suite des aménagements issus des grands projets, lesquels s'approprient l'espace occupé par les communautés. En fait, l'alternance, la concentration et dispersion conçue dans le vécu des communautés au quotidien sont perçues comme des coquilles (Moles et Rohmer, 1998) qu'un être humain construit autour de lui et qui représentent son appropriation de l'espace.

Cette adaptation et accommodation se font plus ressentir à l'échelle locale, car les communautés riveraines sont les plus touchées par les impacts des grands projets, ce qui interpelle les autorités traditionnelles, les pouvoirs publics et les élus de la ville de Kribi pour atténuer les effets de ces projets sur les communautés. Il est à noter que la ville balnéaire représente un terreau fertile pour l'opérationnalisation des principes du développement durable et la mise en œuvre des projets structurants. Les différents processus expérimentés de nos jours à Kribi présentent des caractéristiques variées et des limites spécifiques.

Subséquentement, ces spécificités sont relatives à des mécanismes de mise en œuvre de la participation des communautés locales dans la transformation de leur environnement, raison pour laquelle il est pertinent d'étudier, d'analyser et de comparer ces processus de mise en œuvre des grands projets, leurs impacts et répercussions sur les populations riveraines de ces structures. Ainsi, plusieurs éléments du contexte social interpellent les objets de cette recherche. Nous faisons ici, le choix des contextuels au niveau du Cameroun, mais il convient de noter que d'autres arguments, relatifs aux impacts de la recherche à l'échelle internationale aurait pu être intégrée.

Nous présentons ici quelques aspects importants justifiant la pertinence sociale de ce travail :

- Améliorer la participation et l'acceptabilité sociale lors de la mise en place de grands projets en contexte africain, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes, pour assurer un développement économique et social ;
- Permettre aux communautés locales de maintenir leurs moyens de subsistance (champs, plantation, maisons, terrains, arbres fruitiers, etc.) à la suite de l'implantation des grands projets en améliorant les mécanismes de suivi des impacts sociaux ;
- Encourager le gouvernement à accompagner les communautés affectées par les programmes de relocalisation à court, moyen et long terme afin de favoriser le bien-être collectif et la paix sociale ;

- Réformer les procédures d'acquisition des parcelles de terrains qui opposent le droit foncier coutumier et le droit moderne au Cameroun pour faciliter le développement territorial et la justice sociale.

Au-delà de cette pertinence sociale, ce projet présente également une pertinence scientifique donc la teneur est expliquée dans la section suivante.

5.3 LA PERTINENCE SCIENTIFIQUE DE LA RECHERCHE

Il s'avère important de mieux comprendre la nature et l'intensité des liens et de l'attachement que possèdent les citoyens avec leur lieu de résidence. En effet, la maison et le village sont des espaces qui symbolisent et organisent leur vie sous plusieurs angles. En fait, le concept de lieu en géographie fait prévaloir deux sens : le premier permet de faire une analyse d'intégration du naturel, c'est-à-dire tout ce qui est endogène, ou alors des effets provenant des communautés elles-mêmes et n'ayant subi aucune transformation. D'autre part, le lieu met en exergue le concept de sciences sociales et celui de l'environnement (Sachs et Strong, 1997 ; Williams et Patterson, 1996).

Cependant, les études qualitatives ont fait valoir le sentiment d'appartenance qui prône l'expérience et les relations sociales en lien avec les contextes dans lesquels ils prennent effet. Ces contextes permettent d'appréhender « l'intimité » qui laisse entrevoir la connaissance physique du lieu et le sentiment de relation avec une communauté ainsi que

le lien personnel avec ledit lieu. Ils mettent en parallèle la nature collective des relations entre les personnes, les identités et leur environnement, lequel a une incidence sur les significations et les interprétations environnementales impliquant ainsi d'autres significations telles que l'esthétique, et bien d'autres préférences portées vers les mises en valeur, symbolisant une expression. Ces significations influencent la façon dont les communautés et les citoyens réagissent face aux effets environnementaux.

Toutefois, le sens attribué à la reconnaissance d'une relation étroite entre le lieu et les problèmes environnementaux que connaît celui-ci favorise les significations attribuées à ces lieux. Dès lors, les différents attachements à des lieux, issus de ces significations permettent de donner une valeur significative sur les attitudes, les croyances et les valeurs environnementales qui guident et orientent la prise de décision dans les zones convoitées ou mise en exploitation par les gouvernements et les décideurs. Dès lors, l'organisation de l'espace est une structure de transformation intérieure et expressive d'un ensemble de relations intégrées dans une structure telle que les relations sociales de production (Soja, 1989).

De plus, la capacité d'identifier les valeurs du paysage et les lieux importants sont considérés comme un lien inséparable de l'attachement au lieu. Outre ce lien, les communautés et les personnes ayant un attachement à un lieu sont plus cohésives, intégratrices et bénéficient une meilleure qualité de vie, laquelle est relative à la valeur de l'environnement et le lieu qu'ils qualifient de spécial. Ce lieu constitue une spécificité

de l'attachement basé sur l'emplacement et les avantages inhérents à celui-ci. Cependant, il est important de mentionner que les phénomènes identitaires et la territorialité sont propres à une communauté, car, ils ont presque les mêmes bases. Ils seraient reliés à un mécanisme de socialisation interne et propre à un territoire ainsi qu'à un individu appelé « latence communautaire » (Simard, 2000).

Toujours selon Simard (2000), la compréhension de certains phénomènes émane de la dynamique communautaire à l'échelle locale aussi bien entre les relations humaines et l'environnement dans leur intégralité. Ces relations sont d'autant embrigadées les unes dans les autres au point où les politiques urbaines, régionales et économiques sont incorporées dans l'adaptation de l'espace, les relations spatiales des biens, de services et de consommation. Le lien interhumain au sein d'un groupe ou alors la vie sociale consiste à une suite d'échange entre les individus qu'ils soient de la même communauté ou pas.

Ces interactions peuvent créer des liens conscients permettant leur identification et le transfert de certains faits nécessitant une attention particulière telles que les sentiments et les représentations qui fondent la base de la vie en groupe ou communautaire. Évidemment, l'identité d'un territoire met en relief des données dites essentielles et importantes d'un espace géographique tel que son site, son patrimoine, les faits distinctifs tels que culturels partagés entre les membres de la communauté et ses habitants. À cet effet, parler d'identité par le territoire revient à évoquer la contribution d'un lieu érigé en territoire à la formation d'une identité personnelle telle que le remarquait Ratzel cité par

Guérin-Pace « le lien spirituel avec le sol se crée dans l'habitude héréditaire de la cohabitation » (Guérin-Pace, 2006 ; Guérin-Pace et Guermond, 2006 ; Ratzel, 2019). Les trajectoires, aussi bien individuelles que collectives peuvent souvent servir d'interrogation pour les populations et les communautés sur les sentiments d'appartenance à un territoire et la participation de celui-ci dans la formation des identités individuelles, ce qui représente un élément préalable très important pour la compréhension de la formation des identités et similitudes pour les groupes et les communautés.

De ce fait, les différentes représentations de l'environnement ont évolué avec le temps et ont cédé la place au sentiment d'appartenance qui anime les individus et qu'ils ont développé dans leurs différents lieux d'occupation et de vie. Ces représentations sont d'abord des constructions humaines, dont elles comportent toute une signification laquelle met en exergue l'imaginaire et les symboles que lui confère tour à tour, l'individu ou alors les communautés qu'elles soient locales, régionales ou alors internationales (Bédard, 2016 ; Doel, 1999).

Ces représentations en lien avec la géographie représentationnelle et culturelle laissent entrevoir l'idée selon laquelle la représentation a une incidence sur l'affection et les perceptions. Elles ont également une emprise sur les représentations du milieu comme sur les manières de vivre, l'exemple de construction des maisons et les milieux de vie favorisant ainsi les sens que lui confère cette façon de faire (Anderson, 2006) et où

l'individu possède une empathie (Creswell, 2012). En effet, l'ensemble des recherches sur les sociétés a prouvé qu'aucune société n'est statique et que ces dernières sont dynamiques à travers le processus de l'éducation, de la socialisation et de la comparaison ou alors de l'assimilation.

Ces processus forment des « noyaux identitaires » des individus et des groupes au sein des territoires. Ainsi, l'identité individuelle peut être considérée comme la base du système affectif, cognitif et comportemental d'un individu lesquels ont une influence sur son éducation et les expériences acquises au fil des ans dans la vie. Pour ce faire, toutes ces connaissances constituent le pivot autour du groupe formant l'identité communautaire, laquelle constitue la base du système affectif, cognitif et comportemental d'un groupe. Cependant, parmi ces composantes affectives et cognitives, il apparaît que la composante culturelle établit la base de la culture, car celle-ci possède des ancrages avec les normes ou les règles, les valeurs, les coutumes et les mœurs partagées par tous les membres de la communauté (Berthelot, 2005).

Outre cette représentation des lieux, ces composantes constituent la base des propriétés physiques, quelle que soit leur échelle. De plus, la transformation et l'abandon des connaissances ancestrales au détriment des méthodes modernes de l'économie du marché, la non-fructuosité des activités agricoles et des pêcheries à proximité des nouveaux villages mettent au défi la fonction des approches du développement durable (voir le tableau 4).

Tableau 4 : Les différents termes de l'approche culturaliste et leurs caractéristiques
(Source : inspiré de Bédard, 2016 : 545)

	Perception	Représentation
Relation	Primaire	Secondaire
Médium	Sens (vue, odorat, l'ouïe, etc.)	Esprit (imaginaire)
Matérialité	Contact direct avec l'objet	Contact direct et indirect
Espace temporel	Présent	Présent mis en relation avec le passé
Niveau	Individuel	Individuel et collectif
Fonctions	Description immédiate	Interprétation dans la durée
Significations	Empirique	Symbolique
Rôle	Traduire et structurer les objets	Évoquer une relation entre les objets
Objectif	Identifier un objet	Donner un sens à l'objet
Processus	Cognitif	Affectif

Ces effets constituent un aspect important dans la mise en place des projets d'aménagement. Car, elle interpelle la connaissance scientifique sous plusieurs angles et dans plusieurs disciplines : la géographie, la sociologie, l'anthropologie, l'histoire, etc. Avant d'étayer les apports scientifiques de cette recherche, il serait important de souligner que Gagnon (2001) illustre plusieurs faiblesses de la littérature scientifique relative au

développement, à la gouvernance et aux effets des grands projets auxquelles nous voulons contribuer.

Voici ces faiblesses de la littérature :

- Le développement d'une approche et d'outils capables de reconnaître et limiter les impacts à l'aide de méthodes adaptées aux spécificités des communautés locales et des contextes culturels souvent différents ;
- L'arrimage entre la réalité et les théories du développement durable ou territorial en fonction des consultations et de la prise en compte des préoccupations des populations relatives avec les déplacements ;
- La connaissance des conséquences profondes liées aux déplacements de populations ou à la fermeture de villages, notamment en contexte africain.

Il en est de même dans la recension exhaustive de la littérature sur la mise en place du développement durable au sein des gouvernements locaux. Ainsi, Saha (2009) dans ses recherches fait état du fait que peu de recherches allant dans le sens des motivations peuvent adopter de telles démarches dans le but d'atténuer les impacts négatifs sur les communautés avoisinantes. Pour parvenir à réaliser ce travail, une méthodologie appropriée a été sélectionnée, c'est-à-dire des méthodes proches du terrain et du vécu des populations. En effet, la proximité d'une si grande infrastructure dans les villages ne peut

se faire sans influence sur le site, sur les populations riveraines et sur leur mode de vie.

Le prochain chapitre nous présente le port de Kribi dans son intégralité.

CHAPITRE 6

LE PORT DE KRIBI : UNE ÉTUDE DE CAS D'UN GRAND PROJET

Avant de discuter des détails de la méthodologie, il faut mentionner que nous avons procédé à une étude de cas approfondie pour réaliser notre recherche. Il convient alors de décrire le grand projet qui a donné lieu au programme de relocalisations des populations, soit celui du port en eau profonde de Kribi. Ce projet maintenant réalisé est situé à 35 km au sud de la ville balnéaire de Kribi, sur la côte camerounaise. Le port borde le Golfe de Guinée qui s'ouvre ensuite sur l'Atlantique sud.

6.1 LE PORT DE KRIBI : LE TRANSPORT MARITIME CONTENEURISÉ

Le projet du port de Kribi nous semble être un bon exemple de grand projet d'infrastructure publique d'envergure qui tente à la fois de concilier développement économique classique et développement durable. De plus, il s'agit d'un projet de grande ampleur implanté dans un milieu rural périphérique, au sein d'une société traditionnelle. Celui-ci est donc susceptible de provoquer des bouleversements considérables, notamment à travers les relocalisations de populations, et, plus globalement, de créer un choc culturel typique des processus de modernisation affectant des sociétés traditionnelles composées de petites communautés de paysans et de pêcheurs.

En effet, la construction du port en eaux profondes de Kribi, engagé par le gouvernement du Cameroun en 2012, est un exemple de grand projet à fort impact sociaux et environnementaux. Plusieurs autres grands chantiers sont projetés au Cameroun, que ce soient des barrages, des autoroutes ou des stades sportifs. Tous ces projets ont les mêmes visées, soit de lutter contre la pauvreté en créant des emplois, mais aussi de supporter et d'accroître les échanges extérieurs dans le cas du port en eaux profondes de Kribi. Au passage, ils permettent également de moderniser les villes et les régions, mais ils mettent ainsi au défi l'approche du développement durable. Comme le soulignent Simard et ses collègues :

« [...] les territoires sont diversifiés et sont confrontés aux défis du développement social et économique, et à ceci s'ajoute la valorisation des ressources naturelles se faisant par l'entremise des grands projets, quelle que soit la situation géographique de ces territoires » (Simard, et al., 2014 : 5).

Avant de parler de Kribi, nous allons faire un bref aperçu sur le transport conteneurisé et les ports maritimes dans le monde puis nous nous concentrerons plus précisément sur le cas africain.

Le transport par voie maritime conteneurisé est au centre de la mondialisation en termes d'évolution économique. Ainsi, le continent asiatique représente le lieu où les premiers ports à conteneurs ont pris place dans le monde, c'est le cas de Hong-Kong, Singapour et

Taiwan. Cependant, Marseille en France connaît aussi un développement du trafic maritime plus intense (Dubreuil, 2008). De ce fait, selon la position géographique en Europe, certains ports situés sur la façade maritime, tels ceux de Rotterdam, Anvers et Hambourg, connaissent une évolution galopante en termes d'échanges et de services (Dubreuil, 2008 ; Kalaydjian, 2002 ; Miossec, 2016). Dès lors, il naît une sorte de hiérarchisation s'opérant entre les ports pouvant traiter une partie du commerce mondial (Havre et Marseille) et ceux ne pouvant justifier le débarquement d'une forte quantité de grands conteneurs. Cette configuration octroie une nouvelle carte géographique mondiale sur les ports. Depuis les années 1980, le développement des ports est fortement influencé par celui du trafic des marchandises diverses par conteneurs. Les flux se concentrent de plus en plus sur les ports principaux en Afrique.

L'ancrage entre ces ports et les réseaux terrestres nécessitent de meilleures correspondances au niveau international. Par ailleurs, une réorganisation du trafic favoriserait la création de nouveaux chenaux dans les ports existants. Cependant, l'accès aux différents ports et l'augmentation des quais montrent l'importance qu'occupe le transport par conteneurs au sein des échanges. Ainsi, la mise sur pied de plusieurs dessertes telles que les routes, rails et fleuves à l'intérieur des pays stimulent ce type de transport et agrègent les parcelles de terre allouées aux communautés. De plus, l'accroissement des lignes maritimes de courtes distances a favorisé la technique de roulage (transport de véhicules et de conteneurs) (Kalaydjian, 2002). Ainsi, les terminaux portuaires de conteneurs constituent un chaînon important sur la scène de transport

intermodal. Il en va, au bout du compte, du transfert de capitaux nécessaires afin de construire les infrastructures nécessaires au désenclavement du territoire, selon la logique du marché.

L'Afrique connaît une recrudescence du transport par conteneurs ces dernières décennies même si le continent demeure marginal dans les réseaux maritimes internationaux (Miossec, 2016). Toutefois, cette nouvelle tendance permet de constater une croissance de quantité de conteneurs dans les terminaux, occasionnant un bouleversement de cycle de provision et de fournitures en produits divers dans les pays. Plusieurs dynamiques et transformations que prônent les nouveaux modèles des clusters maritimes dans des espaces compétitifs sont importantes pour ces groupes dans le cadre des économies des pays (Slack, 2008). Pour ce faire, cet élan d'envahissement et de performance se caractérise par la recherche d'espaces. Ces pays qui jusque-là évoluaient en marge de la conteneurisation et étaient renfermés sur eux-mêmes et hors de la sphère mondiale deviennent des repères pour la majorité des grands transporteurs tels que Maersk, CMA-CGM, Nécotrans, etc.

À cet effet, l'ouverture des frontières et les accords signés en faveur de la mondialisation des échanges se posent comme une nouvelle forme de politique et d'organisation dans l'espace portuaire. Pour les activités liées aux ports, il s'agit d'une organisation hybride publique privée des activités de transport assurant l'interface entre les flux maritimes internationaux et les flux terrestres entre les espaces (sociétés urbaines, arrière-pays et

au-delà). Cette organisation d'activités semble être à l'origine de la disparition de certains espaces fixes traditionnellement occupés par les populations (Fournis et al., 2015). Dès lors, plusieurs relations se créent entre les ports et les villes où ils sont situés, car ceux-ci possèdent une influence et occasionnent des modifications subies par les villes. Les multiples installations et aménagements entre la mer et la terre, ainsi que leurs limites avec les côtes et les rivages, permettent de déceler les différents enjeux de la présence des infrastructures portuaires dans le continent africain.

En Afrique, il existe plusieurs ports dont la façade côtoie la mer ou alors de grands fleuves. Nous pouvons distinguer le port d'Abidjan en Côte d'Ivoire, d'Accra au Ghana, de Lagos au Nigeria, de Dakar au Sénégal, de Lomé au Togo, de Cotonou au Bénin et le port autonome de Douala, au Cameroun (Guillaume-Gentil et al., 2001). Malgré la présence de tous ces ports, le rôle de l'Afrique dans les échanges commerciaux mondiaux reste encore insignifiant, car tel que le remarque la Banque africaine de développement (BAD), si l'on s'en tient aux échanges intra-africains, la position de l'Afrique reste alarmante. Les pays de l'Afrique de l'Ouest et du centre dont les économies dépendent des transports maritimes sont moins développés.

Compte tenu de ces échanges, les pays africains ont besoin d'une expansion du secteur portuaire afin de renforcer et de rendre plus efficaces leurs échanges. Pour ce faire, ils ont besoin de s'appuyer sur des « [...] transports maritimes et un secteur portuaire efficaces pour assurer leur compétitivité sur le marché mondial » (Harding et al., 2007 :

3). Ainsi, la logistique qui requiert un maximum de fluidité doit négocier avec plusieurs impératifs tels les dissuasions terroristes qui perturbent la vie des communautés au quotidien et celle de ces infrastructures dans différents pays africains. Cependant, le concept de corridor qui est directement associé à l'exploitation portuaire en Afrique, relève de diverses formes d'intégration régionale.

Ces groupes économiques souvent « [...] régionaux ou locaux se consolident autour de l'Union africaine à travers ses programmes » tels que le nouveau partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD) (Steck, 2015 : 455). Or, le commerce est l'une des conditions sans laquelle le continent ne peut « [...] se hisser sur la voie de la croissance et favorise l'accélération des progrès vers la concrétisation des objectifs du millénaire » (Banque africaine de développement, 2011 : 1-2). En fait, l'importance pour l'Afrique de se lancer dans la construction de port est de contribuer aux débats sur les stratégies visant à améliorer les méthodes et les moyens d'échanges, lesquelles facilitent l'intégration des pays de la sous-région et de l'Afrique en générale au marché international. Cette contribution permettra de stimuler les échanges commerciaux entre les nations et de booster le processus de développement économique lequel traîne à prendre de l'envol.

Pour l'instant, hormis le port en eaux profondes de Kribi, il y a seulement le port de Douala au Cameroun. Ce dernier est situé dans l'estuaire du Wouri, sur la côte littorale, et il donne sur la rive de l'Océan Atlantique et alimente toute l'Afrique centrale. Ce port permet de desservir les États ne bénéficiant pas d'une façade littorale telle que le Tchad

et la République centrafricaine. Le non-accès de ces pays au littoral ne date pas de nos jours, mais son impact prend de l'ampleur avec l'évolution des échanges maritimes et la mondialisation. En Afrique centrale, les relations entre le Cameroun et les États enclavés de la région (Charlier, 1993) permettent de faire un constat : « [...] la souveraineté de l'État de transit reste une question importante en matière de relations interrégionales » (Bitse Ekomo, 2008 : 2).

À cet effet, l'influence de nouveaux acteurs tels que les firmes et les multinationales dans le processus de transport par conteneurs (la *Bolloré Africa Logistics* ou BAL, la *China Harbour Engineering Company* ou CHEC, l'*international Container terminal Services* ou ICTS, le consortium constitué de *Necotrans* et de *Kribi Port Multi Operators* ou KPMO et la compagnie générale maritime ou CMA-CGM), vient changer l'image de ces États restés longtemps à l'écart du développement maritime. Ainsi, au-delà des contraintes que les pays n'ayant pas accès à la mer connaissent, les rapports avec les États riverains constituent un facteur primordial dans l'établissement d'accords et le partage d'équipements pour utiliser les équipements portuaires.

Au fait, « [...] plus de 95 % du trafic camerounais passe par le port de Douala et les exportations en provenance de ces pays trouvent des prix privilégiés » (Ndjambou, 2005 : 5) surtout en fonction de leurs distances et de la qualité de produits souvent qualifié de hors standard. Dès lors, le transport par conteneur est le mieux indiqué pour l'exportation

des produits tels que : du bois, la banane, le cacao, la ferraille, le coton, l'aluminium, le café, le caoutchouc ou l'huile de palme.

Cependant, cet auteur montre que l'objectif recherché par les ports et l'aménagement de ces structures en Afrique est de contribuer de façon efficace aux stratégies visant à améliorer l'intégration des pays africains au marché régional et mondial. Il permet également de stimuler les échanges commerciaux et d'impulser le processus de développement économique. Malgré ces exportations qualifiées aussi importantes, l'Afrique connaît plusieurs problèmes relatifs à sa faiblesse dans le commerce international à savoir : les politiques intérieures en proie des restrictions commerciales dans les pays développés. Ces ports constituent des fragments économiques de la mondialisation au vu de sa position au sein des villes possédant un littoral.

De plus, ils doivent négocier avec les communautés riveraines pour leur extension ou alors leur construction. Connaissant le volume de passage accru qu'ils procurent et les activités au sein des villes et villages qu'ils stimulent, surtout en matière de création d'emplois. Malgré tout, les ports en Afrique éprouvent de grandes difficultés surtout celles liées aux barrières artificielles telles que les infrastructures portuaires archaïques et désuètes, ceux de transport, les postes frontaliers créés ou inventés et onéreux. Ainsi, les ports africains restent inefficaces, car ils sont victimes « du goulot d'étranglement » qui impose des frais de transaction exorbitants, et qui se font ressentir au niveau de la

compétitivité des économies africaines et leurs performances commerciales. Ils sont pour l'Afrique, des lieux stratégiques et d'ancrage à la mondialisation.

Dès lors, la côte atlantique camerounaise se présente comme une destination privilégiée pour ses voisins sans littoral. Toutefois, on constate l'engorgement du port de Douala. Aux yeux du gouvernement, il fallait donc un port plus grand, possédant une forte capacité afin d'accueillir de grands navires et ainsi diversifier et faciliter l'entrée et la sortie des marchandises. La construction du port en eau profonde de Kribi semble alors être le lieu adéquat pour la mise en œuvre de cette nouvelle orientation.

6.2 LE PORT DE KRIBI : SITE, AMÉNAGEMENT ET CONTEXTE

De manière pratique, la construction du port en eau profonde de Kribi est un projet qui consiste en l'érection d'une structure imposante en bordure de mer dans la commune de Kribi I^{er} où l'on retrouve 72 000 habitants suivant les résultats du recensement de la population en 2005. Cette commune est distante de Douala de 177 km, la capitale économique du Cameroun. Selon la planification gouvernementale (République du Cameroun, 2009), le port sera doté d'une digue de protection, de quais polyvalents sur une emprise riveraine linéaire. L'ensemble de ces infrastructures repose sur des surfaces gagnées sur la mer par remblaiement et minéralisation sur environ 40 ha. Le réseau routier de la région sera aussi profondément transformé et des communautés rurales axées sur l'emprise vivant de la pêche devront être déplacées.

Kribi se présente comme une ville littorale de taille moyenne située dans la région du Sud, département de l'Océan et choisi pour abriter l'infrastructure d'envergure. Elle s'est développée en bordure du Golfe de Guinée, sur la partie sud du littoral atlantique camerounais, entre 2 degrés 56' et 3 degrés 02' de latitude Nord et 9 degrés 54' et 9 degrés 57' de longitude Est. Cette région a une superficie de 20 220 km², soit 4,35 % du territoire national. Elle présente une particularité morphologique « [...] concentrée sur la succession des segments rectilignes décalés en échelons par de petits secteurs orthogonaux » (Morin et Kuete, 1989 : 8), en particulier, à partir d'Éboundja vers le sud, ce qui conduit à un relief sous forme d'escaliers dont le point de chute est Campo-Beach. Cette organisation s'explique par l'influence de la tectonique. En plus de ce décalage en segments, et redans, la tectonique explique la présence de microfalaises ou de rochers affleurants. De plus, tout le long du littoral, on note une alternance de promontoires rocheux très convoités ainsi que des rentrants sableux ou des baies (Boupa, 2014).

Le port en eau profonde de Kribi est situé dans le département de l'Océan, région du Sud, dans l'arrondissement de Kribi I^{er}, à 35 km, au lieu-dit Mboro, sur l'axe Kribi-Campo. Il a été créé à la suite du décret no. 99/132 du 15 juin 1999 portant sur la création du port autonome de Kribi, décret signé par le chef de l'État SE Paul Biya. Son nom officiel est le complexe industrialo-portuaire de Kribi (CIPK) (Nnomo Ela, 2016). Ledit projet est l'un des grands projets soutenus par le gouvernement camerounais dans le but de réaliser son objectif de développement économique et social tels que d'autres grands projets dans la région déjà réalisés ou alors en voie de réalisation, à savoir : la centrale thermique de

Kribi, le second pont sur le Wouri à Douala, le barrage réservoir de *Lom-Pangar*, les barrages hydroélectriques de *Memvé'elé* et de *Mekin*.

Le schéma directeur de cette structure a été homologué et adopté le 8 avril 2011 par le Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire du Cameroun (MINEPAT), lequel est le président du Comité de Pilotage (COFIL). Assimilé par certaines personnes au célèbre « Plan Marshall » conçu pour aider l'Europe après la deuxième guerre mondiale, le port en eau profonde de Kribi viendra stimuler l'économie nationale et sortir les villages riverains de l'enclavement et de la pauvreté (Ministère de l'eau et de l'énergie du Cameroun, 2010).

En réalité, l'idée de construire un port en eau profonde à Kribi ne date pas d'hier. Cette possibilité a été évoquée par le gouvernement camerounais dès les années 1970. L'objectif était de promouvoir l'exploitation, l'exportation et la commercialisation des nombreuses ressources dont regorge le Sud-Est du Cameroun, cette partie du pays étant restée inexploitée depuis des siècles. Plusieurs ressources naturelles s'y trouvent, entre autres : du bois, de la bauxite, du fer, du nickel, du rutile et du gaz naturel. Le port en eau profonde de Kribi est distant de 281 km de Yaoundé, la capitale politique. Selon les responsables du gouvernement et du port, ce projet est réactualisé en 2008 parmi les projets à engager dans le cadre de la politique de relance de l'économie nationale, marquant l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). Cette initiative marque également l'allègement de la dette auprès des institutions

de *Breton Wood*, ce qui ouvre une brèche à l'État camerounais pour relancer les investissements publics gelés, il y a quelques décennies.

Les travaux du port en eau profonde de Kribi ont démarré le 27 décembre 2010 par les terrassements généraux pendant lesquels 60 ha. de forêt ont été rasés et la fin est prévue en 2014, marquant l'effectivité de la phase I du complexe aéroportuaire (Ndjambou, 2005 ; République du Cameroun, 2009). Le projet de reconfiguration du littoral et de la région avoisinante comporte différentes phases. L'an 2040 est l'année prévue pour la fin de la construction du complexe portuaires et des aménagements routiers et industriels parallèles.

Ce port est constitué de trois grandes sections autonomes, à savoir : Kribi, où se dérouleront les activités de cabotage, de pêche artisanale et de plaisance. À Grand-Batanga, il y aura les activités touristiques balnéaires, de pêche industrielle et de marina. Le site de Mboro, où se trouve le port général, concentre les activités commerciales. Pour sa part, Lolabé sera le lieu réservé au transfert du minerai de fer. De manière générale, le port comporte plusieurs terminaux spécifiques pour l'aluminium, les hydrocarbures, l'alumine et le gaz liquéfié (voir les figures 3 et 4).



Figure 3 : Le port de Kribi au Cameroun vu du rivage
(Crédit photo : Christine Louise Ntyam, 2021)



Figure 4 : Le port de Kribi et les aménagements à proximité
(Crédit photo : Christine Louise Ntyam, 2021)

Selon le gouvernement, les équipements minéraliers sont conçus pour faire transiter 35 millions de tonnes par an de minerai de fer. On parle également d'un trafic d'environ 3,5 millions de m³ de gaz naturel liquéfié et un flux approximatif de 2 millions de tonnes d'alumine pour l'exportation (Nnomo Ela, 2016). D'autre part, des dessertes routières et ferroviaires devraient être réalisées dans le but de favoriser l'acheminement de divers produits vers le port de Kribi. Ainsi, un programme est développé pour l'aménagement de voies ferrées selon les parcours suivants : Mbalam-Kribi, pour le minerai de fer, et Édéa-Kribi, pour l'alumine. De plus, on vise l'amélioration de routes ou la construction de nouveaux tronçons routiers entre Kribi et la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda et le Kenya (Nnomo Ela, 2016).

La première phase de ce port a été terminée en 2015. Celle-ci a focalisée sur la composante portuaire. Cette phase, qualifiée de technique, se caractérise par une capacité de 350 000 tonnes d'équivalence de vingt pieds pour accueillir les navires, et d'un terminal de 1 500 000 tonnes de réception de marchandises, sur une base annuelle. Au cours de cette phase, plusieurs éléments ont été réalisés, entre autres, un quai de 615 m, une digue de protection des ouvrages portuaires de 1 355 m, ce qui a favorisé l'acquisition de plusieurs équipements liés à la manutention de conteneurs et d'autres cargaisons.

La phase I de cette infrastructure a favorisé l'accomplissement et la réalisation d'autres infrastructures de base. On y remarque un chenal d'accès d'une longueur de 650 m et

d'une largeur de 200 m dont les sédiments ont été nettoyés à une profondeur de -16 m par rapport au niveau de référence commun pour les mesures de profondeur de la mer, une aire de stockage de conteneurs de 84 000 m², une poche d'amarrage (souille devant les quais) d'une largeur de 65 m de draguée (Nnomo Ela 2016 ; République du Cameroun, 2009).

De plus, cette première phase comprend d'autres infrastructures de base telles qu'un terminal polyvalent avec un linéaire de quai de 265 m ayant une capacité de trafic de 1,2 million de tonnes par an et un terminal à conteneur avec 350 m de longueur de quai et une capacité de 250.000 EVP (équivalent de 20 pieds). À ceci s'ajoute l'acquisition et l'installation des équipements de manutention et de levage, deux portiques à conteneurs ou portique de quai, cinq (5) *Rubber Tyred Gantry* (RTG) ou portiques de parc, un chargeur pour conteneur vide, dix tracteurs (120 KN), un *Reach stacker* (45 tonnes). Ces travaux ont été réalisés sur une période de 3 ans par l'entreprise chinoise *China Harbour Engineering Company* (CHECK) en mode EPC (*Engineering Procurement Construction*).

De plus, le plan directeur prévoit des zones pour l'industrie lourde, l'industrie légère et les parcs logistiques : il a été achevé en 2012. Cette phase est livrée par la société CHEC (*China Harbour Engineering Company*) et elle est relative au terminal de conteneurs. Le 29 juin 2016, le Président de la République du Cameroun signe des décrets réorganisant le port autonome de Kribi en modifiant les premiers décrets de 1999, adoptés

bien avant le début des travaux. Dès lors, le port devient « une société à capital public » dotée de la personnalité juridique dont l'État est le seul financier.

Il est le premier port d'aussi grande envergure construit en Afrique centrale. Il possède 350 m de long et une profondeur de 15 m. Selon le gouvernement camerounais, le port en eau profonde de Kribi est appelé à jouer un rôle très important dans l'industrialisation du pays, car sa diversité, ses terminaux ainsi que la capacité d'accueil des autres navires le déterminent. Ce port est perçu comme un levier de développement économique pour le Cameroun considérant sa situation à relative proximité de sites d'extraction minière. Incidemment, il est le terminal de l'oléoduc Tchad-Cameroun et il permet de désengorger le port de Douala, où les délais pour l'accueil des marchandises sont très longs.

Il est à noter que les aménagements du port de Kribi seront faits sur une période de 28 ans, c'est-à-dire de 2012 à 2040 pour un total de 6 500 milliards de francs CFA (République du Cameroun, 2009). Selon le gouvernement, 20 000 emplois directs seront créés ainsi que de nombreux emplois indirects. À cet effet, en ce qui concerne les équipements et les infrastructures, la construction du port en eau profonde de Kribi favorise l'exportation de minerai de fer, d'une usine d'enrichissement de minerai, d'une aire de stockage, d'une base ferroviaire et d'un port de plaisance à Grand-Batanga.

Au-delà de l'exportation des minerais, une desserte routière est prévue, ce qui renforce le transport routier, lequel a un rôle important au Cameroun. Il occupe une place primordiale

dans le développement du pays et nécessite une infrastructure adéquate afin de faire face à la croissance démographique, au déplacement des populations vers les villes et de répondre ainsi aux nouvelles exigences économiques. Selon le constructeur chinois, le plan directeur du port de Kribi comporte deux étapes : la première consiste à construire une plateforme logistique et commerciale pour l'Afrique centrale et occidentale à partir du port de Kribi. Puis la seconde étape sera basée sur la politique préférentielle pour la zone de libre-échange et d'avantages en matière de main- d'œuvre et autres ressources. Il est prévu un parc industriel pour l'exportation où se rassembleront et se développeront des industries manufacturières afin d'aider le Cameroun de réaliser sa propre industrialisation, ce qui favoriserait l'augmentation du PIB industriel, le déficit commercial diminuerait et le chômage baisserait.

La première phase étant achevée, elle consistait à mettre sur pieds un vaste nombre d'infrastructures. Le port étant un vaste chantier composé de plusieurs phases, nous passons à présent à la seconde. La seconde phase est celle de l'ambition de la grandeur du port en eau profonde de Kribi. Afin d'assurer une bonne promotion de ses besoins, le gouvernement camerounais a un double objectif. Le premier est d'accroître la compétitivité du port de Kribi en y installant un *hub* logistique de première catégorie, puis, de devancer sur les encombrements des installations portuaires dans un future proche. Cette phase consiste à étendre le linéaire de quai avec 700 m complémentaires qui favoriseront le trafic conteneurisé. La prolongation de la digue de protection de

675 m est prévue à cet effet. Des zones d'entrepôts et de stockage seront réalisées sur une superficie de 30 ha. de terre-pleins.

De plus, cette phase permettra d'acquérir de nombreux équipements de manutention de dernière génération pour les portiques de quai et de parc également. Elle prévoit la construction des bâtiments supplémentaires afin d'étendre les voiries et réseaux divers. Le plus important dans cette phase est de relever qu'il y aura une installation particulière d'un appareil sophistiqué appelé *Vessel Traffic system* (VTS). Cet équipement sera composé d'un radar, d'un récepteur automatique muni d'un système de vidéo-surveillance, d'équipement radio et de capteurs de données qui contribueront d'une part à assurer la sécurité et d'autre part à garantir l'efficacité du trafic maritime. D'autre part, à l'horizon 2040, il est prévu le développement d'une infrastructure portuaire comprenant 20 terminaux sur 6,5 km de linéaire de quai capable de traiter 100 millions de marchandise par an.

Cette phase est sur le point de s'achever, celle-ci possède un quai de 700 m et est délivrée par le groupe Bolloré, elle est échelonnée sur une période de 5 ans pour l'achèvement des travaux de construction. Ce consortium fera l'exploitation du terminal à conteneurs. De plus, le groupe Necotrans de Kribi port multi opérateurs et le consortium de neuf opérateurs camerounais se chargeront de la construction du terminal polyvalent. La troisième phase consistera au suivi de la fin des travaux.

Dans le cadre de cette recherche, nous nous concentrerons sur la première phase du grand projet, phase qui s'est terminée en 2018 (voir le tableau 5). Pour avoir une idée de l'ampleur du projet, voyons quelques chiffres qui résument la première année d'opération des installations portuaires de Kribi :

« [...] cette structure qui a été mise en service officiellement le 2 mars 2018, revendique après un an de fonctionnement, avoir enregistré 329 escales de navires toute forme de navigation confondue, ce qui a généré un peu plus de 157 000 conteneurs, au niveau du terminal à conteneurs, destinés à l'import et à l'export. Au même moment, le terminal polyvalent, a quant à lui effectué 423 000 tonnes de bois manutentionnées. Ce sont donc environ 1 300 000 tonnes de marchandises ont été traitées sur un trafic contrôlé de 190 navires provenant de la Chine, du Vietnam, des États-Unis, de la France, des Pays-Bas, de l'Italie, de l'Allemagne, la Turquie et l'Afrique du Sud, entre autres » (EcoMatin, 2019 : s.p.).

6.3 LE PORT DE KRIBI : LES OBJECTIFS ET LES IMPACTS

La construction du port en eaux profondes de Kribi a pour objectif de promouvoir le développement de l'Afrique en général et du Cameroun en particulier. Selon le gouvernement camerounais, ladite infrastructure permettra non seulement de lutter contre la pauvreté en créant les emplois, mais de supporter et d'accroître les échanges extérieurs

(Amougou et Bobo Bobo, 2018). Cette construction a également pour but de moderniser les villes mettant ainsi au défi l'approche du développement durable qui paraît animer les promoteurs. Ainsi, les territoires sont diversifiés et sont confrontés aux défis du développement social, économique et, à ceci, s'ajoute la valorisation des ressources naturelles se faisant par l'entremise des grands projets (République du Cameroun, 2009).

Tableau 5 : Les grandes dates liées à la réalisation du port de Kribi
(Source : <http://www.cipk.cm/index.php/historique/>)

Dates	Événement
1980	Première étude de faisabilité
1982	Deuxième étude de faisabilité pour la construction du Port
1985	Mise en veille du projet suite à la longue crise économique
2005	Troisième étude de faisabilité
2008	Décision d'aller de l'avant et création du Comité de Pilotage et de Suivi du projet
2009	Détermination du site d'implantation des installations portuaires
2011	Choix d'une société chinoise pour la réalisation des travaux (<i>China Harbour Engineering Company</i>)
2012	Début des travaux
2012-13	Mise en place du programme de relocalisation de villages et des indemnisations aux résidents
2018	Mise en service du Port

La ville de Kribi se présente comme un pôle de développement économique qui a connu un essor au regard du processus migratoire depuis la période coloniale et accentué par

l'implantation des agro-industries dans sa périphérie précisément SOCAPALM (Société camerounaise de palmeraies), HÉVÉCAM (Société des hévéas du Cameroun) et plusieurs sociétés forestières ayant décliné avec la raréfaction des espèces les plus recherchées. Le bitumage de la route Édéa-Kribi au début des années 1980 a favorisé l'essor démographique, urbain et touristique de la ville, ce qui réduit le temps de voyage, par exemple, désormais il faut juste deux heures de route pour se rendre à Douala et 3 heures pour Yaoundé (Ba'ana Étoundi, 1997). Le Port en eaux profondes de Kribi est étiré sur une superficie de 26 000 ha. récupérée sur l'océan par l'entremise d'un remblai de 40 km². C'est dans ce contexte géographique que prend corps le port de conteneurs de Kribi.

Il convient de noter que la présence du port en eaux profondes de Kribi dans le département de l'océan constitue un obstacle à la continuité écologique exigée par le ministère de l'Environnement. Les populations ne peuvent plus se mouvoir librement autour du port parce qu'expropriées et sans titres de propriété. Le problème majeur lors de l'installation des grands projets est le déplacement massif des populations, car ces populations se retrouvent maintes fois parquées dans des camps non viabilisés, ce qui entraîne la promiscuité. Pourtant, les « [...] lieux peuvent être porteurs d'un passé et constituer ainsi les espaces fondateurs où l'on a vécu avec sa famille d'origine » (Gotman, 1999 : 71). Les conséquences sociales de ce port sont négatives en relation avec la violation des droits de l'homme comme le soulignent Broche et ses collègues (2005). Pour la même personne, Vignal (2005) trouve dans le logement une propriété

indestructible et inséparable à l'individu « [...] le logement, dont la propriété est propice à l'expression d'un attachement, participe de la construction matérielle et symbolique de la famille » (2005 : 107).

La santé et la sécurité des populations riveraines au port de Kribi et comme d'ailleurs d'autres grands projets dans le monde ont toujours été un problème dans les pays d'accueil. Cependant, les conflits entre les responsables de la structure et les communautés et le flux de migrants à la recherche d'emploi ainsi que d'autres problèmes connexes sont préoccupants. Nous pouvons citer par exemple le cas de l'habitat précaire, la qualité d'emploi ou les habitudes alimentaires des communautés, lesquelles se sont transformées.

Ces communautés de pêcheurs habitent en bordure de l'océan depuis des siècles. Par conséquent, elles ne peuvent plus pêcher normalement parce que le matériel utilisé est archaïque. Les pêcheurs utilisent les pirogues, les pagaies et ne peuvent aller plus loin parce que le poisson, du fait des troubles dans l'océan, se fait rare.

Dès lors, l'approvisionnement en protéines devient également rare, ce qui entraîne des répercussions sur la santé des populations qui devient fragile et précaires. Les activités pastorales deviennent difficiles du fait de la dévastation de la forêt par le port, comme montre Faure « quel que soit le lieu choisi, le départ des populations pour les nouveaux villages a toujours eu des impacts sur leurs moyens de production signe de la fin des

activités pastorales qui faisaient vivre la plupart de ces habitants » (2008 : 24). Celles-ci ne possèdent plus de terres à proximité des maisons, il faut parcourir des dizaines de km à la recherche d'un espace libre non contaminé par les produits toxiques.

Le cas du port en eau profonde de Kribi au Cameroun ne laisse personne indifférent. Non seulement il occupe de grands espaces, ce qui prive les paysans de leurs terres et rend l'agriculture impraticable, mais aussi il entraîne la majorité de ces populations à se livrer aux petits emplois comme la cordonnerie, la vannerie et des tisserands. Désormais, ils consomment des produits manufacturés tels que du riz, ce qui entraîne des répercussions sur les habitudes alimentaires basées sur les tubercules. Ces communautés à faibles revenus ne peuvent se nourrir normalement d'où les décès, et sont victimes des maladies issues de la malnutrition. Le problème d'eau potable est également majeur. Issu de la contamination des rivières, il est à l'origine de maladies telles que la gale et la diarrhée qui provoquent des décès chez les jeunes enfants. Pour d'autres, les odeurs et les bruits diffusés dans la nature lesquelles sont susceptibles de créer des maladies cardiaques, olfactives et rendent ainsi la zone invivable (Fonkoua, 2006).

6.4 LE PORT DE KRIBI : LES PARTIES PRENANTES

Le Cameroun à travers son projet de construction du port en eau profonde de Kribi fait un accomplissement de grande ampleur qui n'est pas seulement portuaire, mais qui utilise le port comme un outil de développement et d'aménagement du territoire non seulement

local, mais aussi national et international. Dès lors, il serait primordial de présenter les différentes parties prenantes qui interviennent dans le projet. Les différentes parties prenantes identifiées, et la Banque mondiale étant l'un des bailleurs de fonds de ce projet a ses principes lesquels sont mentionnés dans sa politique opérationnelle (PO). Bien avant de présenter la politique de la Banque mondiale, il sera judicieux de présenter d'abord la politique de la Banque africaine de développement en matière de réinstallation et de compensation (voir le tableau 6).

Pour ce faire, la politique du groupe de la Banque mondiale en matière de déplacement involontaire de population a été élaborée pour répondre au problème posé par le déplacement involontaire et la réinstallation de population lesquels sont causés par un projet financé par la Banque mondiale. Selon cet organisme international, cette politique s'applique lors de déplacement, de perte de logement ou autres biens par les personnes habitant la zone dans laquelle le projet doit s'installer. De plus, si le projet pose des préjudices aux moyens de subsistance de ces personnes, celles-ci pourront se fier aux lois et normes énoncées par la banque à cet effet. Ladite politique s'inscrit dans le cadre de la représentation de la Banque, dont la réduction de la pauvreté représente l'objectif primordial, dans une perspective de développement durable.

Habituellement, la politique de Banque africaine de développement (BAD) confirme le lien de la banque à la désignation de l'intégration de l'environnement et sociale en tant que facteur de réduction de la pauvreté, de développement économique et de bien-être

des populations en Afrique. Conséquemment, ladite politique a pour objectif d'aider la Banque mondiale et les clients de ces services à traiter les problèmes de déplacement de population dans une optique de développement durable, afin d'atténuer les conséquences négatives et de mettre en place une économie et une société viables.

Tableau 6 : L'identification des différentes parties prenantes au projet
(Source : *Haskoning Nederland BV*. P13)

Groupe de parties prenantes	Parties prenantes
Maître d'ouvrage	-Comité de pilotage de la construction du port en eau profonde de Kribi dont le président est le ministère de l'Économie -Unité opérationnelle du comité
Autorités centrales	-Ministère de l'Intérieur -Ministère de l'Environnement -Ministère de l'Économie et des Finances -Ministère des Mines et de l'Industrie -Ministère de l'Agriculture -Ministère de l'habitat
Autorités régionales	-le préfet -les services techniques (Minduh, Mindcaf, Minader, MinEnv, Minepat)
Les élus locaux	Le Maire de Kribi sud, les chefs de villages et les Notables
Les entreprises sur le site	RIO TINTO, GDF SUEZ, CAM-IRON
Les villages impactés directement (liste provisoire en attente que les limites du projet soient plus précisées)	-Lolabé1, Lolabé2, Mboro, Zamba Alo, Boussibiliga, Mbodé, et les groupes Pygmées Bagyeli de la zone
Les populations impactées directement	-de Kribi jusqu'au site du port
Organisations sociétales	-ONG locale (CEPFIL, SDD, KUDA-TUBE et internationales (WWF, WCS, SNV) -Médias nationaux et internationaux
Institutions internationales	Bailleurs de fonds comme la Banque mondiale

À cet effet, que prévoit la politique de la Banque mondiale en matière de réinstallation et de compensation ? La politique de la Banque mondiale exige une indemnisation soit des personnes ou des communautés locales dans différentes circonstances. En fait, celles-ci sont couvertes par la politique de la Banque mondiale en matière de reclassement ou de réinstallation. Ces impacts sont relatifs aux conséquences économiques et sociales directes, qui émanent des projets d'envergure financés par la Banque mondiale.

Ils sont provoqués par le retrait involontaire des terres résultant d'une relocalisation ou alors une perte d'habitat. Il en est de même pour une perte d'actifs ou d'accès aux moyens de production. Il peut encore provenir d'une perte de source de revenus ou de moyens d'existence, que les personnes affectées aient ou non à se déplacer sur un autre site autre que celui prévu au préalable. En plus, la restriction involontaire à des parcs classés et à des aires protégées entraînant des conséquences négatives sur les moyens de subsistance des personnes ayant utilisé ces zones.

Dès lors, pour ce qui est des pertes difficiles à évaluer ou à compenser en termes monétaires par exemple l'accès aux services publics, aux clients ou fournisseurs, à la pêche, au pâturage, aux zones forestières, on tente d'établir un accès équivalent et culturellement acceptable. Ainsi, pour l'État, si les mesures de compensation prises au niveau national ne correspondent pas à la compensation, celles-ci peuvent être complétées par les mesures additionnelles afin de doubler les manquements soulevés par les communautés bénéficiaires. C'est le cas des villages à relocaliser (Lolabé et Nlendé-

Dibé) dont les populations ont bénéficié non seulement des moyens financiers mais aussi du matériel pour la construction des leurs maisons, entre autres : 4 000 parpaings par ménage. Toutefois, ces populations s'attendaient à ce que les maisons soient livrées complètement construites, selon les promesses faites lors des séances d'information en 2011.

Ainsi, afin d'assurer une bonne désignation des besoins de ces populations, il est important que celui-ci dispose d'un « portefeuille » de projets pouvant servir de base pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan de développement fiable au sein des territoires. Le prochain chapitre se concentre sur l'ensemble des méthodes de collectes des données utilisées lors de nos travaux de recherche.

CHAPITRE 7

LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

7.1 LES MÉTHODES DE COLLECTE DE DONNÉES

Dans le cadre de notre travail de recherche, nous avons utilisé diverses méthodes. Premièrement, il y a la recherche documentaire. Outre les références scientifiques reliées à notre problématique, nous avons collecté des informations dans tous les documents associés au port de Kribi. Plus précisément, Il s'agit, au niveau national, du Document de stratégie de la croissance et de l'économie (DSCE), du Régime foncier domaniale au Cameroun, du document de présentation du projet et des rapports des études préparatoires à la construction du port en eau profonde de Kribi à l'instar de l'étude socioéconomique, des articles de journaux portant sur la question, en l'occurrence le *Cameroun Tribune*, des décrets fixant les tarifs des indemnités à allouer aux propriétaires victimes de destruction pour cause d'utilité publique (DUP) de cultures et arbres cultivés. Au niveau local, il s'agit du Plan communal de développement (PCD) de la commune de Kribi 1^{er}, des Memoranda et procès-verbaux ou compte rendu des réunions de concertation des populations riveraines et les rapports du comité de pilotage.

Deuxièmement, l'observation directe a permis de collecter des données *in situ* à travers une visite des différents villages et sites prévus pour la relocalisation des populations riveraines lesquels n'étaient pas encore occupés au moment des entrevues, ce qui nous a

permis d'avoir une idée précise sur l'état de ces derniers, l'état d'avancement de la construction des infrastructures de base pour accueillir les populations. De plus, nous avons profité de l'occasion pour photographier ces différents éléments. Un participant du groupe de Nlendé-Dibé a souhaité nous accompagner au site de relocalisation de Nlendé-Dibé afin que nous puissions toucher du doigt la réalité du terrain.

Troisièmement, nous avons tenu des groupes de discussion dans deux villages à relocaliser, soit Lolabé et Nlendé-Dibé (voir la figure 5), afin d'investiguer l'aspect « effets collectifs ». Ces groupes de discussion se sont tenus avec la collaboration des chefs du village pour respecter la tradition Beti. Néanmoins, comme chercheur-doctorant, nous avons dirigé les échanges en rappelant d'abord le droit de parole de chacun et la dimension apolitique de la recherche. De plus, nous avons reçu l'autorisation verbale du chef afin de rencontrer individuellement les membres de la communauté qui est sous son autorité, dans les deux cas.

Les personnes sélectionnées pour les groupes de discussion et les entrevues individuelles étaient évidemment libres d'accepter ou non de participer à la recherche. Toute personne présélectionnée pouvait être remplacée en cas de refus de participer. Nous n'avons eu aucun cas de refus. Par la suite, nous avons procédé à des entrevues semi-dirigées auprès d'individus appartenant à différents groupes sociaux et culturels au sein des populations villageoises (paysans, pêcheurs, commerçants, etc.), pour enquêter sur l'aspect « effets

individuels ». Un effort particulier a été fait pour obtenir des répondantes féminines, catégorie sociale fréquemment sous-représentée dans les études en contexte africain.



Figure 5 : Les relocalisations prévues près du port de Kribi
(Crédit du croquis, C.-L. Ntyam et Simard, 2022)

Dans le cas des entretiens semi-dirigés, l'échantillonnage s'est produit au hasard pour ensuite suivre la méthode communément appelée « boule de neige ». Les personnes sélectionnées ont été interviewées anonymement dans un milieu de leur choix. Un

questionnaire comprenant une douzaine de questions ouvertes a été administré. Les questions ont porté sur trois thèmes principaux : le processus de relocalisation, l'appréciation de l'ancien village et l'appréciation du projet de nouveau village.

Considérant le cadre d'analyse culturaliste utilisé, le traitement des réponses a fait ressortir le vécu et les représentations des répondants. Les réponses ont été enregistrées, transférées sous mode écrit (verbatim) et, par la suite, analysées de manière qualitative en faisant ressortir les tendances générales et en utilisant des citations représentatives d'avis généraux ou spécifiques. Les entrevues individuelles visaient à valider le contenu des groupes de discussion et à compléter les informations recueillies. En effet, les groupes de discussion ont été partiellement influencés par des facteurs culturels, comme le principe de ne pas contredire les personnes en situation d'autorité.

Les entrevues individuelles pouvaient se dérouler dans les résidences privées ou sur les lieux de travail des participants afin de favoriser l'anonymat. Cependant, les lieux d'entrevues devaient aussi répondre à des considérations pratiques ou culturelles, par exemple, l'effervescence de la vie villageoise africaine. Dans ce contexte, certaines entrevues ont été réalisées sur la place publique. De plus, des passants ont quelquefois souhaité intervenir en cours d'entrevues. Nous avons recueilli ces propos en distinguant les entrevues individuelles complètes et celles pouvant être qualifiées de partielles.

La chercheure étudiante doctorante a effectuée toutes les entrevues afin d'assurer un processus standard du début à la fin. Les participants ont été rencontrés une seule fois et les rencontres individuelles ont duré entre 30 et 60 minutes. Les répondants n'ont reçu aucun avantage monétaire ou autre lié à leur participation à l'étude. Le consentement des participants aux entrevues est assuré au moyen d'un document lu. Ce document, c'est-à-dire le questionnaire, a été traduit dans plusieurs langues locales. Compte tenu du nombre de personnes analphabètes au sein des populations cibles, l'approbation s'est effectuée sous mode verbal et l'enregistrement de celle-ci en est la preuve. Après avoir pris contact avec le participant potentiel, la lecture du document de consentement et l'approbation verbale étaient les premières actions entreprises. Par la suite, celui-ci ou celle-ci pouvait recevoir une version écrite du formulaire, sur demande, avant de répondre aux questions. Peu de personnes l'ont demandé.

Les enregistrements d'entretiens ont été effacés après la rédaction des verbatim et ceux-ci ont ensuite été codés. Personne d'autre que l'étudiante chercheure et son directeur de recherche n'ont eu accès à la liste des répondants ou aux verbatim. De plus, les citations dans la thèse sont codifiées afin de respecter l'anonymat tout en démontrant la diversité des sources d'informations, dans le cas des entrevues individuelles. Finalement, les verbatim seront conservés sous clé. Dans le cas des groupes de discussion, les propos cités ne seront pas codifiés, mais considérés comme un élément de discussion, discussion favorisant l'émergence d'une interprétation des projets de relocalisations en tant que « construit social ».

Les participants aux entretiens individuelles et collectives n'ont pas consulté les verbatim ou demandé des révisions des réponses. Ce genre de demande aurait été jugé inapproprié. Nous voulions éviter que les répondants modifient a posteriori leurs réponses afin de contrer toute influence extérieure. Toutefois, les répondants pouvaient demander le retrait de leurs réponses aux questions d'entretien et la destruction des verbatim en tout temps avant le dépôt de la thèse. Aucune demande n'a été faite en ce sens. Les participants aux groupes de discussion ne pourront se retirer de l'étude. Incidemment, certains répondants ont participé à la fois à une discussion de groupe et à une entrevue individuelle pour un même village.

7.2 LES ENTREVUES ET LES GROUPES DE DISCUSSION

Le même questionnaire a été utilisé pour les entretiens individuelles et les groupes de discussion, avec quelques adaptations. Voici le libellé des questions précédé de la demande d'acceptation d'entretien ainsi que de la catégorisation des répondants.

Acceptation et admissibilité

- Acceptez-vous de répondre à des questions sur les relocalisations de villages liées au port de Kribi pendant environ 30 à 45 minutes ?
- Les répondants doivent être majeurs, avez-vous 21 ans ou plus ?

- Veuillez svp écouter la lecture du document de consentement et approuver celui-ci verbalement, si cela vous convient.
- Prenez note qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse, seuls votre avis et votre opinion sont importants.

Catégorisation des répondants :

- Lieu de l'entrevue
- Genre : (a- Masculin / b- féminin)
- Prénom :
- Code :
- Groupe d'âge : 21-34 ans ; 35-50 ans ; 51-65 ans, 66 ans et plus
- Catégorie : paysan, pêcheur, commerçant, autre.

Questions thématiques

Thème 1 : Processus de relocalisation

1.1 Avez-vous obtenu de l'information officielle, par exemple lors d'une rencontre organisée par votre ville/village, par la compagnie qui gère le port ou par le gouvernement ?

- 1.2 Avez-vous eu l'occasion de vous exprimer sur le port et les relocalisations avant, pendant ou après leurs mises en place ?
- 1.3 Étiez-vous d'accord avec la relocalisation du village ?
- 1.4 Avez-vous été compensé correctement en vue de la relocalisation ?
- 1.5 Comment avez-vous vécu le projet de relocalisation ?

Thème 2 : Appréciation du village actuel

- 2.1 Combien d'années avez-vous vécu dans le village actuel ?
- 2.2 Êtes-vous attaché au village actuel ?
- 2.3 Votre habitation actuelle est-elle convenable ?
- 2.4 Les services comme l'accès à l'eau sont-ils convenables dans le village ?
- 2.5 Y a-t-il des caractéristiques du village actuel qui vous tiennent à cœur ?

Thème 3 : Appréciation village projeté

- 3.1 Avez-vous emménagé dans le village projeté ?
- 3.2 Quel est votre avis sur le site et le projet de nouveau village ?

En termes de participation aux groupes de discussion et aux entrevues individuelles, voici quelques chiffres (voir les tableaux 7, 8 et 9). À Lolabé, le groupe de discussion a été organisé le 8 mai 2021. Cette activité regroupait les filles et fils du village, de divers

groupes d'âges et de différents métiers. Dans ledit groupe, 27 personnes avaient participé à la rencontre parmi lesquels 18 hommes et 9 femmes. En ce qui concerne le village de Nlendé-Dibé, un total de 24 participants ont pris part à la rencontre le 8 juillet 2021, dont 13 hommes et 11 femmes. Si l'on considère les deux villages étudiés, un total de 51 personnes ont été interpellées par les groupes de discussion.

Tableau 7 : Le nombre et le type d'entrevues

Entrevues	Type	Nombre
Groupes villageois	-	2
Individuelles acteurs non-résidents (IND-ANR)	-	9
Individuelles villageoises (IND-LL)	Lolabé	10
Individuelles villageoises (IND-NDL)	Nlendé-Dibé	11
Total		32

Tableau 8 : Les caractéristiques des répondants aux entrevues individuelles (villageois)

Catégorie	Lolabé	Nlendé-Dibé
Hommes	7	6
Femmes	2	4
Entrevues dans le village	7	9
Entrevues à l'extérieur	2	1
Entrevues complètes	5	7
Entrevues partielles	5	3
Entrevues originales	4	5
Entrevues complémentaires	5	5
Total	10	10

Tableau 9 : Le nombre de réponses par question aux entrevues individuelles

Thèmes	Lolabé	Nlendé-Dibé
Question 1.1	8/10	9/10
Question 1.2	8/10	8/10
Question 1.3	8/10	7/10
Question 1.4	10/10	10/10
Question 1.5	10/10	9/10
Question 2.1	9/10	9/10
Question 2.2	9/10	9/10
Question 2.3	8/10	9/10
Question 2.4	8/10	10/10
Question 2.5	7/10	9/10
Question 3.1	10/10	9/10
Question 3.2	10/10	9/10

Au final, il appert de mentionner qu'il y a une différence dans les processus de relocalisation entre les deux villages. Dans le cas de Lolabé, aussi nommé Lohengé, il s'agit de déplacer un seul lieu de peuplement localisé au sud du port de Kribi. Dans le cas du village de Nlendé-Dibé, il s'agit plutôt de regrouper quatre petits hameaux situés au nord des installations portuaires, soit Mboro, Zamba Alo, Bissobiliga sur le site de Nlendé-Dibé. Dans ce contexte, les populations du site actuel de Nlendé-Dibé seront autorisées à rester sur place, en bordure de la mer. Cependant, les habitants des trois autres hameaux doivent théoriquement déménager sur un nouveau site, positionné à grande proximité du site actuel de Nlendé-Dibé, mais de l'autre côté de la route, à distance de la mer.

7.3 LA CERTIFICATION ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Le protocole de recherche a été soumis au comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi. Un certificat a été délivré le 2 novembre 2020 sous le numéro 2021-582. Ce certificat d'une année a obtenu deux prolongements, le premier en 2021 et le deuxième en 2022.

On peut également mentionner que l'étudiante-chercheuse, Mme. Christine Louise Ntyam a complété le cours sur « l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains », cours nommé « Formation en éthique de la recherche (EPTC 2 : FER) », en date du 2 juillet 2020.

7.4 LES EFFETS POSSIBLES SUR LES PARTICIPANTS

La recherche n'entraînait pas de risques ou de désavantages pour les participants. Toutefois, ceux-ci devaient respecter les règles de protection découlant de la pandémie de COVID-19 (masques, distance, désinfection des mains). De plus, la discussion sur la relocalisation pouvait faire ressortir des souvenirs plus ou moins agréables chez certaines personnes. Un avis était émis à ce sujet en début d'entrevue, au moment de la demande d'approbation des répondants potentiels.

CHAPITRE 8

LE VÉCU DES PROGRAMMES DE RELOCALISATION :

COMMENTAIRES DES RÉPONDANTS

8.1 LES RÉPONSES ET ANALYSES DES ENTREVUES SUR LE THÈME 1 (PROCESSUS DE RELOCALISATION)

8.1.1 Les entretiens individuelles sur les processus de relocalisation – village de Lolabé

La première question (1.1) posée était libellée de la manière suivante : « Avez-vous obtenu de l'information officielle, par exemple lors d'une rencontre organisée par votre ville/village, par la compagnie qui gère le port ou par le gouvernement ? ». 8 personnes ont répondu oui à cette question (taux de réponse de 8/10). Voici les sources d'information identifiées par les répondants : plusieurs sources (4), gouvernement (2), chef (1) et média (1). De nombreux répondants soulignent que le gouvernement et la compagnie gérant le port sont venus rencontrer les villageois formellement, ce qui est confirmé par les acteurs administratifs travaillant pour le port ayant été rencontrés. Voici les propos d'un répondant de cette dernière catégorie d'acteurs : « les populations ont été préalablement informées de la mise en œuvre du projet. Il est vrai, l'accueil de la nouvelle était mitigé » (IND-ANR1).

Plus précisément, voici les commentaires qui nous ont été fournis par les répondants de Lolabé :

« Oui, j'ai été informé à travers les médias, la télévision (IND-LL2) ; Oui, par le gouvernement donc le préfet et les responsables du port et certaines personnes de Yaoundé (IND-LL2) ; Oui, d'abord par le chef, puis les médias et enfin par le gouvernement et les gens du port qui venaient nous rencontrer et il y avait aussi des réunions en ville où l'on nous convoquait. Oui, en tant que président du comité de développement du village, on était associé au processus de relocalisation du village Lolabé » (IND-LL9).

On constate qu'il y a eu de l'information provenant de diverses sources sur une période de plusieurs mois, voire des années.

La question suivante avait la forme qui suit : « Avez-vous eu l'occasion de vous exprimer sur le port et les relocalisations avant, pendant ou après leurs mises en place ? » 6 répondants sur une possibilité de 8 ont répondu oui à cette question à Lolabé, alors que 2 personnes ont répondu non (taux de réponse de 8/10). Les six répondants ayant dit oui ont spécifié avoir eu l'occasion de s'exprimer avant la réalisation des projets. Notons qu'il y a pu y avoir confusion chez les interviewés ici entre la possibilité de s'exprimer, simplement parce qu'il y a eu une séance d'information, et la possibilité réelle de le faire à cause du format apparemment peu invitant de la séance d'information.

Regardons un commentaire sur l'atmosphère qui régnait lors des séances d'information :

« Chaque fois que les gens posaient les questions sur comment ça va se passer, les gens du port répondaient sans nous donner de vraies et bonnes réponses. Souvent même, certaines questions restaient sans réponses ou alors ils empêchaient [les participants] de parler ou les menaçaient » (IND-LL4).

Deux autres répondants tiennent des propos plus nuancés :

« En tant que président du comité de développement du village [je peux confirmer qu'] on était associé au processus de relocalisation du village Lolabé » (IND-LL9) ; « Nous avons été informés par le gouvernement, cela a été fait par la concertation [mais] il y a eu des soulèvements par les populations, car les membres du gouvernement apportaient des versions différentes sur ce qui devait arriver : les relocalisations et les indemnités » (IND-LL6).

L'interrogation suivante se lisait comme suit : « Étiez-vous d'accord avec la relocalisation du village ? ». 6 personnes sur 8 ont dit oui à cette question (taux de réponse de 8/10). Ce fort appui au projet de relocalisation semble avoir reposé sur de grands espoirs d'amélioration du cadre et des conditions de vie : « Oui, au départ nous avons accepté la relocalisation croyant que nos conditions de vie allaient s'améliorer et changer, en termes d'emplois pour jeunes » (IND-LL7).

Deux autres interviewés renchérisent :

« Au départ, j'étais content qu'enfin nous sortions de la misère, et que nous ayons de nouvelles maisons et une route goudronnée dans le village » (IND-LL3) ;

« Nous étions d'accord avec la relocalisation au départ, car nous étions contents qu'il y ait le développement et de nouvelles maisons » (IND-LL4).

Dans la même veine, une autre personne affirme ceci :

« Oui, au départ nous étions très d'accord avec la relocalisation, car on se disait que les gens auraient de nouvelles maisons, que le village serait développé, et que les conditions de vie des gens allaient changer. Malheureusement, on vivait le rêve » (IND-LL9).

D'autres évoquent des raisons de sécurité face aux risques ou de soumission à l'État pour s'être montrés favorables au projet :

« Bien sûr, là se trouve une infrastructure ou autre projet par le terminal [...] qui présente des activités dangereuses pour la sécurité et la santé des populations. C'était normal d'accepter la relocalisation » (IND-LL5) ; « Afin d'éviter le bras de fer entre l'État et nous, nous avons accepté d'être relocalisés, vu le plan du port, un rêve que l'on nous a présenté » (IND-LL2).

L'enthousiasme de départ affiché par plusieurs résidents de Lolabé s'est donc vite transformé en de nombreuses insatisfactions, s'il faut en croire les répondants. Effectivement, plusieurs répondants ont signifié qu'ils étaient d'accord avec le projet au départ, ce qui laisse sous-entendre que leur point de vue a évolué dans le sens contraire au fil du temps. Les réponses aux questions suivantes viendront confirmer cette interprétation.

La question 1.4 s'énonçait comme ceci : « Avez-vous été compensé correctement en vue de la relocalisation ? ». 7 personnes sur 8 ont dit non comme réponse (taux de réponse de 8/10). Il semble que pratiquement tous les répondants de Lolabé considèrent avoir été compensés de manière insuffisante comme l'indiquent les citations qui suivent :

« Nous n'avons pas été indemnisés normalement, ils nous donnaient de petites sommes d'argent comme des enfants et l'on ne pouvait rien faire avec » (IND-LL3) ; « Nos maisons et nos champs, nos cultures étaient sous-évaluées » (IND-LL8) ; « ils ne nous ont pas bien indemnisés, car ceux qui avaient les titres fonciers étaient plus payés que ceux qui n'avaient pas de titres » (IND-LL7).

D'autres villageois affirment n'avoir tout simplement rien reçu :

« J'ai eu un peu d'argent, mais d'autres familles n'ont rien eu. Elles attendent encore. On ne sait pas quand elles seront payées » (IND-LL9) ; « nous n'avons

pas été indemnisés correctement. Plusieurs années plus tard, nous attendons encore les indemnités. Certaines personnes sont mortes laissant leur argent, ne sachant même pas quelle est la suite de tout ceci » (IND-LL2).

La question 1.5 se présentait de la manière la suivante « Comment avez-vous vécu le projet de relocalisation ? ». Les 8 répondants affirment n'avoir pas encore déménagé dans le site prévu à cette fin, ce qui est le cas pour toute la population du village, selon nos visites de terrain à l'été 2021. De plus, cinq répondants expriment clairement leur réticence, voire leur désarroi, face à la perspective d'un déménagement (taux de réponse de 8/10) : « [nous avons vécu le projet de relocalisation] très difficilement, car nous pleurons, nous sommes malheureux, on ne sait même pas quand nous quitterons d'ici » (IND-LL3).

Par ailleurs, dans le cadre de cette question, il est souvent mentionné l'importance du lien entre les gens et le lieu du village actuel, notamment à travers les liens historiques ou la présence virtuelle ou réelle des restes de leurs ancêtres :

« Ils veulent nous enlever d'ici pour nous envoyer dans un lieu inconnu, alors qu'ici Nous sommes nés, notre cordon ombilical est enterré ici, nous avons grandi et appris beaucoup de choses. Les tombes de nos parents, grands-parents bref c'est ici notre caveau familial, l'abandonné est un sacrilège » (IND-LL2).

Il convient ici d'expliquer que les lieux de relocalisation proposés par le gouvernement ne sont pas très éloignés des sites actuels des villages (1 à 3 km de distance). Cependant, les sites en question sont à l'intérieur des terres plutôt qu'au bord de la mer. Les conditions locales sont aussi modifiées (présence ou non de ruisseaux, intensité du couvert forestier, fertilité du sol, proximité de la route régionale, etc.).

8.1.2 Les entrevues individuelles sur les processus de relocalisation – village de Nlendé-Dibé

Rappelons que la question 1.1 était formulée de la manière suivante : « Avez-vous obtenu de l'information officielle, par exemple lors d'une rencontre organisée par votre ville/village, par la compagnie qui gère le port ou par le gouvernement ? ». À Nlendé-Dibé, 7 personnes attestent avoir été informées alors que 2 interviewés affirment le contraire (taux de réponse de 9/10). Pour les 7 répondants ayant dit oui, diverses sources d'informations sont mentionnées, parmi lesquelles le chef du village, la radio, les responsables gouvernementaux et la compagnie qui gère le port.

Voici quelques commentaires de personnes ayant répondu oui à la question 1.1 :

« J'ai été informé par le gouvernement puis par les radios » (IND-NLD5) ; « j'ai eu l'information à travers le chef du village [et] j'ai assisté à quelques réunions ici

au village » (IND-NLB3) ; « j'ai été informé par le chef du village, puis par la compagnie et le gouvernement » (IND-NLD04).

Il semble donc que les informations sur le projet portuaire et les relocalisations aient été largement diffusées, de manières formelle et informelle.

Passons maintenant à la question 1.2 qui portait sur les possibilités ou non de s'exprimer sur la réalisation du port et les relocalisations. 5 répondants sur 8 ont dit avoir eu l'occasion de s'exprimer (taux de réponse de 8/10) pendant que trois interviewés ont affirmé le contraire. Comme mentionné lors de l'analyse des réponses des résidents de Lolabé, cette question semble avoir semé la confusion. C'est-à-dire que la tenue de rencontres d'information et la possibilité de s'exprimer semblent souvent perçues comme des équivalents.

Ainsi, les propos de répondants ayant répondu par l'affirmative sont les suivants :

« Oui, j'ai assisté à quelques réunions organisées ici au village par les gens du port » (IND-NLB3) ; « Oui avant le port, il y avait des gens qui venaient nous voir. Ils venaient de Yaoundé et de Kribi et nous entretenaient sur la relocalisation du village » (IND-NLD5).

D'autres répondants paraissent avoir mieux saisi la nuance entre information et possibilité d'expression en confirmant le fait que les rencontres d'information n'étaient pas axées sur la prise de parole des participants, la parole étant monopolisée par les dirigeants : « Non, on ne m'a jamais posé de questions sur le port. Mais très régulièrement j'assistais aux réunions, car je me sentais interpellé » (IND-NLD7). Néanmoins, un répondant souligne que l'expression des participants était possible lors de ces rencontres d'information :

« Lorsque les gens du port et du gouvernement venaient nous rencontrer pour nous expliquer ce que nous devons faire, et nous parler de recasement, je posais des questions pour savoir comment cela allait se passer : est-ce que nous serions indemnisés ou pas ? Où ira le village ? Comment est-ce que nous serons pris en charge ? » (IND-NLB6).

Par ailleurs, un interviewé mentionne avoir été consulté directement sur un aspect des projets liés au port de Kribi : « Oui, sur le traçage de l'autoroute qui mène au port. [Ce secteur de] mon village subit les effets du port, car nous sommes du côté continent [par rapport à la route actuelle] au lieu de la plage » (IND-NLD8).

Dans le même sens, un villageois rencontré souligne ceci :

« Oui, j'ai eu à m'exprimer sur le port et les relocalisations avant, lorsque j'étais président du comité des jeunes du village. Nous étions comme le trait d'union entre les populations et le port. En tant que représentant des jeunes auprès des responsables et vis-versa » (IND-NLD2).

Pour faire le point sur les réponses à la question 1.2 à Nlendé-Dibé, il semble que les rencontres d'information officielles n'encourageaient par l'expression des participants, mais que les interventions des citoyens étaient toujours possibles, du moins davantage qu'à Lolabé. De plus, d'autres formes de consultations auraient été en vigueur, par exemple à travers des comités de jeunes ou sur des questions spécifiques comme la localisation de l'autoroute (voir la figure 6), probablement pour les paysans directement impactés, dans ce dernier cas.

La question 1.3 était énoncée de la manière suivante : « Étiez-vous d'accord pour la relocalisation du village ? ». À cet effet, 7 personnes répondent positivement à cette question (taux de réponse de 7/10), toujours à Nlendé-Dibé. Ces réponses positives doivent toutefois être nuancées. En effet, plusieurs interviewés ont souligné que leur accord de départ ait changé pour se muer progressivement en désaccord.

À cet égard, nous relevons plusieurs commentaires auprès des interviewés :

« Oui, au départ nous étions très contents de l'arrivée du port dans notre ville et notre village, car, on se disait que nos vies allaient changer. Nous aurions de nouvelles maisons modernes et du travail pour tout le monde. Mais à voir aujourd'hui ce qui se passe, je ne suis plus d'accord avec cette relocalisation ou alors l'arrivée du port » (IND-NLD5).



Figure 6 : Une route de campagne près du site de relocalisation de Lolabé
(Crédit photo : Christine Louise Ntyam, 2021)

À l'issue de cette question, nous constatons que les gens étaient très ouverts aux différents projets reliés au Port de Kribi, notamment la relocalisation des villages. Cependant, cet avis s'est très largement et fortement transformé en insatisfactions pour différentes raisons : attentes exagérées face à la « modernisation » des infrastructures, le processus de mise en œuvre du projet ayant connu des ratés, etc.

Pour poursuivre, la question 1.4 était stipulée de la manière suivante : « Avez-vous été compensé correctement en vue de la relocalisation ? ». 9 personnes sur 9 ont répondu non à cette interrogation (taux de réponse de 9/10). Il semble donc y avoir unanimité sur ce sujet à Nlendé Dibé, un sujet qui soulève de nombreuses expressions de colère. Voici quelques propos recueillis auprès des villageois, à ce sujet :

« Non nous n'avons pas été indemnisés correctement, nos biens (maisons, arbres fruitiers, champs) étaient sous-évalués » (IND-NLB6) ; « En fait, le gouvernement nous avait indemnisés en 2011, il y a 10 ans [...] les gens recevaient de petites sommes d'argent [...] qui ne peuvent même pas acheter une feuille de tôle aujourd'hui ! » (IND-NLB6P).

Au-delà des montants reçus, les répondants critiquent le processus de manière générale :

« La compensation s'est faite selon l'appréciation de ceux qui n'appartiennent pas à la communauté. Les valeurs ont été faites en fonction de l'humeur des

fonctionnaires de l'État » (IND-NLD8) ; « les indemnisations ont connu plusieurs problèmes, c'est-à-dire [que la démarche a été] entachée de fraudes, ce qui a traduit plusieurs personnes telles que les préfets, sous-préfets, et certains membres des villages en justice, au tribunal criminel spécial de Yaoundé » (IND-NLD2) ; « certains jeunes du village avaient été arrêtés et envoyés en prison. On disait qu'ils avaient [reçu] trop d'argent » (IND-NLD7). « Nous n'avons pas correctement été indemnisés, personne ne dit rien et nous attendons. Nous sommes dépassés par les agissements de ces gens, [les] responsables de la construction du port de Kribi » (IND-NLD5).

À l'issue de cette question et des réponses reliées, nous constatons que la majorité des répondants jugent ne pas avoir été correctement indemnisée. Le processus d'indemnisation paraît avoir été chaotique et inégalitaire. Cet enjeu a soulevé beaucoup de controverses et, conséquemment, paraît avoir miné la confiance entre les villageois et les autorités dès le début du projet.

En réalité, malgré les ratés du système imputable aux autorités, la plupart des habitants ont reçus de l'argent en compensation mais qu'ils ont mal géré car n'étant pas habitué à avoir de grosses sommes d'argent en leur possession. De plus, ces populations ne sont pas habituées à des placements dans les banques. Très peu d'attention a été accordée jusqu'à présent aux habitudes d'épargne et aux comportements des ménages ruraux. Or, l'importance accordée à l'épargne découle du fait qu'elle contribue à l'une des variables

les plus importantes pour le développement et la croissance économiques de ces populations, ce qui pourrait être vu en ce sens que l'épargne donne lieu à une accumulation de capital qui est l'un des facteurs de production les plus importants auquel les populations riveraines au port de Kribi prêtent peu d'attention.

Voici quelques propos recueillis en entrevues :

« Imagine un seul instant qu'on donne à quelqu'un qui n'a jamais reçu cinquante mille francs en une seule prise et qui se retrouve avec des millions !! il va le gaspiller sans s'en rendre compte ! Car ne sachant pas déjà compter ce qu'il possède, encore moins l'utiliser à bon escient. J'en connais qui sont allés rester dans les grands hôtels de la place pendant des mois et à leur retour l'argent était fini ! C'est bizarre, mais c'est une réalité » (IND-ANR3).

Dans la même veine, écoutons d'autres propos :

« L'État a essayé de les mettre à l'aise en leur demandant de retenir les 10 % de leurs indemnisations afin que les comptes soient ouverts. Cette idée a été balayée du revers de la main par les populations » (IND-ANR2a).

Pour sa part, la question 1.5 était formulée de la manière suivante : comment avez-vous vécu le projet de relocalisation ? 9 personnes sur 9 se sont exprimées ici en termes d'inquiétudes (taux de réponse de 9/10). Écoutons les propos des villageois sur ce sujet :

« Ouf ! C'était la période difficile pour moi, je me demandais où irais-je entrer avec ma famille ? Comment allons-nous vivre dans cet espace ? J'ai perdu le sommeil pendant des mois » (IND-NLB6). C'est des pleurs et des regrets partout, dans tous les villages à relocaliser » (IND-NLD08).

L'anxiété des populations semble notamment conséquente avec le fait que les relocalisations n'ont pas encore eu lieu, après des années d'attente :

« Nous n'avons pas déménagé, tout le monde est sur place, personne n'a bougé » (IND-NLB4) ; « Nous n'avons pas bougé, nous sommes toujours ici, mais d'autres personnes vivent le stress et la peur » (IND-NLD7) ; « Pour ceux qui doivent être relocalisés, c'est un désordre total. La zone a été choisie et il y a eu terrassement. Il était dit que l'État devrait construire des maisons pour les populations concernées, mais cela n'a jamais été fait (IND-NLD08) ; « Nous sommes [encore] dans notre village et ne savons pas si nous allons nous déplacer » (IND-NLD5).

Au-delà du stress et des inquiétudes du départ éventuel, l'accès aux ressources a été affecté dans les villages traditionnels où résident encore les gens :

« Nous ne savons pas à quel saint se vouer. Nous n'avons jamais été relocalisés. L'État ne nous dit plus rien, nous sommes abandonnés à nous-mêmes pour nos champs détruits » (IND-NLM2P) ; La vie a changé ici. Or, avant le port, il y avait du poisson, les Bayam-Sellam [les intermédiaires] venaient tous les jours pour en acheter et allaient le revendre dans les marchés en ville. On vivait bien, je faisais mes bâtons de manioc et je vendais, mais maintenant tout est difficile » (IND-NLD7).

Par ailleurs, il semble que le port et la construction d'infrastructures ne profitent pas aux populations en voie de relocalisation. Ce sont plutôt des étrangers qui bénéficieraient de la création d'emplois industriels ou dans le domaine de la construction, aux niveaux local et régional. Par exemple, les entreprises chinoises arrivent avec leurs propres employés.

8.1.3 Les entrevues individuelles sur les processus de relocalisation – comparaison des villages

Lorsque l'on compare les deux villages sur le plan des réponses liées aux questions du thème 1, relatif au processus de relocalisation des villages, on s'aperçoit que le vécu des deux communautés est très semblable (voir le tableau 10). De manière générale, il ressort que le port et les infrastructures associées ont été largement réalisés, mais que les programmes de relocalisation ont connu de nombreuses difficultés, tout en bouleversant la vie des populations ciblées sur plusieurs plans. Ces bouleversements peuvent être liés

à la nature même d'un grand projet, tel que le constate un répondant : « Vu l'ampleur du complexe, il entraîne des conflits énormes, communautés versus communautés, communautés versus port et communauté versus administration » (IND-NLD8).

Tableau 10 : Le thème 1 : la comparaison des réponses des deux villages

	Lolabé	Nléné-Dibé
1.1	Il y a eu des séances d'information formelles mais peu de suivi	Il y a eu des séances d'information formelles mais peu de suivi
1.2	Le processus ne favorisait pas l'expression des villageois	Le processus ne favorisait pas l'expression des villageois
1.3	Accord de départ sur les projets qui évolue négativement	Accord de départ sur les projets qui évolue négativement
1.4	Compensations réalisées dans la confusion et suscitant de fortes insatisfactions	Compensations réalisées dans la confusion et suscitant de fortes insatisfactions
1.5	Les relocalisations n'ont pas eu lieu, les villageois devant reconstruire eux-mêmes le village	Les relocalisations n'ont pas eu lieu, les villageois devant reconstruire eux-mêmes le village

En effet, les populations ont été davantage informées que consultées. De plus, l'avis favorable généralisé au départ s'est vite transformé en insatisfactions profondes à la suite des ratés des processus d'indemnisation et de relocalisation. D'autre part, les résidents des deux villages étudiés ont visiblement perdu confiance envers les autorités politiques régionales et les gestionnaires du port. En bref, ils se sont sentis dépassés par tous ces changements à leur environnement, changements sur lesquels ils n'ont pas de contrôle. Sans compter le fait que la construction du port en eau profonde de Kribi a contribué à

l'affaiblissement des moyens traditionnels de production et de subsistance des populations riveraines (pêche et agriculture).

Revenons sur la question des possibilités d'expression des villageois par rapport au projet portuaire et au processus de relocalisation. Malgré les imperfections du dialogue entre, d'une part, les gestionnaires du port et les autorités politiques régionales et, d'autre part, les autorités politiques régionales et les populations impactées, plusieurs occasions formelles ou informelles de discussion se sont présentées au cours des années ayant suivi la mise en place du projet. Selon les répondants rencontrés, les relations entre les parties prenantes sont toutefois mitigées, inconstantes et marquées par des rapports de pouvoirs, en particulier à Lolabé, village qui est situé à grande proximité des installations portuaires :

« Nous nous sommes rendu compte que le port de Kribi appartient à une certaine classe de personnes dirigeantes du pays, telle que ministres, directeurs, magistrats et autres. Si alors vous êtes dans une autre catégorie de personnes, vos voix ne comptent pas » (IND-LL5).

Un acteur de la société civile parle également du manque de respect envers les résidents lors de divers travaux d'infrastructure (port, routes d'accès, etc.) :

« Très régulièrement, il y avait des plaintes entre eux et les responsables du port pour la présence des engins dans leur site et localité. Ces derniers détruisaient leurs biens. Ces communautés vivent à cet endroit depuis des siècles entre 2 et 3 générations [...] c'est là où se trouvent les tombes de leurs grands-parents, ancêtres et bien des membres de leurs familles, ils communiquent avec leurs ancêtres ici. Ils sont habitués à cet endroit, les enlever d'ici, c'est comme si on les avait tués, ils ont tout ici la nourriture, les racines, ils peuvent faire leurs champs et tendre leurs pièges. Ici dans le village actuel » (IND-ANR5).

Toujours à Lolabé, on remarque une mobilisation des populations et des tensions suite aux frustrations nombreuses des populations touchées, lors du début des travaux (2012-13). Cette mobilisation a mené à des actions directes à certains moments :

« Il y a eu des soulèvements qui ont entraîné l'arrêt des travaux. Les revendications portaient sur la destruction des biens, la pollution des cours d'eau et la non-implication des populations dans le processus du lancement des travaux du port, et le manque d'études d'impacts environnementales et sociales » (IND-LL6).

Les populations de Lolabé et celles de Nlendé-Dibé ont manifesté à la fois des espoirs et des craintes relativement à l'implantation de ce projet, plus particulièrement en ce qui

concerne l'exercice de leurs activités de chasse et de pêche ainsi que leurs droits sur certaines terres. Selon leurs dires, elles ont été peu écoutées. Cela explique certainement les insatisfactions, la colère, les tensions ainsi que la résistance passive qui consistent à ne pas quitter les villages malgré les indemnisations et la reconfiguration progressive du territoire.

Il semble aussi y avoir un clivage entre les modes de réflexions des gestionnaires et des politiques par rapport à celui des villageois. Un choc classique entre l'idéologie de la modernisation et les valeurs des sociétés traditionnelles. En effet, le développement et le désenclavement sont les principaux enjeux de l'aménagement d'une infrastructure de transport maritime dans cette partie du pays, dans l'optique des gestionnaires et des politiques. Ces enjeux qui dépasseraient l'échelle locale :

« La croissance démographique et économique du pays impliquent une forte augmentation du volume des échanges extérieurs du Cameroun. Lesdits échanges se faisant à 80 % par voie maritime, le Cameroun se devrait de disposer d'une infrastructure fiable et compétitive afin de pouvoir faire face à ce trafic qui nécessite des profondeurs importantes pour l'accueil des navires de fort tonnage (forte capacité de transport) permettant ainsi de réaliser des économies d'échelles et partant de réduire les coûts et les délais de passage de marchandise, élément essentiel de la compétitivité globale de l'économie, d'où la nécessité de disposer d'un port en eau profonde » (IND-ANR1).

Une telle approche tend assurément à réduire l'importance accordée aux avis des populations locales et aux impacts vécus par celles-ci. De plus, les différences de valeurs peuvent certainement expliquer une partie des malentendus et de la méfiance qui s'est installée entre les parties prenantes.

8.1.4 Le processus de relocalisation : les entrevues de groupe dans les deux villages

Comme il est mentionné dans le chapitre sur la méthodologie, nous avons tenu des groupes de discussion dans les deux villages à l'étude, soit Lolabé et Nlendé-Dibé. Ces discussions ont largement confirmé les informations provenant des entrevues individuelles. Cependant, certains éléments reliés au processus de relocalisation ont été précisés lors des rencontres collectives. Le thème des impacts environnementaux a aussi été abordé de façon plus détaillée.

Premièrement, on comprend mieux l'insatisfaction qui s'est créée au fil du temps par rapport au projet lorsque l'on tient compte des promesses qui avaient été faites aux résidents. Par exemple, on laissait planer de grandes possibilités en termes d'emplois :

« Nous étions surpris d'écouter sur les antennes de télévision que 75 % des jeunes occupaient des postes stratégiques, ce qui est faux et très grave, car personne [du village] ne travaille, que ce soit les Iyassa, les Mvae, Mabéa [ou les] Batanga »
(GD-LL).

Deuxièmement, selon les populations riveraines, il se pose un problème important de pollution à la suite de la construction du port. Par exemple, le poisson est devenu rare aux abords des villages. Cela pourrait être associé au « dégazage » que pratiquent les navires arrivant à proximité du port. Voici quelques propos à ce sujet :

« Nous connaissons des problèmes comme ceux liées à la pêche. Pour pêcher le poisson, on est obligé d'aller en haute mer. [De plus], on n'a plus d'endroit pour accoster. La mer creuse la terre à cause de la digue du port. Il y a dégradation de la côte. Il n'y a plus de crabes, ni poissons, ni noix de coco. Il y a une diminution de moyens de subsistance : pas de chasse, pas de viande, pas de poisson, pas de moyens pour faire de grands champs » (GD-NLD).

Toujours pour ce groupe, il y a maintenant une forte appréhension face au port :

« Au départ on a accepté que le port arrive, on a cru que ce serait une aubaine mais à la fin, c'est une destruction, un malheur au regard des conséquences négatives, sur le prix de l'avènement du port, sur les plans économiques, social, humain environnemental et moral » (GD-NLD).

Troisièmement, les impacts sur l'agriculture ne sont à négliger. La construction du port en eau profonde dans les villages riverains a perturbé de façon significative les activités agricoles ainsi que les cycle de production de certaines cultures, notamment à Lolabé qui

est désigné comme étant une zone d'utilité publique (DUP). Laissons parler les résidents de Lolabé :

« Partout, ils ont dit que c'était la DUP alors que c'était pour s'approprié des terres des villageois. Quand il y a un port, les populations devraient être bien, mais nous n'avons rien, nous sommes de plus en plus pauvres » (GR-LL) ; « Toutes les sociétés qui s'installent ne font rien pour aider le village mais ils exploitent ou occupent illicitement les terres sous prétexte que c'est la DUP qui les autorise, et coupent le bois » (GR-LL).

En somme, les populations riveraines du projet portuaire font souvent un lien avec le passé où la pêche était plutôt fructueuse et l'agriculture relativement prospère, pour montrer l'impact que les modifications néfastes et cruciales apportées de nos jours dans leurs activités économiques traditionnelles. Lesdites activités concentraient la grande partie de leur économie domestique. Ces impacts touchent les villages actuels et ils paraissent justifier le programme de relocalisation. Néanmoins, ils affecteront également les populations en cas de complétion du processus de relocalisation, au minimum, en ce qui concerne la pêche en bordure du golfe de Guinée. Par ailleurs, on attend encore les bénéfices de la modernité.

8.2 LES RÉPONSES ET ANALYSES DES ENTREVUES SUR LE THÈME 2 (APPRÉCIATION DU VILLAGE ACTUEL)

8.2.1 Les entretiens individuelles sur l'appréciation du village actuel – village de Lolabé

La première question du thème 2 (2.1) était énoncée de la manière suivante : « Combien d'années avez-vous vécu dans le village actuel ? ». 9 personnes ont répondu à cette question (taux de réponse de 9/10). En fait, la majorité de personnes ayant répondu à cette question sont celles dont l'âge varie entre 41 et 60 ans. Dans ce contexte, nous avons des répondants ayant généralement vécu longtemps au village. Voici quelques propos recueillis :

« Je suis né ici, et je vis ici au village, mais de temps en temps, je vais travailler à Douala et je reviens. Ma base est au village » (IND-LL9) ; Je suis né ici, et [j'ai] grandi dans ce village. J'allais souvent pêcher avec mes cousins dans la rivière à côté appelée Nokwé » (IND-LL3) ; « Le village date de 1910, à la période de nos ancêtres. Je suis né ici dans les années 1980. Donc que ma vie, ma petite enfance je l'ai passée ici » (IND-LL6).

Au-delà de la confusion sur la date de création de Lolabé, il ressort que la majorité des participants sont nés et qu'ils ont grandi dans leur village. Certains répondants sont

toutefois mobiles, c'est-à-dire qu'ils se déplacent souvent à l'extérieur pour le travail ou qu'ils ont vécu ailleurs une partie de leur vie.

La question 2.2 était formulée de la manière suivante : « Êtes-vous attaché au village actuel ? ». Les réponses par rapport à cette question sont toutes de nature affirmative (taux de réponse de 9/10). Les interviewés en avaient beaucoup à dire sur ce sujet, en faisant fréquemment référence à un genre de relation organique les liant à la terre :

« Oui, mon village c'est ma vie, il représente mon paradis, c'est ici où nous ont laissé nos parents. Je ne saurai me définir sans mon village, d'où je viens, il détermine ma personne, car tout ce que je fais provient d'ici (IND- LL5) ; « Mon cordon ombilical est enterré ici, toute ma vie est ici » (IND- LL2). « Nous sommes intimement liés à notre village et nous en sommes jaloux. C'est ce qui nous est le plus cher » (IND-LL6).

Plusieurs répondants abordent la question en mettant l'accent sur la création du village et le vécu des parents, des grands-parents et des arrière-grands-parents :

« Mes grands-parents y ont vécu depuis les années 1800. Cela va sans dire, car j'ai le caveau familial à aménager chaque trimestre. Effectivement, et c'est le lieu où je fais mes champs vivriers » (IND-LL5) ; « Je suis ici depuis ma naissance et je suis pêcheur, c'est ma profession. Ici sont nés tous mes enfants. Mes parents, et

arrières grands-parents sont enterrés ici. Comment est-ce que je peux abandonner ici pour aller m'installer ailleurs ? » (IND-LL8). [Le village actuel,] c'est notre patrimoine, nos parents nous ont laissé ici, donc c'est notre vie » (IND-LL9).

À l'issue de cette question, nous constatons que le village occupe une place de choix dans la vie des populations. Le lien avec les ancêtres et le sentiment de « continuité historique » qui crée un ancrage très fort entre ceux-ci et leur lieu de naissance, de toute évidence. Ce lieu est pour eux un repère identitaire et, même s'ils voyagent ou vivent temporairement hors du village, ils reviennent régulièrement se ressourcer et communiquer avec leurs ancêtres enterrés là. Le site du village actuel est considéré comme un lieu de repos, de convivialité, de communion avec les autres et avec les esprits de la communauté.

Passons maintenant à la questions 2.3. Celle-ci était libellée de la manière suivante : « Votre habitation actuelle est-elle convenable ? ». 8 personnes répondent oui à cette question, ce qui illustre l'unanimité sur ce sujet, comme bien d'autres (taux de réponse 8/10). On remarque ici aussi une forme d'unanimité. La question des liens familiaux est souvent mentionnée :

« Je me sens bien ici, dans ma maison, avec ma famille, mes frères et sœurs, cousins, cousines. [Il s'agit de] la maison de mes parents [sur laquelle] j'ai fait des réparations. C'est un grand souvenir pour moi. Cette maison a au moins 100 ans,

et représente un monument pour moi » (IND-LL7) ; « [Ma maison] est toujours convenable, l'endroit où on est né, grandit, a des souvenirs dont l'on ne saurait se défaire » (IND-LL2).

D'autres répondants réfèrent au bien-être relié au « chez-soi » ou aux attributs pratiques de leur maison traditionnelle :

« Oui, j'aime bien notre maison, quand je suis ici je me sens en sécurité » (IND-LL4) ; « notre maison en terre battue conserve la fraîcheur en tout temps durant la saison sèche. [De plus,] je ne loue pas, aucun bailleur, ou propriétaire ne viendra me tendre la main à la fin du mois pour me réclamer l'argent du loyer » (IND-LL3) ; « Elle est rudimentaire et nous sommes fiers d'y rester. Le toit est en paille, et elle est construite en terre battue ... les lits en bambous servent aussi de bancs pour s'asseoir » (IND-LL6) ; « Ma maison est grande et j'ai 6 enfants, nous suffisons tous ici » (IND-LL8).

Au vu des commentaires précédents, l'habitation actuelle est un endroit important pour la population de Lolabé. La maison est considérée comme un espace de vie important rattaché à l'identité individuelle et aux liens familiaux qui se prolongent dans le temps (des grands-parents aux enfants). Les habitants semblent également faire valoir le bon état des bâtiments pour réfuter l'idée de se relocaliser. D'autre part, ils voient des

avantages pratiques aux maisons traditionnelles, notamment leur caractère relativement spacieux, le maintien de la fraîcheur par temps chaud, la présence d'arbres à faible distance, etc. Ainsi, pour cette population, il paraît plus intéressant de rester dans les maisons actuelles que de perdre leurs repères en allant vivre sur le site prévu pour la relocalisation.

La question 2.4 était structurée de la manière suivante : « Les services comme l'accès à l'eau sont-ils convenables dans le village ? ». 8 personnes ont réagi à cette question, 5 d'entre-elles répondant oui et 3 autres adoptant la position inverse (taux de réponse 8/10). Malgré les points de vue différents, les interviewés de Lolabé paraissent généralement trouver la situation viable ou s'être adaptés à la situation. Lisons quelques commentaires sur cet aspect du milieu de vie actuel :

« Nous utilisons l'eau des rivières et de pluies quand il pleut » (IND-LL8) ; « Oui, nous puisons l'eau dans les rivières avoisinantes ... qui nous donnent de l'eau fraîche et où les femmes vont faire la lessive, car ses pierres permettent de « taper » ou de froter les habits et de les rendre plus propres » (IND-LL3) ; « Nous avons été élevés dans l'eau de rivières et de marigot, nous sommes habitués à l'eau de source, si on buvait l'eau Tanguy elle provoquerait les maux de ventre » (IND-LL2).

À Lolabé, il semble que les travaux découlant du projet portuaire aient amené des effets négatifs sur la qualité de l'eau des rivières :

« Nous vivions de l'eau de source, des cours d'eau, les populations utilisent les mêmes sources ainsi que quelques forages dont la qualité de l'eau est parfois douteuse » (IND-LL6) ; « J'allais puiser de l'eau dans cette rivière détruite par les engins des [travailleurs] chinois. On allait à la plage jouer dans du sable, et creuser les crabes » (IND-LL4).

Paradoxalement, les impacts environnementaux auraient été compensés en partie par des aménagements permettant l'accès à l'eau souterraine (voir la figure 7) :

« Non, car nous n'avons jamais eu d'eau potable dans notre village. La venue du port a permis de relever le manquement à ce niveau. Désormais, nous avons un forage d'eau potable comme don de l'ambassade de France » (IND-LL5).

À la lumière des différentes réponses, on constate que les nombreuses rivières situées à proximité du village permettent d'avoir de l'eau pour boire, cuisiner, faire la lessive et même pour l'initiation à la nage des enfants. Il s'agit en plus d'un lieu de socialisation pour les femmes du village. La perte de cet accès à l'eau soulève-t-elle des appréhensions par rapport aux relocalisations ?



Figure 7 : Un puit de forage sur le site actuel du village de Lolabé
(Crédit photo : Christine Louise Ntyam, 2021)

La question 2.5 peut être perçue comme la suite des interrogations qui précèdent : « Y a-t-il des caractéristiques du village actuel qui vous tiennent à cœur ? ». 8 personnes répondent oui à cette interrogation (taux de réponse 8/10). Les répondants de Lolabé affichent ici encore leur tendance à être en accord les uns avec les autres. Les avis exprimés reprennent souvent les thèmes déjà traités de la maison et de l'eau, auxquels on ajoute des aspects davantage spirituels, ce qui laisse transparaître une vision holistique du milieu de vie.

Regardons certaines affirmations des participants à l'enquête :

« Oui, nous sommes attachés à notre village, il est tout pour nous. Nos terres, de la nourriture, la plage, la mer » (IND-LL9) ; « J'aime bien mon village car tout y est pour se sentir heureux. La proximité à la mer, les cours d'eau, les arbres fruitiers, le lieu où l'on fait les rites et où l'on peut communiquer avec les esprits de nos ancêtres » (IND-LL3) ; « Plusieurs choses nous tiennent à cœur : l'eau, la pêche, la mer. Notre mode de vie, tout est réduit, pratiques ancestrales telles que l'initiation à la danse appelée « evanga », pour chasser les mauvais esprits du village, l'initiation à la pêche, le rite pour donner la nourriture aux morts, etc. » (IND-LL2).

Les gens sont apparemment très attachés à leur village et ils exercent plusieurs activités associées à la nature et aux ressources qu'elle contient.

« La plage, le poisson, les rivières, nos terres, les arbres. Le caveau familial. Toutes ces choses sont d'une très grande importance à nos yeux. Ainsi, étant des peuples côtiers et paysans la plage représente pour nous un paradis, nos terres la vie, car un paysan sans terre est une personne morte. Tout nous provient de la mer et de la terre, elles sont les éléments importants sans lesquelles nos vies n'auront pas de sens » (IND-LL5) ; « Oui, surtout ces rivières avec leur eau fraîche et où on pouvait aller nager, faire la pêche. Notre maison familiale et surtout ma chambre

vont me manquer, le village et sa disposition de maisons, ces manguiers et autres arbres fruitiers. La proximité de la mer, du poisson, des crabes, les rivières, notre maison. En saison des fruits, nous avons beaucoup de fruits ici. C'est toute notre vie ici que nous allons quitter. Je suis malade pour cette séparation, le jour où nous partirons d'ici » (IND-LL4).

À l'issue de cette question, nous constatons que l'appréciation et l'attachement des habitants au village actuel de Lalobé est très fort. De plus, ces sentiments ne semblent pas se limiter à un ou deux éléments mais un ensemble de caractéristiques formant un tout. Le village est un milieu de vie complet qui intègre les activités domestiques et d'exploitation des ressources. Par ailleurs, la présence marquée de la nature (mer, plage, rivières, arbres, champs, etc.) alimente une forme de relation symbiotique entre l'humain et l'environnement, la perspective temporelle est aussi présente par le lien avec les ancêtres qui se vit à travers le milieu naturel.

8.2.2 Les entretiens individuels sur l'appréciation du village actuel – village de Nlendé Dibé

Cette première question pour le thème 2 à Nlendé Dibé (2.1) était formulée de la manière suivante : « Combien d'années vivez-vous dans le village actuel ? ». 9 personnes ont répondu à cette question (taux de réponse 9/10). Voici quelques propos recueillis à ce sujet :

« Mes parents y habitent et j’y suis né » (IND-NLD2) ; « Je suis ici dans ce village depuis ma naissance. J’ai grandi ici, mon père est enterré ici. J’ai 30 ans, mes grands-parents et arrière-grands-parents sont enterrés ici » (IND-NLB3) ; « Nous sommes ici depuis, je me suis marié ici en 1980, et le village ci ne s’est jamais déplacé, rien n’a changé » (IND-NLD7).

Selon les personnes sondées, la population de Nlendé Dibé est fortement enracinée dans son milieu par la naissance, la durée de résidence dans le village ainsi que la filiation aux ancêtres.

Pour sa part, la question (2.2) était libellée de la manière suivante. « Êtes-vous attaché à votre village actuel ? ». 9 personnes ont répondu positivement à cette question (taux de réponse 9/10). Voyons ce qu’en disent les interviewés :

« J’aime mon village, ici il y a tout. Je suis avec mes frères et sœurs, on se baigne à la mer, on pêche, je mange du bon poisson frais, on boit notre vin de palme « matango », je surveille mes enfants, on joue aussi au Songo » (IND-NLD5) ;
« J’aime bien mon village, car je suis habitué et surtout, que nous sommes ensemble, toute la famille est ici. Je suis également habitué à ma chambre et à tout ce qui est ici. On connaît la disposition du village, même avec les yeux fermés, je peux aller à la rivière, aller chez ma sœur, ma cousine, à l’église » (IND-NLB3) ;

« Bien sûr, j'aime bien mon village. Tout ce qu'il y a comme paysage, mode de vie, activité de pêche, et surtout la proximité de la mer » (IND-NLD2).

L'attachement aux lieux s'avère très élevé. Les répondants soulignent la familiarité des lieux, la proximité de la famille et des amis de même que l'accès aisé aux ressources provenant de la mer, des champs ou de la forêt.

Nous avons ensuite interrogé des gens de Nlendé-Dibé sur leur habitat. La question 2.3 était énoncée comme ceci : « Votre habitation actuelle est-elle convenable ? ». 10 personnes ont répondu à cette question (taux de réponse 10/10). Les réponses étaient toutes affirmatives. Voici quelques exemples d'avis et de commentaire reçus :

« Oui, notre habitation est convenable, elle est familiale et sécuritaire » (IND-NLD6) ; « Notre maison est convenable, car nous sommes toujours là-dedans, il n'y a rien là-bas! Nous restons ici dans notre village, on est habitué à vivre ici ! on se sent bien ici » (IND-NLD4) ; « Oui, notre habitation est convenable, c'est la tranquillité, on se connaît tous, quand il y a un problème c'est tout le village qui vient au secours et on travaille par groupe » (IND-NLD3) ; « Oui, notre habitation est convenable, j'aime bien notre maison, notre cuisine, nos chambres, etc. Ces lieux portent des souvenirs inoubliables Nous restons ici, car nous sommes des peuples côtiers. En plus, je me suis marié dans cette maison, j'ai eu mon premier fils ici » (IND-NLM2P).

Outre le sentiment de bien-être lié à la connaissance intime des lieux et à la proximité des êtres chers, on fait aussi ressortir les avantages de l'habitation traditionnelle (voir la figure 8) :

« J'aime bien ma maison, même comme elle est construite en terre battue, je me sens à l'aise là-dedans, il fait frais là-dedans. Le soir, on se retrouve autour du feu, lors de la période de récolte de maïs, on grille ceux-ci au feu » (IND-NLD5) ; « Ma maison est très convenable, car nous nous sentons à l'aise. Nous sommes côtiers et notre 1^{re} activité est la pêche, partir d'ici c'est détruire la tradition, le mode de vie, car le peuple côtier est attaché à la mer, donc quitter d'ici pour ailleurs c'est une nouvelle adaptation qui n'est pas chose facile » (IND-NLD2).

La relation forte face au « chez-soi » ressort clairement des réponses obtenues à cette question. L'importance de la proximité de la mer est aussi un élément marquant aux yeux de plusieurs résidents de Nlendé-Dibé. Cet aspect pourrait expliquer les réticences de nombreux citoyens concernés à se relocaliser vers l'intérieur des côtes.

La question suivante (2.4) est dans la suite logique de la précédente : « Les services comme l'accès à l'eau sont-ils convenables dans votre village actuel ? ». 8 personnes ont répondu à cette question, 7 de celles-ci par un oui (taux de réponse 8/10). Malgré l'absence d'infrastructures municipales modernes, la plupart des répondants semblent

satisfaits de la situation, du moins jusqu'à l'arrivée des travaux portuaires qui ont visiblement affecté la qualité de l'eau des rivières voisines.



Figure 8 : Une habitation type sur le site actuel du village de Nlendé-Dibé
(Crédit photo : Christine Louise Ntyam, 2021)

Lisons quelques propos sur ce sous-thème :

« Oui, nous utilisons l'eau des rivières et des ruisseaux » (IND-NLD4) ; « Oui, nous avons de l'eau potable, on boit l'eau de la rivière qui coule à l'entrée du village. Cette eau nous sert à tout (boire, lessive, bain, pêche...), mais, depuis que

les travaux du port ont commencé, cette eau n'est plus potable, car ils l'ont troublé. Elle est boueuse, à la voir, elle ne donne plus le goût de la boire » (IND-NLB6) ;
« les cours d'eau subissent les effets des agro-industries qui utilisent les produits toxiques et polluent l'eau des rivières utilisées par les communautés. Les conséquences sur la santé des communautés sont énormes et provoquent souvent des décès » (IND-NLD8) ;

Des puits ont été mis en place à Nlendé Dibé par les autorités mais certains expriment des réticences à les utiliser :

« Nous avons nos rivières et les marigots, mais le port nous a fait un don de 2 forages. Donc, nous avons plus d'eau maintenant dans le village (IND-NLD5) » ;
« Oui nous avons l'eau des rivières, mais depuis que le port est arrivé, ils nous ont donné 2 forages, mais moi je préfère l'eau de la rivière, on est habitué avec elle, celle du forage il faut pomper, en plus, elle a une odeur qui ne me plaît pas (IND-NLD7) ».

Pour poursuivre, la question (2.5) était formulée de la manière suivante : « Y a-t-il une caractéristique du village actuelle qui vous tient à cœur ? ». 9 personnes ont répondu à cette question de manière affirmative (taux de réponse de 9/10). On parle autant des caractéristiques physiques des lieux que de l'atmosphère au village :

« J'aime mon village, sa proximité à la mer, la plage, la proximité à la route sur l'axe Kribi – Campo » (IND-NLB4) ; « Nos champs, nos arbres fruitiers, la proximité à la mer, l'entraide, la convivialité, nos terres, les maisons, faire le commerce, la tranquillité, l'accès au réseau téléphonique, voire de nouvelles personnes [les travailleurs du port], du pain, la bière » (IND-NLD6) ; « La convivialité, l'entraide, l'entente au sein des familles » (IND-NLD5) ; « La pratique de la pêche, la tradition, la présence de la mer » (IND-NLD2).

La proximité des ressources et des moyens de subsistance ainsi que l'entraide entre les habitants sont les éléments qui ressortent le plus dans les divers commentaires des répondants au sondage, comme nous pouvons le constater.

8.2.3 Thème 2 : L'appréciation du village actuel – la comparaison des villages

Si l'on effectue une comparaison entre les deux villages sur le plan des réponses reliées aux questions du thème 2, thème qui porte sur l'appréciation des villages actuels, on s'aperçoit que les avis et commentaires provenant des deux communautés sont similaires à plusieurs égards. De manière générale, il ressort de l'analyse des réponses des entrevues individuelles que le village traditionnel est un lieu porteur de ressources et un territoire d'enracinement profond.

Regardons des réponses associées aux conditions matérielles des villages :

« Ici, il y a tout, je suis avec mes sœurs et frères, on se baigne à la mer, on pêche, je mange du bon poisson frais, on boit le « matango » (liquide blanc issu d'un palmier) (IND-NLD5) ; « Au niveau de notre activité, la pêche, c'est ici où je me sens à l'aise pour le faire, malgré que les installations portuaires au niveau de la plage soient venues nous éloignés pour capturer du poisson » (IND-LL6) ; « Je suis né ici et grandi aussi... Mais chaque vacance je revenais ici au village » (IND-LL7) ; « je suis pêcheur, c'est ma profession » (IND-LL8).

Notons que l'activité principale des deux villages est la pêche et que les méthodes utilisées jadis (pirogues moustiques et pagaies) semblent dépassées. Aujourd'hui, la pêche exige des pirogues avec des moteurs hors-bord et des filets à longues portées. Cette nécessité de modernisation des pratiques serait accentuée par les impacts environnementaux liés au port.

En ce qui concerne la question de l'enracinement des populations, voici quelques propos représentatifs :

« Je suis dans ce village depuis ma naissance, J'ai grandi ici, mon père est enterré ici. J'ai 34 ans, mes grands -parents, et nos ancêtres sont aussi enterré ici. Donc nous tous ici formons une seule famille, tous sont mes cousins, cousines, nièces,

neveux, tantes et oncles » (IND- NLD2) ; « Je suis ici depuis ma naissance, j'ai grandi ici, né ici, et j'ai fréquenté dans cette école » (IND-NLD5) ; « Je suis née ici, j'ai vécu avec mes arrière-grands-parents et parent ici, donc il y a 47 ans » (IND-NLB3).

D'autres disent que leur cordon ombilical est enterré là (au sens propre), ce qui leur permet de se rapprocher plus du village et que rien ne puisse leur séparer de ce lieu. Ce lieu est pour eux un repère, et très régulièrement, même s'ils vont hors du village, ils reviennent le plus souvent, se ressourcer et communiquer avec les ancêtres enterrés là.

Au regard de ces propos, il convient de reconnaître que le lieu de naissance, soit le village actuel, est considéré ici comme un lieu de repos, de recueillement, de convivialité, de même qu'un lieu de communion avec les autres et avec les esprits de leur communauté. Ici, les activités semblent plus fructueuses. De plus, le village est un espace sécuritaire et fiable pour ces populations.

Plusieurs commentaires évoquent l'idée que les gens ne sauraient se définir sans leur identification au village. Le village est la source, le lieu de recueillement tout ce que l'on peut faire provient du village. Quand on a des problèmes en ville, on se repli au village pour se reposer, réfléchir et communiquer avec les esprits ancestraux considérés comme guides et protecteurs. Ainsi, c'est l'ensemble de ces sensations qui rappellent très régulièrement que la communauté existe à travers les expériences vécues des populations.

On peut postuler que le rassemblement de la population crée une effervescence permettant à chacun d'éprouver un sentiment d'unité. Dans ce contexte, les individus peuvent apprécier les ressemblances et les différences entre les membres du groupe d'appartenance :

« Oui, le fait d'être ensemble avec mes frères, sœurs, cousins neveux, oncles et tantes » (IND-NLB6) ; « Nous sommes nés ici et nous restons ici, à proximité de la mer surtout que nous sommes attachés à notre culture, à la coutume et à l'eau. » (IND-NLM2P) ; « Tout ce qu'il y a comme paysage, mode de vie, activité de pêche et surtout qu'il est plus proche de la mer. Laissez- nous dans notre village... surtout que le développement est pour les êtres humains. Garder le village tel qu'il est et circonscrire ce qui servirait de lieu de culte pour nos traditions au lieu de nous déplacer » (IND-NLD2).

Pour clore cette comparaison du contenu des entrevues individuelles des villages de Lolabé et de Nlendé-Dibé en rapport au thème 2 (appréciation du village actuel), il peut être utile de regarder le tableau 11, tableau qui tente de faire une synthèse comparative des réponses obtenues. Selon les entrevues et notre analyse descriptive de celles-ci, les réponses ne présentent pas de différences majeures entre les deux villages étudiés soumis au processus de relocalisation.

Tableau 11 : Thème 2 : la comparaison des réponses des deux villages

	Lolabé	Nlendé-Dibé
2.1	Les répondants sont généralement nés dans le village et ils y ont passé la majeure partie de leur vie	Les répondants sont généralement nés dans le village et ils y ont passé la majeure partie de leur vie
2.2	Les gens interviewés sont très attachés au village actuel à cause de sa familiarité et de la présence de la famille et de ressources naturelles	Les gens interviewés sont très attachés au village actuel à cause de sa familiarité et de la présence de la famille et de ressources naturelles
2.3	L'habitation actuelle présente des avantages (fraîcheur) en plus d'être un lieu sûr et familier (souvenirs)	L'habitation actuelle présente des avantages (fraîcheur) en plus d'être un lieu sûr et familier (souvenirs)
2.4	L'eau des rivières est encore utilisée malgré sa dégradation. Des puits de forage constituent maintenant une source d'eau alternative	L'eau des rivières est encore utilisée malgré sa dégradation. Des puits de forage constituent maintenant une source d'eau alternative
2.5	Les interviewés apprécient le milieu de vie actuel à cause de la mer, de la plage, du poisson, des maisons ancestrales, des arbres fruitiers, etc.	Les interviewés apprécient le milieu de vie actuel à cause de la mer, de la plage, du poisson, des maisons ancestrales, des arbres fruitiers, etc.

8.2.4 Thème 2 : L'appréciation du village actuel – les entrevues de groupe dans les deux villages

Tel qu'évoqué dans le chapitre de la méthodologie, nous avons tenu des groupes de discussion dans les deux villages à l'étude, soit Lolabé et Nlendé-Dibé. Ces discussions ont abondamment confirmé les informations provenant des entrevues individuelles. Cependant, certains éléments joints à l'appréciation du village actuel ont été émis lors des rencontres collectives. En fait, d'autres thèmes tels que ceux relatifs à la place qu'occupe la maison au sein des communautés a été abordé de manière explicite et ample.

Premièrement, on comprend que les populations des villages riverains sont nées et vivent dans le village depuis leur naissance, ce qui fait d'eux des personnes sédentaires, voire casanières. Celles-ci attachent beaucoup d'importance à cet espace. Voici quelques commentaires qui valident cette affirmation :

« Nous sommes nés et avons grandi ici, nous sommes la génération récente. C'est ici qu'ils nous ont laissé nos parents et nous y vivons [toujours] » (GD-NLD) ;
« Nous sommes nés ici, nous avons vécu ici, nos parents sont enterrés ici, nos cordons ombilicaux sont ici. Il sera difficile pour nous de nous séparer de ce lieu porteur de notre sang et de souvenirs. S'il faut partir d'ici, ce sera un grand souci pour nous » (GD-LL).

En plus de la pêche, elles se sédentarisent afin de posséder leurs terres et de sécuriser celles-ci à travers une occupation effective. On remarque un système d'élevage qui est basé sur le petit bétail, à savoir les chèvres et les moutons. À cela s'ajoute les oiseaux de la basse-cour : les coqs, les poules et les canards. Tout cela demande des terres.

Deuxièmement, les populations sont attachées à leur lieu d'habitation et de résidence actuel, et que, le village représente pour celles-ci un lieu sécuritaire. Écoutons ces propos :

« Notre village fait partie de notre vie, de notre patrimoine, c'est ce qu'il y a de plus beau pour nous. Écouter les oiseaux chanter le matin c'est très agréable. » Certains attachent plus d'importance à l'aspect esthétique et d'autre s'attardent sur l'aspect culturel » (GD-LL).

Voici d'autres propos révélateurs :

« Nous sommes tellement attachés à notre village, car notre premier métier est la pêche, si on nous relocalise ailleurs où il n'y a pas d'eau, on ne pourra pas s'y rendre, aussi la culture à laquelle nous sommes attachés. Nos coutumes traditionnelles concernent d'abord l'eau. En plus, c'est ici notre vie, nous avons tout appris ici, Toutes nos familles sont ici avec nous, nous formons ici une seule famille, c'est-à-dire nous sommes issus d'une même grand-mère, notre village c'est notre vie. Si quelqu'un vient nous détruire comme les travaux du port l'ont fait ou comme ils le font encore, cela change notre village, notre village est dénaturé, nous avons un lien direct avec nos maisons, notre village et nos terres car c'est un espace que nos parents et grands-parents ont fondé » (GD-NLD)

Troisièmement, on comprend que les maisons sont convenables, raison pour laquelle il y a comme une résistance pour rejoindre le village de relocalisation. Écoutons le groupe : « Notre village est convenable, et nous y attachons. Chacun est celui avec sa femme et

ses enfants et se sent à l'aise. Nous nous retrouvons de temps en temps pour causer des affaires du village » (GD-LL).

À l'écoute de ces propos, nous notons que ces populations sont particulièrement attachées à leurs maisons :

« Nous n'avons pas déménagé. Donc nous occupons toujours nos maisons, elles sont confortables. La preuve est que nous ne nous plaignons pas. Nous sommes liés à la mer et surtout que notre première activité est la pêche. Nous nous sentons bien ici dans notre village dans nos maisons, chacun avec sa famille. Surtout que chacun ici a une maison convenable au moins de 3 ou 4 chambres qu'il a construite en fonction de ses moyens financiers. » (GD-NLD).

Quatrièmement, contrairement au village de relocalisation, où l'eau se présente comme une denrée rare, les communautés dans le village actuel ont plusieurs sources de ravitaillement en eau potable. Bien évidemment, ils utilisent l'eau des rivières, des marigots et souvent aussi celle des pluies. Le village Lolabé est entouré des rivières lesquelles servent de plusieurs fonctions, pour boire, pour les tâches ménagères et souvent pour les initiations telles que le nage et régulièrement pour les rites.

Voici quelques propos sur l'usage multiple des cours d'eau :

« Toutes ces rivières sont en train de s'assécher à cause des travaux que les Chinois font dans la forêt et surtout ces rivières prennent leurs sources de là. Et très souvent, quand il pleut, cette eau devient boueuse, donnant des maladies aux populations telles que la gale, la dysenterie amibienne, la diarrhée, les vers intestinaux, la malaria, la typhoïde. En plus, certaines activités que l'on faisait dans les rivières disparaissent, exemple l'initiation des enfants à la nage et à pagayer, et la pêche à la dandinade pour les filles. Ces rivières servaient également aux femmes pour tremper les tubercules de manioc qui servaient de nourriture » (GD-LL).

Cinquièmement, plusieurs caractéristiques dans le village actuel auxquelles les populations attachent plus d'intérêts entrent en jeu. Ainsi le déplacement pour le nouveau village peut mener à une disparition de ces points d'intérêt et cela portera un préjudice. C'est ce qui peut expliquer la diversité des raisons émises par les populations pour justifier leur résistance à la relocalisation.

L'argument d'appui pour étayer ces propos est le suivant :

« Nous ne saurons parler du nouveau village car nous ne sommes pas déplacés. S'il arrive qu'ils se déplacent il leur manquera, leurs maisons, les terrains familiaux,

les arbres fruitiers, le caveau familial, la plage, les champs, le regroupement, le voisinage, les lieux de culte, les rivières, les cocotiers, etc. » (GD-LL).

Voici d'autres propos sur ce thème :

« Nous aimons notre village et y sommes tellement attachés. Quand nous pensons à notre premier métier, la pêche, la mer, l'eau. Si on nous enlève d'ici, on ne pourra pas s'y rendre. Aussi, nous sommes traditionnalistes, nous sommes attachés à notre culture et à notre tradition, nos coutumes concernent d'abord l'eau, l'espace destiné pour les rites, notre langue, la plage, notre forêt sacrée, nos rivières, les arbres fruitiers (les manguiers, pruniers, avocatiers, mandariniers) » (GD-NLD).

À entendre ces populations, elles ont un ancrage très fort avec leur milieu, en particulier leur village. Elles ne veulent pas se séparer de lui, car quitter le village signifie une perte inestimable. Pour celles-ci, la parole est souvent utilisée pour s'adresser directement à la nature ou au monde physique, c'est-à-dire le sol, la mer ou la forêt, bref tout ce qu'elles utilisent, manipulent ou transforment.

8.3 LES RÉPONSES ET ANALYSES DES ENTREVUES SUR LE THÈME 3 (APPRÉCIATION DU VILLAGE PROJETÉ)

8.3.1 Les entretiens individuelles sur l'appréciation du village projeté : village de Lolabé

La question 3.1 était libellée de la manière suivante : « Avez-vous aménagé dans le nouveau village ? ». 10 personnes ont répondu non à cette interrogation à Lolabé (taux de réponse 10/10). Cela confirme le constat de nos travaux de terrain sur le fait que le programme de relocalisation connaît des problèmes importants.

Le sujet des liens forts avec le village traditionnel est exprimé par plusieurs comme raison pour ne pas déménager, sans égard aux attributs du site prévu de relocalisation : « Nous sommes bien ici. Nous enlever d'ici, c'est nous séparer de nos ancêtres. Voici les tombes de mes grands par ici. Comment vais-je abandonner mon village pour aller ailleurs ? » (IND-LL8).

Voilà d'autres commentaires allant dans le même sens :

« Personne n'est jamais allée [s'installer] au site de recasement qui se trouve à plus de 4 km d'ici » (IND-LL9) ; « Non, je n'ai jamais déménagé, je suis dans ma maison. Nous ne sommes jamais aller dans le nouveau village, car dans notre

esprit, il n'existe pas » (IND-LL7P) ; « Nous n'irons pas là-bas. C'est comme si on nous déracinait de force de notre village » (IND-LL6).

Nous abordons maintenant la question 3.2 qui se situe dans la continuité de la précédente. Elle est écrite de la manière suivante : « Quel est votre avis sur le site et le projet de nouveau village ? ». 10 personnes répondent à cette question. Celles-ci considèrent toutes le village projeté comme étant inadéquat en tant que site ou à cause de son état non complété (taux de réponse de 10/10).

En ce qui a trait au site, un répondant dira : « Le site même qui doit accueillir les populations est loin du village [actuel], il est en pleine brousse, isolé » (IND-LL9). Une autre résidente renchérit : « Ce site-là ne nous intéresse pas, d'ailleurs nous ne sommes pas sûr de déménager pour là-bas. En plus, c'est loin, il nous sépare de notre village, nous sommes bien ici » (IND-LL4).

Au-delà du site, la plupart des commentaires traitent de l'aménagement incomplet du village projeté (voir la figure 9), situation qui serait la cause première de l'échec de la relocalisation :

« Rien n'est construit là-bas pour accueillir les populations. Sinon, 2 bâtiments représentant l'école et ses bureaux. Ces bâtiments n'ont jamais été occupés, ils se détériorent » (IND-LL9) ; « Ils sont venus déposer les parpaings sur les parcelles

de 1 500 m², on ne sait pas où est la parcelle de qui ? Tout est en désordre on ne comprend rien. Rien n'est aménagé là-bas. Nous sommes perdus ! » (IND-LL4P) ; « Il n'y a rien là-bas, pas d'eau, pas d'électricité, pas d'hôpital, bref l'infrastructure de base pour accueillir les populations, pas d'église encore moins le marché. S'il arrive que nous allions là-bas, qu'allons-nous manger ? » (IND-LL7).



Figure 9 : Le site de relocalisation prévu pour Lolabé
(Crédit photo : Christine Louise Ntyam, 2021)

Les interviewés expriment aussi leur stupéfaction devant l'approche brouillonne des autorités et leur manque d'intérêt envers le sort des habitants touchés :

« Le site est non viabilisé, où irons-nous habité ? le gouvernement et les gens du port se sont précipité juste pour nous faire partir de notre village, mais ils n'ont pas pris en compte les lieux de recasement. Ils nous traitent pour des fous ! » (IND-LL3) ; « Nous sommes surpris par la façon dont le gouvernement et les responsables chargés du port ont géré ce projet. Tout est allé très vite, dans la précipitation sans aucune organisation proprement dite vraiment et le processus est bloqué de nos jours, et ce sont les populations qui payent le prix » (IND-LL2) : « Le projet même de relocalisation est précipité, l'État et les responsables du port n'ont pas pris en compte les populations, ils ont décidé cela d'eux-mêmes et nous subissons. C'est vraiment inadmissible ce que nous vivons » (IND-LL6).

À l'issue de ce 3^{ème} thème de notre travail pour le cas du village Lolabé, il ressort que le programme de relocalisation n'a pas bien fonctionné, du moins à Lolabé, au moment de la tenue de nos entrevues. Comme plusieurs programmes et projets de développement, les résultats sont mitigés, voire contraires aux objectifs d'amélioration des conditions de vie des populations. Passons aux entrevues individuelles au village de Nlendé-Dibé pour mieux connaître quels sont les points de vue et les opinions des populations sur leur projet du nouveau village ?

8.3.2 Les entrevues individuelles sur l'appréciation du village projeté : village de Nlendé-Dibé

Question (3.1) elle était formulée de la manière suivante. « Avez-vous aménagé dans le nouveau village ? ». Neuf personnes ont répondu à cette question (taux de réponse 9/10). Il s'avère que le déménagement n'a pas eu lieu, ce que confirment les 9 répondants. En fait, dans le cas du village de Nlendé-Dibé, rappelons que seulement une partie des villageois devrait être relocalisée à partir des sites de Mboro, Zamba Alo et Bissobiliga, soit une quinzaine de ménages au total.

Écoutons les explications des habitants de Nlendé-Dibé :

« Non, nous n'avons jamais déménagé, nous sommes toujours dans notre ancien village. Il n'y a pas eu relocalisation. D'ailleurs je ne sais même pas si on va se déplacer encore » (IND-NLD5) ; Je ne peux pas parler de relocalisation car on n'a jamais déménagé. C'est une question que les gens n'aiment pas aborder ici au village, surtout qu'on ne voit pas ce que le port nous apporte » (IND-NLB3).

La question suivante viendra nous décrire les raisons du refus de déplacement des populations de Nlendé-Dibé.

La question (3.2) était libellée de la manière suivante : « Quel est votre avis sur le site et le projet du nouveau village ? ». 9 personnes ont répondu à cette question (taux de réponse 9 /10). Les interviewés en ont beaucoup à dire sur ce sujet qui les interpelle, de toute évidence.

Voici un commentaire à ce sujet : « Il n’y a pas d’eau dans le site de relocalisation de Nlendé-Dibé. Rien n’est aménagé pour nous accueillir là-bas, raison pour laquelle on ne peut se déplacer pour l’instant » (IND-NLB4). Dans la même veine, une autre personne dira : « Nous n’avons pas de nouvelles maisons, le site de recasement ne comporte pas rien qui puisse accueillir les gens » (IND-NLM2P). Voici d’autres affirmations sur le site projeté pour les gens de Nlendé-Dibé, notamment sur la relocalisation du cimetière (voir la figure 10) :

« Le site est vide, il n’y a rien pour nous accueillir, il ne ressemble à rien, tout est en train de tomber, même le terrain de football qu’ils avaient promis construire où les enfants et les jeunes du village pouvaient s’amuser, il n’y a rien ! on ne sait même pas à qui s’adresser, pour savoir ce qui se passe réellement » (IND-NLD5) ;
« Nous ne pouvons pas parler du nouveau village. Tous les poteaux électriques et les fils sont tombés par terre » (IND-NLB6) ; « Un cimetière avait été créé pour les restes de corps de nos familles, la brousse approche » (IND-NLD7).



Figure 10 : Le cimetière partiellement relocalisé de Nlendé-Dibé
(Crédit photo : Christine Louise Ntyam, 2021)

Certains répondants de Nlendé-Dibé vont expliquer l'échec de la relocalisation par des problèmes liés au processus, en particulier aux délais entre les indemnisations et le moment prévu pour le déménagement :

« Le site a été choisi, les responsables du port et du gouvernement ont fait des terrassements, ils ont prévu l'aménagement de ce site selon un cahier de charge. Mais aujourd'hui, le processus est bloqué, sûrement ce blocage est issu de la mauvaise gestion » (IND-NLDB4) ; « Le matériel de construction est trop cher

aujourd'hui ! Au départ, nous étions fiers d'être relocalisés, parce que, l'État et les responsables du port nous promettaient des maisons clé en main. L'argent que l'on avait reçu avait servi pour envoyer nos enfants à l'école cette rentrée-là. L'argent est fini, nous ne pouvons pas aller au lieu de recasement » (IND-NLB6P).

À l'issue de cette question, on remarque les réticences à déménager de la plupart des citoyens. En plus de leur sentiment d'appartenance à l'ancien village, l'état insatisfaisant du village projeté est à mettre en cause dans cette décision. Toutefois, on doit souligner que certains aménagements avaient été réalisés sur les sites projetés de relocalisation. Cependant, le fait que les nouveaux villages n'aient pas été complétés, notamment sur le plan des habitations, a fait avorter l'opération. De plus, les équipements réalisés se dégradent avec le processus naturel de reboisement et l'érosion causée par les pluies qui peuvent être diluviennes aux abords de l'équateur.

Par rapport aux aménagements et aux indemnisations, un acteur non-résident exprimera un point de vue extérieur probablement répandu parmi les gestionnaires du port ou les responsables gouvernementaux :

« L'État ne peut pas tout faire, car l'État providence est dépassé, les populations doivent comprendre que le temps est arrivé de se prendre en charge ! Ailleurs, où l'on a construit les grands projets, on n'a pas donné de l'argent aux populations, mais plutôt des logements. Ici, c'est le contraire, on leur a donné de l'argent, du

matériel pour construire et de l'espace et personne ne veut quitter. En plus, l'État a tout essayé pour les mettre à l'aise en leur demandant de retenir les 10 % de leurs indemnités afin que des comptes soient ouverts à cet effet, cette idée a été balayée du revers de la main par les populations » (IND-ANR2a).

8.3.3 Les entrevues individuelles sur l'appréciation du village projeté : la comparaison des villages

Lorsque l'on compare les 2 villages sur le plan de réponses reliées aux questions du thème 3, thème qui réfère à l'appréciation du village projeté. Il faut rappeler que ce thème ne comportait que deux interrogations parce que les sites en question ne sont pas occupés. Au regard des avis et des commentaires recueillis, on réalise rapidement que le vécu des populations dans les deux villages est très semblable, encore une fois (voir le tableau 12).

Tableau 12 : Thème 3 : la comparaison des réponses des deux villages

	Lolabé	Nlendé-Dibé
3.1	Les populations n'ont pas déménagé sur le site projeté du nouveau village	Les populations n'ont pas déménagé sur le site projeté du nouveau village
3.2	Les populations critiquent l'éloignement et l'absence d'aménagements adéquats dans les sites projetés de relocalisation	Les populations critiquent l'éloignement et l'absence d'aménagements adéquats dans les sites projetés de relocalisation ainsi que les modalités du processus d'indemnisation

De manière générale, il ressort que les populations ont refusé de déménager pour des raisons de sentiment d'appartenance au village actuel et d'aménagements incomplets des sites prévus de relocalisation. Cependant, à Nlendé-Dibé, les répondants ont davantage fait ressortir la question du processus d'indemnisation et des délais entre l'indemnisation et la reconstruction.

8.3.4 L'appréciation du village projeté : les entrevues de groupe dans les deux villages

Selon les groupes de discussions relatifs au thème 3, les échanges sur les projets de relocalisation viennent généralement confirmer les informations provenant des entrevues individuelles de villageois. Cependant, certains éléments joints à l'appréciation du projet du nouveau village ont été émis lors des rencontres collectives. Sur les deux sites de l'enquête, plusieurs raisons justifient le refus de rejoindre les villages projetés. Ces raisons sont très variées. Écoutons ces propos provenant de la rencontre de groupe à Nlendé-Dibé :

« Le site est vierge, nous ne savons pas quel est l'avenir de ce site-là. Plus le temps passe, plus on a tendance à l'oublier. Nous attendons que le gouvernement nous dise ce qu'il y a lieu de faire. Dans nos esprits, ce nouveau village n'existe pas car selon nous, nous pensons que le port est venu nous détruire car nous sommes malheureux et n'avons rien, juste les conséquences sans profits » (GD-NL).

Dans la même veine, les gens de Lolabé diront :

« L'espace réservé au nouveau village ressemble à un lieu abandonné en pleine forêt. De plus, il y a l'éloignement du site de l'ancien village et la disposition des maisons n'est plus la même. L'espace réservé n'est pas capable d'accueillir les populations. L'érosion qui détériore le site qui, peu à peu, commence à être envahi par la forêt » ; « Rien n'est fait pour amener les populations de ce côté-là » (GD-LL).

Par ailleurs, certains affirment que si le gouvernement achève la construction des nouveaux villages et offre des services, ils le rejoindront :

« Si des enseignants étaient affectés à l'école construite, nous serions allés habiter là-bas » (GD-LL) ; « Le site est abandonné, il est en pleine forêt, comment irons-nous habiter ? Aucune structure n'est prête pour nous accueillir. Pour l'instant, nous n'avons pas l'intention d'aller là-bas » (GD-LL).

Pour d'autres, le fait de les regrouper tous au même endroit sans toutefois déterminer quel est l'emplacement de chacun est un frein à leur épanouissement. Voici quelque propos recueillis sur ce plan :

« Ils veulent nous parqués comme des sardines. Imagine, les familles de 6 à 7 personnes, qui possède la même part que celui qui a 3 ou 4 enfants ? comment celui qui possède par exemple dans le village au moins 10 hectares, et que dans le site de relocalisation, il n'a que 1500 m² qui ne reflète même pas le 1/5 de ce qu'il possédait comme terre » (GD-LL).

Les populations se considèrent abandonnées. Quelques-uns ont même quittées le village pour aller ailleurs, soit en ville. De plus, les groupes de discussion soulignent qu'il n'y a pas d'endroit ou de personne auprès de qui les gens peuvent se plaindre ou demander conseil. Le bureau mis sur pieds à cet effet ne leur permettrait pas l'accès :

« Les populations trouvent qu'elles n'ont personne pour défendre leur cause car nos chefs ne sont pas pris en considération. Les rencontres avec les autorités restent toujours lettres mortes, aucune résolution de ce qui a été dit ne se concrétise. Nous sommes frustrés car on nous interdit de parler, nous sommes privés de parole, nous n'avons pas d'élite pour défendre nos droits » (GD-LL).

À la lumière de ces propos, nous pouvons faire quatre constats. Premièrement, les populations sont exposées à une vulnérabilité dans leur milieu naturel. Ces dernières ne peuvent quitter leur lieu de résidence habituel pour aller au village de relocalisation sans la mise en place de structures d'accueil bien organisées. Que ce soit à Lolabé ou à Nlendé-Dibé, les villages projetés sont des sites vides et déboisés qui ne peuvent faire l'objet

d'une installation aux yeux des populations, du moins dans leur situation actuelle. Les problèmes liés aux indemnisations faites bien avant que le site de relocalisation ne soit identifié et aménagé, sont mentionnés par le groupe de Nlendé-Dibé.

Deuxièmement, la nécessité de préserver l'existence et la pérennité de la culture, des rites et coutumes fait partie des discussions. Les restes des ancêtres, les cordons ombilicaux et bien d'autres objets sont dans le sol des villages actuels. Ils sont techniquement et symboliquement difficiles à déplacer. La disparition ou l'éloignement face à ces objets et l'abandon de la maison familiale traditionnelle créeraient un préjudice énorme au niveau de la socialisation des jeunes dans la société ainsi que la disparition des points de repères de l'ensemble de la population.

Troisièmement, la préservation du village et de l'habitation actuelle entraîne des frais importants. Les populations risquent de perdre ces bénéfices ou alors leurs moyens de subsistance ou de production, lesquels sont souvent situés à proximité de celle-ci. C'est la raison pour laquelle certaines mesures semblent des choix évitant tous ces effets et constituants des alternatives à la dislocation du tissu familial, de la culture, plus encore de la maison.

Quatrièmement, la vision des relocalisations par les communautés correspond à une destruction généralisée de leur héritage culturel et de leur identité même. En fait, ce sont

la tradition et le lien au sol qui assurent en grande partie le fonctionnement et l'équilibre des communautés, selon notre lecture des propos des entrevues de groupes.

À l'issue de ces analyses, nous constatons que les communautés des villages Lolabé et Nlendé-Dibé qui faisaient l'objet d'un programme de relocalisation sont fort réticentes à déménager. Ces dernières occupent toujours leur lieu de résidence traditionnelle car, pour elles, les obstacles à la réinstallation demeurent nombreux. L'aménagement des sites est incomplet dans l'esprit de ces populations afin que la réinstallation ait lieu en toute quiétude. L'absence des structures éducatives, sanitaires et commerciales dans les zones de relocalisation sont des facteurs déterminant du refus de rejoindre les nouveaux villages.

Bien qu'il existe quelques équipements implantés par l'État pour faciliter ladite « réinstallation » et que des indemnisations aient eu lieu, les conditions de déplacements collectifs ne semblent pas réalisées. La confusion dans les rôles joués par l'État et les responsables du port, la complexité des problèmes, le manque de perspectives économiques et le sentiment d'appartenance aux territoires ont été mentionnés pour expliquer le non- déplacement de ces communautés vers les sites de relocalisation.

À cet effet, le 9^{ème} chapitre en lien avec la mise en perspective théorique apporte de plus amples informations sur les grands thèmes abordés dans cette recherche à savoir : la place

qu'occupent le processus de gouvernance, les représentations sociales et le choc des mentalités dans les projets de relocalisation en contexte africain.

CHAPITRE 9

LE VÉCU DES PROGRAMMES DE RELOCALISATION : UNE MISE EN PERSPECTIVE THÉORIQUE

La recherche n'est pas un processus linéaire car cela se vérifie pour toutes les étapes de l'étude de cas, y compris l'analyse (Gauthier, 2010). Il s'agit ici d'analyser ses résultats qui permettent d'infirmer ou alors de confirmer les questions de recherche et la problématique. Cette manière de traiter l'information permettra de relever des facteurs d'influence insoupçonnés ou alors de nouvelles sous-questions. Ainsi, pour l'étude de cas du port en profondes de Kribi, les résultats permettront d'affirmer et de témoigner ou alors de disconvenir ceux-ci à la lumière des données recueillies sur le terrain.

Après avoir pris connaissance des avis et commentaires des répondants et procédé à quelques analyses préliminaires à l'intérieur du chapitre 8, il s'impose maintenant de regarder plus en détails les propos des interviewés. Nous tenterons de mettre en perspective le programme de relocalisation lié au port de Kribi avec la littérature existante, afin de mieux généraliser les résultats. Pour ce faire, nous reviendrons sur les trois questions de recherche énoncées au chapitre 5, lesquelles portent respectivement sur la gouvernance participative, le vécu des grands projets par les habitants et la modernisation des milieux de vie traditionnels associée au développement économique.

9.1 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA GOUVERNANCE PARTICIPATIVE À KRIBI : MYTHES OU RÉALITÉS

9.1.1 Une participation imparfaite face à de vastes répercussions

Rappelons que notre première question de recherche se libellait comme suit : Dans quelle mesure les principes du développement durable et de la gouvernance participative sont-ils respectés et opérationnalisés sur le terrain dans un grand projet comme celui du port de Kribi ?

S'il faut se fier aux affirmations des citoyens qui se sont exprimés au cours de l'enquête, les communautés locales subissent de nombreux impacts environnementaux. On parle de déboisements importants, d'effets sur la qualité de l'eau des rivières de même que de diminution des ressources halieutiques en mer. En matière d'impacts sociaux, les populations se plaignent du bruit ou de l'incertitude face à leur lieu de résidence. Sur le plan économique, les retombées escomptées en termes d'emplois ne se sont pas concrétisées pour les villageois alors que la pêche et l'activité agricole vivent divers bouleversements liés aux aménagements portuaires.

Ces conséquences sont significatives mais notre intérêt envers le développement durable se situe principalement en ce qui a trait au concept transversal de gouvernance participative. À cet égard, les gens de Lolabé et de Nlendé-Dibé ont affirmé avoir le

sentiment de ne pas avoir été consultés suffisamment. Selon ceux-ci, il y a eu des séances d'information formelles mais le processus ne favorisait pas l'expression des villageois. De plus, les compensations ont été effectuées dans la confusion et cela a suscité de fortes insatisfactions. En conséquence, l'accord de départ sur les projets de relocalisation de villages a évolué négativement avec le temps. Même si cela n'a pas été mentionné de façon explicite, il semble que le manque de suivi dans les relations entre les autorités et les populations ait contribué à briser le lien de confiance pouvant exister au départ. Les communications intermittentes et disparates ont mené à des incompréhensions, voire au rejet du processus de relocalisation, dans son ensemble. Le mode de gouvernance du projet pourrait expliquer ce résultat.

Le concept de gouvernance est devenu à la mode ces dernières décennies. Il reflète à une multitude de transformations qui visent l'exercice du pouvoir dans les sociétés actuelles. Il symbolise les nouveaux procédés de prise de décision et surtout d'action dont l'objectif est la régulation de « la complexité de coopération, impliquant plusieurs acteurs concernés par l'action » (Chevallier, 2003 : 205). En tant que principe, la gouvernance est encouragée à tous les niveaux de la vie sociale, dans les organisations sociales de toute nature et, plus précisément, au sein des grands projets d'aménagement et de développement. En réalité, la gouvernance concerne en premier lieu l'État et les promoteurs de grands projets et les démarches de concertation des parties prenantes et de consultation des populations sont au centre du concept. On parle ainsi de gouvernance participative et la littérature à ce sujet rejoint les écrits sur les mouvements sociaux, la

participation politique de même que les consultations publiques en aménagement du territoire et en environnement.

Plusieurs travaux issus des disciplines distinctes ont mis en relief l'importance d'impliquer les populations dans la gestion de projets, et cela est d'autant plus vrai pour les grands projets en milieu habité dont les travaux s'étalent sur plusieurs années. À ce sujet, les écrits d'Arnstein (1969) ou de Brodhag (2001) sur les niveaux de participation et leurs caractéristiques demeurent des plus pertinents. Dans cette perspective, les populations affectées par le programme de relocalisation découlant de la construction du port de Kribi ont été simplement informées, avec peu de possibilités de s'exprimer, selon les répondants. De plus, des processus parallèles de discussion se limitant aux chefs de villages ou à des intervenants privilégiés ont été tenus, ce qui perturbe la dynamique plus large que doit avoir un véritable processus participatif (Thibault, 1995).

Dans la tradition de plusieurs communautés locales traditionnelles au Cameroun, le rôle des chefs est significatif. Rappelons que des rituels d'intronisation des chefs de village pour asseoir son règne, et dirigé la communauté en tant que personne suprême et à qui la population doit tout le respect. Celui-ci doit avoir la bénédiction des ancêtres afin que ceux-ci le protègent et lui donne la puissance. Il est à noter que la cérémonie d'initiation reste secrète et est dirigé par un cercle d'initiés. Dans ce contexte, comment peut-on contester le chef du village ou discuter ses choix ? Ceux-ci ont-ils bien fait leur travail de négociation avec les autorités régionales et nationales ou les gestionnaires du port ? Dans

le même sens, les chefs ont-ils bien assumé leur fonction d'agent de liaison pour bien informer l'ensemble des populations au cours des diverses étapes du projet. Un chef de village a d'ailleurs mentionné en entrevue son objectif d'éviter les conflits avec les parties prenantes extérieures, ce qui a pu influencer de différentes manières son rôle dans les discussions sur le grand projet portuaire de Kribi.

Par ailleurs, à notre connaissance, il n'y avait pas de comités de suivi permettant de maintenir les échanges dans la durée, ce qui est habituellement garant de bonnes relations entre les parties prenantes (Côté et Gagnon, 2005). Cela affecte inévitablement la dynamique d'acteurs et l'acceptabilité sociale d'un projet comme celui du port de Kribi et des relocalisations associées. Par exemple, il semble y avoir eu un malentendu entre les populations locales et les autorités sur les indemnisations et la reconstruction des villages.

En effet, pour les villageois touchés par le programme de relocalisation du Port de Kribi, les indemnisations, qui ont été menées de manière désordonnée, voire frauduleuse, ne remettaient pas en cause les promesses de reconstruction complète de nouveaux villages. Du côté des administrateurs du port, des élus et de fonctionnaires, il s'agissait d'alternatives possibles mais non concurrentes. Écoutons un acteur non-résident à ce sujet :

« L'État ne peut pas tout faire ! La période de l'État providence est dépassée, [les populations] doivent comprendre que le temps est arrivé de se prendre en charge. Ailleurs où l'on a construit les grands projets, on n'a pas donné de l'argent aux populations mais plutôt des logements. Ici, c'est le contraire, on leur a donné de l'argent et du matériel pour construire et de l'espace et personne ne veut quitter » (IND-ANR2P).

Il y a donc eu confusion à cet égard entre les parties prenantes du programme de relocalisation. C'est peut-être également un changement de politique des autorités, en cours de route. Si c'est le cas, y a-t-il eu des discussions à ce sujet ? Chose certaine, les citoyens interviewés n'ont jamais mentionné d'échanges sur cet élément du programme.

9.1.2 De la bonne gouvernance aux mouvements sociaux

Dans le cadre du projet de construction du port en eau profonde de Kribi, il s'agissait de définir les normes sociales et économiques pour accepter d'améliorer la gestion de l'équipement public, laquelle regroupe plusieurs acteurs en son sein, entre autres : l'État, les bailleurs de fonds, les services déconcentrés des différents ministères concernés par la relocalisation des populations, puis les populations elles-mêmes. Des méthodes normatives comme la bonne gouvernance ou la gouvernance globale ont été employées. Ces méthodes de gestion à la mode signifient très souvent la redéfinition d'une grille de

mesures prises, des mesures défavorables aux populations des villages à relocaliser, malgré de bonnes intentions (De Sardan, 2009).

La gouvernance participative est issue d'une approche pluraliste et interactive de l'action collective, elle signifie qu'aucun acteur ou partie prenante ne doit se prévaloir du titre de seul acteur pouvant maîtriser le processus décisionnel (Bacqué et Gauthier, 2011). Selon cette approche, il devient judicieux de prendre en compte la complexité des problèmes et de la présence de pouvoir diffus réparti entre les acteurs. En fait, il s'agit pour ces acteurs de coordonner leurs actions afin d'obtenir leur collaboration ainsi que leur participation pour la réussite de l'action. Ainsi « la gouvernance est une méthode ou un mécanisme de régulation d'une vaste série de problèmes ou de conflits par laquelle/lequel les acteurs parviennent régulièrement à des décisions mutuellement satisfaisantes ou contraignantes, à travers la négociation et la coopération » (Chevallier, 2003 : 207). Dans un contexte de sociétés traditionnelles, les populations souvent peu instruites et politisés trouvent difficilement une place à l'intérieur de la dynamique d'acteurs. Elles ne sont pas en situation d'établir les rapports de force nécessaires à l'atténuation des impacts sociaux et environnementaux.

Il semble que les démarches de bonne gouvernance ou la gouvernance globale aient été préférées aux méthodes de la gouvernance participative. Or, ces approches de gestion qui positionnent différemment les populations dans la prise de décision concernant leur territoire. Les approches qui n'obligent pas la participation des populations impactées ne

sont pas adéquates, en particulier dans un environnement social multiculturel et plurilinguistique où des traditions de respect des anciens et du statut social perturbe la libre expression des avis et opinions (Argyriades, 2006). On peut donc s'interroger fortement sur le mode de gouvernance relié au grand projet de Kribi, notamment en ce qui concerne les démarches de relocalisations de villages. Il ne s'agit certainement pas d'une gouvernance participative contribuant au développement durable des populations et des territoires impactés. On peut résumer ainsi l'approche adoptée : il faut penser en termes de chiffres, de gros travaux et ne pas hésiter à casser des œufs au nom d'un hypothétique intérêt collectif.

À contrario, certains pourraient prétendre que les communautés locales sont atteintes du syndrome NIMBY, soit un refus plus un moins égoïste d'accepter des changements environnementaux qui affectent leur milieu de vie. Au Canada et en France, des exemples de ce phénomène sociologique sont fournis et discutés par Fournis et Fortin (2013) et Sébastien et al. (2019). À ce niveau, nous sommes d'avis que l'envergure et la diversité des répercussions des travaux occasionnés par la construction du complexe portuaire de Kribi et des aménagements connexes ne permettent pas de qualifier les insatisfactions des populations concernées comme étant une forme de NIMBY. Il s'agit de revendications fondamentales sur leur lieu de résidence, leur accès aux ressources et sur la qualité et la stabilité de leur environnement, au sens large. Leurs revendications apparaissent légitimes.

Dans plusieurs pays, les chercheurs s'intéressant aux mouvements sociaux et ils voient joindre de nouveaux regroupements au niveau national ou international qui se mobilisent afin de devenir plus puissants et défendre leurs intérêts à travers la « désobéissance civile » ou du lobbying (Neveu, 2011). Les comportements de résistance des populations locales contre le programme de relocalisation découlant des installations portuaires de Kribi s'apparentent à de la désobéissance civile. Néanmoins, ils ne peuvent être considérés comme un mouvement social à cause de leur organisation peu sophistiquée qui n'est pas portée par un leadership fort ou un argumentaire élaboré. Il s'agit plutôt de cris du cœur de populations sans ressources qui se débattent pour survivre au quotidien. En effet, c'est de cette manière que doivent être entendues les affirmations des villageois affectés, lors des entrevues.

9.2 LES RELOCALISATIONS ET L'ATTACHEMENT AUX LIEUX À KRIBI

Pour poursuivre nos analyses, revenons à notre deuxième question de recherche qui s'énonçait de la manière suivante : Comment sont vécus les effets des grands projets par les communautés locales, notamment en considérant l'importance du lieu de résidence sur les plans affectifs et identitaires ?

Les avis et commentaires des interviewés de Lolabé et de Nlendé-Dibé sont nombreux et ils ont été livrés avec émotion. Ce que l'on peut appeler le vécu par les résidents du programme de relocalisation comporte plusieurs dimensions. Tout d'abord, rappelons

brièvement que les répondants sont généralement nés dans le village et qu'ils y ont passé la majeure partie de leur vie. Ils sont ainsi très attachés aux villages actuels comme espaces vécus au quotidien, sans compter la présence de la famille et des ressources naturelles. En outre, les interviewés apprécient le milieu de vie traditionnel à cause de la mer, de la plage, du poisson, des maisons ancestrales, des arbres fruitiers, etc. Regardons plus précisément ce qu'il en retourne pour l'attachement à la maison et la question de l'accès à l'eau.

9.2.1 Des représentations sociales et spatiales bien ancrées : la maison

L'architecture vernaculaire ou alors au Cameroun caractérise la forme, le gabarit et le style des bâtiments résidentiels (Elamé et Norbert Landry, 2022). Pour ces auteurs, « cette architecture a toujours été déconsidérée au point d'être dissociée, voire opposée à la modernité architecturale et urbanistique » (2022 : 2). Cette architecture sans architectes, issue de la tradition, est présente dans la zone de Kribi et, plus précisément, dans les villages de Lolabé et de Nlendé-Dibé. Elle se particularise par des maisons érigées à partir de matériaux locaux (terre battue, paille, bambous issus des raphias, lianes, etc.) qui s'adaptent au terrain et aux besoins des ménages. Celles-ci sont de différentes formes : carrée, rectangulaire ou même ronde. Ce type de maisons existe depuis des décennies, voire des siècles. Ces habitations sont mieux adaptées au climat marin que connaît la zone que les bâtiments en tôle de métal car les vents marins véhiculent du sel qui détériore facilement les métaux.

En fait, tels d'autres savoirs, l'architecture endogène des peuples côtiers de la région sud du Cameroun s'est construite avec le temps, dans le respect de la culture et de l'esprit des lieux. Cette situation lie les savoir-faire endogènes en architecture aux autres éléments du voisinage (la forêt, les champs, les rivières, la mer, etc.). En fait, cette organisation de l'espace bien ancrée dans les traditions mérite d'être respectée. Les aménagements villageois imposés par les responsables du port et le gouvernement camerounais n'ont pas considéré cette dimension culturelle. En outre, on propose un habitat concentré dans une aire rectangulaire à l'intérieur des terres alors que les populations sont habituées à un habitat dispersé le long de côtes et de routes sinueuses. Dès lors, on peut soutenir que les projets de relocalisation ne répondaient pas aux attentes des populations et qu'ils étaient voués à l'échec.

En plus de l'importance de se reconnaître dans sa forme, l'habitation est un point de repère essentiel dans toutes les communautés humaines. Comme l'ont fait remarquer depuis longtemps Moles et Rohmer (1998), la maison ou le chez soi constitue en fait l'épicentre du monde pour tout individu. C'est un espace familier, remplis d'objets qui nous appartiennent et dont on contrôle l'accès. On peut l'aménager sans négociation autre que celle engageant les membres du ménage. À partir de son enfance, on explore le monde progressivement, en effectuant des cercles de plus en plus grands par rapport à son lieu de résidence, selon le concept de système identitaire multiscalair décrit par Simard (2000). Cet attachement universel au lieu de résidence paraît encore plus sensible pour les sociétés dites traditionnelles, comme les communautés de paysans et de pêcheurs

vivant près du port de Kribi. Celles-ci n'auraient pas été soumises au « déracinement » associé à la modernité et à la colonisation, phénomène occidental qui est dénoncé par Giroux (2019).

L'image de la maison est indissociable de la construction d'une identité culturelle propre à ces populations. Puisé dans les racines du lieu vécu et d'un paysage spécifique, l'habitat est construit avec des matériaux à portée de la main. Il est ancré dans la dimension symbolique et culturelle qui favorise un sentiment d'attachement et d'appartenance, comme l'ont exprimé les répondants à l'enquête. Les modes traditionnels d'occupation du territoire permettent de comprendre les relations entre l'humain et son milieu : « [...] les usages s'expliquent à travers les perceptions que les gens développent du milieu et inversement les caractéristiques du milieu influencent la mise en place de certaines pratiques » (Lemoigne, 2010 : 2). Très souvent, la mémoire collective des peuples de la forêt, tels que ceux des villages à relocaliser, se construit dans le temps long et elle se nourrit d'une connaissance des potentialités de l'environnement et d'une relation profonde avec la terre et la nature.

Par ailleurs, pour les habitants de Lolabé et de Nlendé-Dibé, les espaces associés au travail et à la sociabilité se confondent souvent avec le lieu de résidence, ou ils se situent à faible distance du chez-soi. Ce côtoiement continu contribue à raffermir les sentiments d'attachement et d'appartenance, en combinant des aspects cognitifs (familiarité, repères, etc.) et des aspects affectifs (souvenirs, sentiment de sécurité, etc.) (Fisher, 2011). En

effet, la tradition fait en sorte qu'il existe une proximité entre les populations et la nature, source de vie et de denrées alimentaires. Comprendre les pratiques de ces populations, c'est alors saisir avant tout leur rapport à l'environnement, soit la maison mais aussi l'habitat au sens large. On peut ici reprendre le concept de médiance d'Augustin Berque (2016) qui traite du sens des relations entre les êtres humains et leur environnement.

L'importance de la maison et du village, comme habitat collectif, est également tributaire des pratiques spirituelles et funéraires comme la mise en terre des morts ainsi que l'enterrement des cordons ombilicaux des vivants dans le village. Ces rituels favorisent des liens forts, de nature presque organique, entre l'humain et le sol qui l'a vu naître. De plus, la tradition impose certaines obligations avant d'engager des actions. On ne coupe pas un arbre sans l'approbation des puissances protectrices qui en ont la garde. Également, à chaque saison culturale, avant de mettre une graine dans le sol, il faut des rites, pour faire germer celle-ci et pour espérer une récolte de qualité, car toute action conduite en faveur de la communauté se réalise d'abord sur le plan symbolique. En ce sens, toutes les activités entre autres l'agriculture, la pêche, la cueillette, le ramassage ou alors la chasse relèvent aussi d'une dimension spirituelle incontournable. Elle met en exergue un ensemble rituel qui fait partager et échanger entre les humains, les dieux et l'esprit des ancêtres.

Pour les populations impactées par les travaux de construction du port de Kribi, leurs maisons et leur village représentent le centre de leur vie. Chacun détermine sa position

dans le monde par rapport à son environnement immédiat, ce que Denis (2016) appelle un positionnement égocentrique. Plusieurs répondants ont dit qu'ils seraient perdus si on les forçait à déménager sur les sites de relocalisation. Donc, autant la maison que le village ont un lien étroit avec la communauté et les membres de celle-ci. En fait, le mode de construction au Cameroun exige un lieu immuable pour les relations avec les ancêtres, entendu comme un trait d'union qui lie les générations présentes à celles qui les ont précédées. L'origine ou l'ancestralité constitue un référent important pour tout Camerounais que l'on soit du Nord, Ouest, Est, Sud. Elle explique l'attachement des populations locales à la terre de leurs ancêtres.

La maison est un espace d'intimité, de sécurité et de sociabilité primaire (Fisher, 2011). Celle-ci rejoint plusieurs besoins humains tels que définis par Maslow dans sa célèbre pyramide (1943). Cette « pyramide des besoins » établit une hiérarchie des besoins humains qui demeure intéressante malgré ses diverses critiques en psychologie ou en sciences administratives (Bridgman et al., 2019). Selon Maslow, les besoins sont hiérarchisés de la manière suivante : les besoins physiologiques, les besoins de sécurité, les besoins d'appartenance et d'amour, le besoin d'estime puis le besoin d'accomplissement de soi ou d'autoréalisation. D'ailleurs, ces besoins rejoignent les orientations du développement durable de l'Organisation des nations unies (2015). Sans débattre ici de la justesse de la position de chaque besoin dans la hiérarchie de Maslow, ou de leurs relations, on doit reconnaître que l'habitation constitue à la fois un abri

protecteur, répondant à certaines fonctions de base, et un milieu social riche, répondant à divers besoins supérieurs.

De manière empirique, pour les populations impactées des villages Lolabé et de Nlendé-Dibé, le projet de relocalisation, et sa réalisation éventuelle, affectent plusieurs besoins ou dimensions de leur vie en s'attaquant à leur habitat, sur les plans individuel et collectif. La maison est souvent intégrée à leur travail (pêche, agriculture, etc.), à l'heure alimentation et à bien d'autres aspects de la vie. En outre, le fait déjà de savoir qu'elles quitteront leurs maisons et le village actuel ne leur permet pas de vivre en paix car elles sont toujours sur le qui-vive. Elles vivent désormais dans l'incertitude et ne peuvent plus vaquer à leurs occupations habituelles. Ce grand projet n'a pas comblé la satisfaction et les attentes des populations en matière d'habitation, bien au contraire. Jetons maintenant un œil sur la question de l'eau qui se révèle primordiale à plusieurs niveaux.

9.2.2 Des représentations sociales et spatiales bien ancrées : l'eau

Les pratiques spirituelles traditionnelles expérimentées dans les villages sont le plus souvent des rituels spécifiques adressés aux dieux et aux ancêtres. Par exemple, on retrouve des rituels de présentation des nouveau-nés à l'eau. En fait, chaque enfant natif de la région subit automatiquement un rituel de présentation aux esprits de l'eau afin de recevoir la bénédiction et la protection des ancêtres afin de ne jamais se noyer ou alors de s'égarer en mer. Dans la plupart de temps, ces rituels sont organisés et dirigés par le

chef du village ou par le féticheur du village, lequel est accompagné des notables et des initiés qui donneront tous leurs puissances pour la réussite de l'évènement. Ceux-ci sont souvent accompagnés de différents costumes. Ces rituels sont nombreux et variés mais ils ont généralement un point en commun, soit l'utilisation de l'eau.

Dès lors, les communautés riveraines du port en eau profonde de Kribi considèrent l'eau, qu'elle provienne des rivières ou alors de la mer elle-même, comme une richesse, voire comme un organisme vivant à qui elles sont redevables. Depuis très longtemps au Cameroun, l'eau est perçue comme sacrée car elle est synonyme de source de vie. Comme le dit l'adage populaire, « l'eau, c'est la vie ». Ses pouvoirs et ses vertus en font une matière inséparable du milieu de vie et des communautés humaines. Conséquemment, sa valeur symbolique dans l'imaginaire des peuples côtiers est certaine et avérée. Cette symbolique lui octroie un rôle affectif sensible et particulier. Selon Coulibaly, « [...] le fleuve serait le miroir de la société, en le regardant, nous nous regardons nous-mêmes, aussi bien du point de vue de ce que nous faisons, que de la façon dont nous pensons et élaborons notre avenir » (2021 : 187).

Dans ce contexte, on peut comprendre les effets d'une relocalisation qui éloigne les populations locales de l'eau, notamment de l'eau des rivières. Au-delà des rituels spirituels ou religieux, l'eau douce sert à boire, à cuisiner, à faire la lessive, pour l'hygiène personnelle ou pour se baigner. Par exemple, le village actuel de Lolabé est entouré des plusieurs rivières qui s'écoulent vers la mer. Les relations entre les villageois et les

rivières peuvent être qualifiées d'organiques, les interviewés ayant mentionné en entrevue que leur corps s'est habitué à l'eau d'une rivière particulière. Ils ressentent des maux de ventre ou ont de la diarrhée s'ils s'abreuvent à une autre rivière. Ainsi, dans la région de Kribi, les histoires individuelles et collectives s'ancrent dans le rapport que les populations établissent avec l'eau, l'usage qu'elle en font et sa facilité d'accès (Belaidi et Agathe, 2009).

En devenant conscient des liens entre les populations et l'eau, on ne peut que réaliser les conséquences pratiques et psychologiques de la pollution de l'eau qui sévit dans plusieurs rivières, à la suite de l'aménagement du port de Kribi et des équipements qui l'avoisinent. La région est devenue un vaste chantier et les rivières, qui coulent généralement de l'est vers l'ouest, sont touchées par les travaux routiers ou de lignes électriques. En particulier, les infrastructures routières en construction s'implantent dans un axe nord-sud. Par ailleurs, les camps de travailleurs peuvent prélever de l'eau ou y faire des rejets, ce qui modifie le régime des eaux de même que sa qualité. Quant à la mer, les installations portuaires et le passage fréquent des navires favorisent l'érosion des berges et affecte négativement la pêche sur le littoral.

Selon les dires des répondants, les quelques puits creusés par les autorités ne remplaceront jamais le contact direct avec l'eau des rivières. La dégradation de l'eau ou les difficultés d'accès en cas de relocalisation constituent des impacts majeurs qu'il n'est pas possible

de compenser par de simples dédommagements financiers, quelle que soit le montant attribué.

9.3 MODERNISATION, MONDIALISATION ET GRAND PROJET À KRIBI

Il est maintenant temps de discuter à notre troisième question de recherche qui se lit de la manière suivante : Est-ce qu'un projet de grande envergure visant la modernisation de l'économie et de l'aménagement du territoire peut se réaliser en harmonie avec une société hôte composée principalement de paysans, de pêcheurs, d'artisans et de petits commerçants ? Nous traiterons du cas de Kribi mais cette interrogation touche la plupart des grands projets de développement international.

9.3.1 Le programme de relocalisation lié au port de Kribi : un choc culturel

À la lumière des nombreux avis et commentaires issus des entrevues réalisées auprès des villageois et de certains acteurs non-résidents, on constate qu'il y a un choc des cultures entre les aspirations et le vécu de la population et la vision du développement portée par les autorités. En effet, les documents gouvernementaux et les démarches du programme de relocalisation sous-tendent une vision du développement économique synonyme de progrès sociaux inéluctables. D'un côté, les villageois parlent d'accès aux ressources, aux services publics et à la qualité de vie, alors que le discours officiel mentionne la volonté de mettre le Cameroun dans les circuits économiques mondiaux et souligne l'importance

des infrastructures, des investissements et des emplois. Ce clivage entre une société traditionnelle et l'idéologie de la modernité, ou de son prolongement actuel, la mondialisation, est un phénomène récurrent en Afrique.

Touraine (1992) a affirmé que l'Occident a longtemps cru que la modernité était le triomphe de la raison sur les traditions et croyances des sociétés traditionnelles. En fait, l'Occident a donc vécu et pensé la modernité comme une modification, transformation et mutation sur les croyances et les formes d'organisations sociales et politique qui ne reposent pas sur la tradition. Dès lors, cette appréciation occidentale de la modernité que l'on peut appeler modernisme a remplacé l'idée de Dieu à laquelle s'attachaient les populations dans les sociétés traditionnelles. Cependant, cette vision simpliste a été remplacée au cours des dernières décennies par les paradigmes du développement endogène ou du développement durable. Ces paradigmes sont plus respectueux des savoirs traditionnels et ils valorisent la participation active des populations au développement (Zuindeau, 2018).

Pour sa part, Rist (2015) va jusqu'à remettre en cause le concept de développement tel que véhiculé en Occident. Cet auteur affirme que l'évolution progressive des sociétés doit être revalorisée. La société traditionnelle, laquelle se caractérise par un faible niveau de productivité et des progrès enregistrés d'une génération à l'autre, serait limitée dans une perspective de modernité. Mais ces sociétés sont aussi dynamiques et peuvent se mouvoir à leur manière afin de lutter contre la rareté. Toujours selon Rist, les sociétés modernes

sont porteuses des valeurs individualistes et d'une « approche comptable » du temps et des ressources. En conséquence, elles modifient profondément les valeurs des sociétés traditionnelles et leur organisation sociale.

Tout cela participe au « désenchantement du monde » (Gauchet, 1985), voire à la « violence du développement » (Pandjo-Boumba, 2003). Cette violence se réalise à travers les élites nationales qui assimilent les valeurs du développement capitaliste occidental :

« La conséquence est l'avènement d'une élite économique spécifique. Ce processus est indissociable du phénomène que nous nommons acculturation marchande, au cours duquel la rationalité économique des acteurs se substitue à la rationalité sociale initiale en vigueur dans les sociétés en transition en l'occurrence africaine, la culture d'origine qui module le comportement de ces acteurs économiques n'étant pas congruente avec les systèmes productifs. La culture africaine apparaît de ce point de vue comme un obstacle au développement » (Pandjo-Boumba, 2003 : 8).

Pour les populations de Lolabé et de Nlendé-Dibé, le grand projet du port de Kribi et des aménagements parallèles sont venus bouleverser complètement leur mode de vie. Il s'agit d'un véritable choc culturel, si notre lecture des entrevues est correcte. Les populations ont exprimé leur incompréhension et leur désarroi face à l'ampleur des changements qui

les affectent. De toute évidence, le programme de relocalisation des villages vise à libérer les espaces utiles au projet industrialo-portuaire en déplaçant les obstacles au développement, soient les populations locales. D'ailleurs, celles-ci n'ont jamais eu à se prononcer sur la mise en place ou non du projet, on les a plutôt informés de l'arrivée prochaine d'un immense chantier et du sort qui leur était réservé. Les sociétés traditionnelles ont-elles vraiment besoin de grands projets de ce type dans leur environnement ? Est-ce que ceux-ci améliorent leur qualité de vie ? On assiste à un genre de conflit entre économie et culture (Rioux, 2010).

9.3.2 Le programme de relocalisation lié au port de Kribi : entre paternalisme et mépris

Choc culturel ou non, les gestionnaires du projet portuaire de Kribi et des aménagements associés semblent convaincus de la nécessité de leur intervention. Cette intervention viserait le bien commun et les oppositions relèveraient d'intérêts individuels ou de caprices des populations riveraines. Laissons parler un interviewé en la matière :

« Il est important de noter que le projet du port en eau profonde de Kribi est un vieux projet inscrit au programme de développement du gouvernement depuis la fin des années 1950 et le début des années 1980. La croissance démographique et économique du pays implique une forte augmentation du volume des échanges extérieurs du Cameroun. Lesdits échanges se faisant à 80 % par voie maritime, le Cameroun se devrait de disposer d'une infrastructure fiable et compétitive afin de

pouvoir faire face à ce trafic qui nécessite des profondeurs importantes pour l'accueil des navires de fort tonnage. Cela permet de réduire les coûts et les délais de passage de la marchandise, éléments essentiels de la compétitivité globale de l'économie, d'où la nécessité d'un port en eau profonde » (IND-ANR1).

Au Cameroun, les difficultés économiques qui frappent le pays ne sont pas visibles juste au niveau de certaines parties de la société, mais plutôt dans la société tout entière. Celles-ci ont un impact sur les modes de gouvernabilité où l'on observe des rapports de force entre les paliers de gouvernement ainsi que des stratégies individuelles de mainmise sur les postes qui assurent de l'autorité (Amougou, 2020). Cela affecte certainement la prestation des services publics, qui connaissent des difficultés dans les domaines de l'éducation et de la santé, et affectent le développement économique. C'est dans ce contexte national que la gouvernance du projet de relocalisation des populations lié au grand projet du port de Kribi doit être analysé. Le développement est ainsi vu comme un phénomène exogène et le mandat des instances publiques serait de favoriser les grands projets et d'en administrer les externalités négatives (Solow 1994, cité dans Ebele Onana et Ngomou Elat, 2020). Cette approche nous semble être au cœur des problèmes rencontrés par le grand projet de port de Kribi, en particulier sur les enjeux de relocalisations et les impacts environnementaux.

Dans certains cas, il peut même y avoir du paternalisme ou du mépris envers les populations locales qui ne comprennent pas la vision du gouvernement ou qui ne

collaborent pas à la démarche de relocalisation. Écoutons quelques commentaires à ce sujet :

« On voit une incompréhension les textes sur les indemnisations des plantes par les populations. Il y a eu une mauvaise interprétation des textes car les populations fixent leurs prix sans tenir compte des textes, d'où leur mauvaise foi versus les agents recenseurs qui doivent tenir compte des textes, dès lors, il faut la bonne foi. On n'atteindra jamais une satisfaction totale parce que tous les jours il y a des plaintes » (IND-ANR6) ; « Parmi les populations indemnisées, j'en connais qui ont eu des millions, par exemple 10 000 000 francs CFA qu'ils se sont partagés, et personne n'a pensé à se construire une maison ! J'en connais qui sont allés rester dans les grands hôtels de la place pendant des mois et, à leur retour, l'argent était fini. Ils ont dépensé tout leur argent et ils revendiquent encore d'autres sommes d'argent » (IND-ANR3).

Ces commentaires, jumelés aux propos issus des entrevues de villageois confirment les différences de point de vue, ce qu'il convient d'appeler un choc culturel entre les élites politiques et économiques, d'un côté, et les populations locales, de l'autre. Ce choc des valeurs a été vécu dans les années 1950, 1960 et 1970 dans des projets comme la *Tennessee Valley Authority* (Selznick, 2011), aux États-Unis, le BAEQ, au Québec (Jean, 2016), et d'autres expériences semblables ailleurs au Canada (Loo, 2019). En Afrique, ce choc des valeurs est encore présent lorsqu'il est question de développement car les

populations vivent encore d'agriculture ou de pêche de subsistance, à plusieurs endroits. Les croyances animistes sont toujours vivantes chez de nombreux segments de la population, ce qui influence les conceptions de la famille, de la nature, du temps, du sens de la vie, etc.

Du paternalisme et du mépris peuvent aussi se mêler aux échanges et débats, contribuant à éroder les relations entre les parties prenantes. Il est vrai que les populations locales ayant obtenues des indemnités en vue de leur relocalisation n'ont pas toujours gérés ces montants d'argent de façon rationnelle. Doit-on les blâmer ? Celles-ci ont toujours vécu des ressources naturelles, restant largement en retrait de l'économie monétaire. Il faut aussi souligner le laps de temps significatif qui s'est passé entre le moment des indemnités et celui où les sites de réaménagement étaient prêts à accueillir les villageois. On peut postuler que les individus et les familles de Lolabé et Nlendé-dibé ayant des besoins pressants ont eu le réflexe compréhensible de puiser dans cette réserve monétaire pour répondre aux nécessités et aux imprévus.

CONCLUSION

Il est temps de faire le bilan de cette recherche et d'ouvrir des pistes pour d'autres études dans le même champ. Notre enquête qualitative devait rendre compte des effets de l'implantation d'un grand projet au Cameroun, soit le projet de port en eau profonde de Kribi, sur le site de Mboro. Plus précisément, il s'agissait de nous pencher sur le programme de relocalisation des populations en ciblant deux exemples de villages côtiers peuplés principalement de paysans et de pêcheurs, c'est-à-dire Lalobé et Nlendé-dibé. Les grandes questions de la participation et de l'acceptabilité sociale, du vécu du programme de relocalisation de même que de l'approche employée et des insuccès associés, ont été au centre de nos recherches et analyses.

Les entrevues individuelles et collectives ainsi que les visites sur le terrain et la cueillette d'informations documentaires nous ont permis de mesurer les effets d'un grand projet d'infrastructure, à travers les yeux des gens qui en vivent les impacts au quotidien. Au terme de cet exercice, il convient de conclure que le programme de relocalisation n'a pas atteint les résultats escomptés. Les problèmes de communications entre les parties prenantes, la saga des indemnisations et le fort attachement de résidents à leur milieu de vie en sont les principales causes, selon nos constats et réflexions. Plus globalement, l'approche du développement qui est sous-jacente au projet s'avère problématique à plusieurs égards, notamment lorsque l'idéologie de la modernité, renouvelée sous

l'appellation de mondialisation, rencontre des territoires ruraux africains où un mode de vie traditionnel est encore grandement dominant.

En ce qui a trait à la dimension théorique, les résultats de notre étude offrent des avancées sur le plan des connaissances sur les effets des relocalisations sur le vécu des populations en considérant respectivement les aspects individuels et sociaux, d'une part, et cognitifs et affectifs, d'autre part. Au vu de nos enquêtes et analyses, le principe du lien fort et de l'attachement au lieu de résidence est confirmé. Les relocalisations de villages ou de quartiers apportent toujours de lourdes conséquences sur les populations qui sont touchées.

En effet, le sentiment d'appartenance aux lieux est une composante incontestable de l'identité des individus et des communautés locales. Du point de vue de l'analyse des représentations sociales et spatiales, les individus ont une vision égocentrée du monde et le lieu de résidence est la « coquille d'espace » qui génère le sentiment d'appartenance le plus élevé. En Occident, ce lien est possiblement réduit par la mobilité et les déménagements à répétition d'une partie de la population. Néanmoins, ce n'est assurément pas le cas dans le sud du Cameroun, soit la région que nous avons étudiée.

A côté de la maison, les rapports à la nature, en général, et à l'eau, en particulier, sont des aspects essentiels de la vie en société, du moins dans les secteurs ruraux de la région de Kribi. La destruction de boisés pour installer des immeubles, des équipements ou des

infrastructures est perçue comme une offense à la nature, voire aux dieux. Il en va de même pour la spoliation des cours d'eau. Dans la même veine, l'érection de villages sur des plateaux déboisés, qui sont vite soumis à l'érosion, apparaît incongru et peu invitant. Cette dimension sensible et symbolique n'est pas considérée dans les études d'impacts sur l'environnement et dans les actions et décisions des gestionnaires de grands projets, pour des raisons essentiellement culturelles.

Il faut se rappeler que le déracinement culturel dont sont victimes les populations dans un système de valeurs qui présente le progrès technique et la prospérité économique comme le stade terminal d'un changement de société nécessaire, changement qui s'avère progressif en faisant ressortir toutes les étapes à suivre. Au vu de cela, le libéralisme économique, dans sa théorie et sa pratique, promeut et réalise la libre circulation des biens, des services, de l'information et des êtres humains. Cette économie ne tient généralement pas compte des territoires et de leurs significations, à tout le moins, pas d'une manière suffisamment importante. Les sociétés traditionnelles sont investies de valeurs et de représentations qui sont peu perméables et dans lesquelles les populations vivent depuis des siècles.

L'adaptation économique et sociale que subissent les sociétés traditionnelles, quelle qu'elle soit, suppose un ensemble de savoirs empiriques transmis par l'éducation et les pratiques sociales en famille ou au village. En fait l'adaptation des individus et des communautés traditionnelles au système capitaliste et le rattachement de ces sociétés à

ce système de valeurs doit se faire progressivement. Les rapports de domination qui existent historiquement entre les traditions et la modernité en Afrique est à considérer pour bien saisir les réactions des populations impactées. De plus, les communautés locales sont composées de différents groupes ethnolinguistiques. La situation des groupes culturels à l'échelle nationale entre également en ligne de compte dans la réceptivité des projets par les communautés ou l'attitude générale face à l'idéologie de la modernité.

De manière pratique ou normative, cette recherche peut servir pour l'analyse de nouvelles façons d'entrevoir la mise en œuvre des grands projets en tenant compte davantage de l'engagement pleinement consenti des communautés humaines interpellées. On doit assister à l'émergence d'une volonté de minimiser les impacts sociaux et d'améliorer l'acceptabilité sociale des interventions territoriales. Encore faut-il être conscients des différences culturelles et de ses implications sur le plan des représentations sociales et spatiales. En bref, des conséquences de considérer ou non la dimension humaine des communautés d'accueil dans l'administration des grands projets.

En effet, le développement à l'Occidental, axé sur les grands projets, a souvent été critiqué et le développement durable est présenté comme une alternative face aux erreurs du passé. Mais il peut aussi s'agir d'un leurre en cas de faible considération des impacts sociaux et environnementaux pendant sa mise en œuvre. Tel que mentionné au départ de cette recherche, les grands projets sont des infrastructures gigantesques qui s'exécutent sur de nombreuses années et touchent plusieurs acteurs publics et privés, tout en

bouleversant leur milieu de vie. Ceux-ci doivent donc être planifiés et gérés avec doigté et finesse.

En outre, la dimension temporelle des projets est souvent négligée. Les projets se concrétisent par étapes et ils peuvent se transformer en cours de routes. En parallèle, les parties prenantes peuvent changer en termes de composition ou d'intentions. Le suivi et le dialogue dans la durée sont des éléments essentiels à la réussite des projets et à l'atténuation des impacts sur les populations et l'environnement. Dans le cas de Kribi, les bonnes intentions de départ des gestionnaires et des élus se sont peut-être perdues alors que le consensus d'origine entre les parties prenantes s'est progressivement effrité, notamment du côté des populations locales visées par le programme de relocalisation. La saga des indemnisations qui a vu des politiciens régionaux se faire accuser de fraude a fortement ébranlé les relations entre les parties prenantes.

Le développement promis par les grands projets dans les pays du sud peut être compris comme un leurre. Ce leurre met au profit l'expansion culturelle à la domination politique et économique des gouvernements et des secteurs public et privé sur le reste de la planète. À cet effet, la culture devient dans ce contexte une marchandise qui, comme les autres bien se convertit et se modifie au profit de l'étranger. Cette infiltration du marché dans la société traditionnelle détourne les intervenants de la réalité des populations de Lolabé et de Nlende-Dibé qui se déroulent à l'échelle individuelle et communautaire, donc sur une base territoriale locale.

En fait, la multiplicité des pratiques en relation avec les sols dans la zone de Kribi au Cameroun témoigne des systèmes de représentations diversifiées de savoir-faire qui nécessitent une attention particulière. Les sols, les arbres, les rivières, la maison et le village aussi comme les sociétés, transmettent un héritage mémoriel louable de respect. Leurs considérations et leur prise en compte dans les différentes activités est une ressource indéniable pour l'avenir et l'accroissement des sociétés rurales ou alors dans les pays africains.

Ainsi, nous pouvons dire que le marché existe d'abord comme institution, règle ensuite l'économie et finalement envahit toute la société, laquelle devient société de marché. C'est donc dans cette atmosphère de plus en plus envahissante que commencent et s'accomplissent les différents types de « déracinement » dont sont victimes les villages de nos jours. C'est l'envahissement graduel et accentué de la marchandise. Tout devient marchandise pour mener à bien des opérations d'affaires d'envergure. Les pays développés et les institutions internationales ont besoin d'espaces homogènes, de ressources accessibles et de populations dociles. D'ailleurs, les élites africaines sont souvent complices de ces démarches néocoloniales.

En somme, au terme de notre réflexion, notre souci a été de démontrer les impacts sociaux des grands projets sur les populations environnantes à travers les programmes de réinstallation des villages de Lolabé et Nlendé-Dibé. En Afrique, en général, et au Cameroun, en particulier, les terres cultivables sont adéquates et occupées par les

communautés riveraines. De plus, tous les grands projets de développement ne sont sans doute pas des échecs. Cependant, on est malgré tout en droit de se poser la question de savoir si, masqués par un discours développementaliste et de modernisation, les enjeux primordiaux ne sont pas la captation des ressources ou alors le recyclage de capitaux incertains dans le cadre de l'investissement à grande échelle et, en second ressort, l'accapuration des terres par les investisseurs au détriment des communautés riveraines.

En effet, l'État est en soi une ressource à la fois politique et économique. Dès lors, que la séparation entre le secteur public et privé, aux bases « juridiques de l'institution étatique n'est pas respectée » les positions de pouvoir permettent et estiment l'accumulation et l'enrichissement illicite des personnes. Au Cameroun, par exemple, les ressources sont contrôlées par une minorité de l'élite politico-économique. De fait, la libéralisation économique s'est accompagnée d'une corruption croissante sur la présence de cette dernière dans les appareils gouvernementaux, de décisions douteuses vis-à-vis du secteur privé. Les exemples de prises d'intérêts dans les projets de développement ou dans les opérations de privatisation ne manquent pas non plus comme en témoigne le sort réservé aux communautés locales dans le cas de la construction du port en eau profonde de Kribi.

Par conséquent, la construction et l'exploitation du port en eau profonde de Kribi influence considérablement les activités de subsistance des populations riveraines, avec une incidence sur leur cadre et mode de vie ainsi que leur environnement socioculturel en les affaiblissant. Cette enquête de connaissances nous a emmené à formuler des

questions de recherche qui nous ont guidées durant tout ce travail scientifique. En fait, au-delà de la modernisation du cadre bâti de certains services publics, l'un des impacts sociaux les plus significatif et le plus récurrents dans plusieurs contextes est le déplacement des populations, soit de quartiers, de villages ou alors des villes entières, et nous avons trouvé l'importance du « chez-soi » en cette ère de mobilité intense due aux pandémies de nos jours.

Pour parvenir à cette réponse, un ensemble de processus de recherche valides ont été empruntés et ont permis de déterminer, l'hypothèse selon laquelle de nombreux citoyens regrettent les lieux familiers qu'ils quitteront. Des lieux qui sont remplis de souvenirs et de symboles, sans compter le fait que les activités de subsistance seraient moins fructueuses à proximité des projets de villages à relocaliser. Non, le projet portuaire de Kribi ne s'est pas réalisé dans le respect des principes du développement durable. En conséquence, le vécu du programme de relocalisation de village a été difficile. Celui-ci peut même être qualifié d'échec.

Les prochaines phases du complexe industrialo-portuaire de Kribi prévoient une réorganisation complète du territoire régional. Qu'arrivera-t-il aux populations qui ne se sont pas encore relocalisées ? Seront-elles expropriés par la force ? Devront-elles vivre dans les sites de relocalisation identifiés et partiellement aménagés ? Par ailleurs, les aménagements divers (infrastructures portuaires multiples, routes, emprises énergétiques, entrepôts, usines, etc.) sont d'une telle ampleur que leur site de relocalisation pourrait

s'avérer lui-même un obstacle aux futurs travaux sur le terrain. Devra-t-on alors penser à une seconde relocalisation ? Toutes ces questions demeurent sans réponses au moment de l'adoption d'un nouveau plan de développement dont l'aboutissement est prévu en 2040. On peut déjà parier que le poids de quelques centaines de villageois ne pèsera pas lourd dans les décisions politiques et économiques concernant un grand projet d'une telle dimension, projet perçu comme stratégique par les autorités politiques camerounaises.

L'on semble prêt à sacrifier ces populations sur l'autel du développement économique capitaliste, type de développement généralement promu en Occident, depuis plus d'un siècle. En fait, il s'agit d'une forme d'impérialisme soutenue également par la Russie et la Chine, à travers « un capitalisme étatique ». Cette vision du développement laisse présager un enrichissement de certains groupes plutôt qu'un développement généralisé de l'économie et le mieux-être de l'ensemble de la population du pays. Y a-t-il d'autres vies possibles ? Les populations de la région de Kribi auraient-elles davantage profiter d'être oubliée par ces projets et laissées à un développement plus progressif et endogène ?

BIBLIOGRAPHIE

- Abric, J.-C. (2016). *Pratiques sociales et représentations*, Quadrige. https://www.puf.com/content/Pratiques_sociales_et_repr%C3%A9sentations_0.
- Abric, J.-C. (2005). *Méthodes d'études des représentations sociales*. Érès. <https://www.cairn.info/methodes-d-etude-des-representations-sociales--9782749201238.htm>
- Abric, J.-C. (2001). L'approche structurale des représentations sociales : développements récents. *Psychologie et société*, 4(12), 81-103. <https://fr.scribd.com/document/491402006/Abric-L-approche-structurale-des-representations-sociales-developpements-recents-pdf>
- Akwah Neba, G. Nguiébouri, J., Tiani, A.M. et Diaw, C. (2002). *The context study of the Campo-Ma'an National Park*. Internal report. Center for International Research Bogor, Indonesia.
- Amougou, G. (2020). *La Chine et le politiques d'émergence au Cameroun : le cas du projet de construction du port de Kribi*. CEFIR, Document de recherche 8, 1-22. https://dpc.droit.uliege.be/jcms/service/file/20200210121435_Gy-rard-Amougou-CEFIR-Working-Paper-10-02-2020-pages-1-22.pdf
- Amougou, G. et Bobo Bobo, R. F. (2018). Ambition développementaliste, État stationnaire et extraversion au Cameroun de Paul Biya. Le projet de construction du port autonome de Kribi. *Politiques africaines*, 2(150), 29-51. <https://doi.org/10.3917/polaf.150.0029>
- Anderson, B. (2006). Becoming and being hopeful: Towards a theory of affect, *Environment and Planning D: Society and Space*, 24(5), 733-752. <https://doi.org/10.1068/d393t>
- André, P. et Lanmafankpotin, G. (2020). *L'évaluation des impacts sur l'environnement* (4^e éd.). Presses internationales Polytechnique. <http://www.presses-polytechnique.ca/fr/evaluation-des-impacts-sur-l-environnement-l-4e-edition>
- Argyriades, D. (2006). Bonne gouvernance, professionnalisme, éthique et responsabilité, *Revue internationale des sciences administratives*, 72(2), 159-176. <https://doi.10.3917/risa.722.0159>

- Arnstein, S. (1969). A ladder of citizen participation. *Journal of the American Planning Association*, 35(4), 210-224. <https://doi.org/10.1080/01944366908977225>
- Ba'ana Étoundi, M.-L. (1997). *Dynamique et fragilité des pôles secondaires au Cameroun : le cas de Kribi* [Thèse de doctorat]. Université de Paris IV. <http://www.theses.fr/1997PA040070>
- Babin, R. (2004). La modernisation sociétale comme application progressive d'un développement durable. Dans Guay, L. Doucet, L. Bouthillier, L. et Debailleul, G. (dir.), *Les enjeux et les défis du développement durable. Connaître, décider, agir.* (79-102). Presses de l'Université Laval.
- Bacqué, M.-H. et Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et étude urbaines : quatre décennies de débats et d'expériences depuis "A Ladder of Citizen Participation" de S. R. Arnstein. *Participations*, 1(1), 36-66. <https://doi.org/10.3917/parti.001.0036>
- Bailly, A. (2014). *Géographie du bien-être*. Economica. (Ouvrage original publié en 1981).
- Ballet, I., Dubois, J.-L. et Mathieu, F. (2011). La soutenabilité sociale du développement durable : de l'omission à l'émergence, *Mondes en développement*, 4(156), 89-110. <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2011-4-page-89.htm?ref=doi>
- Banque Africaine de développement (2011). *Rapport sur le développement en Afrique 2010. Les ports, la logistique et le commerce en Afrique*. Economica. <https://www.igdj.fr/rapport-sur-le-developpement-en-Afrique-2010-9782717859959.html>
- Baron, C. (2003). La gouvernance : débat autour d'un concept polysémique. *Droit et Société*, 54, 329-351. <https://doi.org/10.3917/DRS.054.0329>
- Batellier, P. (2016). Acceptabilité sociale des grands projets à fort impact socio-environnemental au Québec : définitions et postulats, *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 16(1) <https://doi.org/10.4000/vertigo.16920>.
- Batellier, P. (2015). *Acceptabilité sociale : cartographie d'une notion et de ses usages*, Montréal, UQAM, les publications du Centr'ERE, <http://www.espace-ressources.org/wp-content/uploads/2015/07/Batellier-2015-Acceptabilite-sociale.pdf>

- Batellier, P. et Maillé, M. E. (2017). *Acceptabilité sociale : Sans oui, c'est non*. Écosociété.
- Bédard, M. (2016). Réflexions sur les perceptions, conceptions, représentations et affections ou la quadrature des approches qualitatives en géographie, *Cahiers de géographie du Québec*, 60(171), 531-549. <https://doi.org/10.7202/1041221ar>
- Belaidi, N. et Agathe, E. (2009). De la chose commune au patrimoine commun : regards croisés sur les valeurs sociales de l'accès à l'eau. *Mondes en développement*, 1(145), 55-72. <https://doi.org/10.3917/med.145.0055>
- Benko, G. et Lipietz, A. (1992). Des réseaux de districts aux districts de réseaux. Dans Benko G. et Lipietz, A. (dir.). *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : Les nouveaux paradigmes de la géographie économique* (379-388). Presses universitaires de France.
- Berque, A. (2016). *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*. Bélin.
- Berthelot, J.-M. (2005). *La construction de la sociologie*. Presses universitaires de France
- Bitse Ekomo, C. B. (2008). *La côte Atlantique du Cameroun et les États sans Littoral d'Afrique Centrale : Évolution et défis de la question d'accès à la mer*. <https://www.institut-numerique.org/la-cote-atlantique-du-cameroun-et-les-etats-sans-littoral-dafrrique-centrale-evolution-et-defis-de-la-question-dacces-a-la-mer-4fe8c65ae5fc5>
- Blondiaux, L. (2008). Démocratie délibérative VS démocratie agonisante ? le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines, *Raison politique*, 2(30), 131-147. <https://doi.org/10.3917/rai.030.0131>
- Bonnet, G., Farcy, M. et Lireux, S. (2014). *Étude de cas : le barrage des Trois Gorges*. Paris, CERES-ERTI, École normale supérieure, <http://www.environnement.ens.fr/IMG/Trois-Gorges.pdf>
- Bouba-Olga, O. et Grossetti, M. (2008). Socio-économie de proximité. *Revue d'économie régionale et urbaine*, 3, 311-326. <https://doi.org/10.3917/reru.083.0311>
- Boudia, S. et Demortain (2015). Évaluation des risques. Dans Henry, E., Gilbert, C., Jouzel, J.-N. et Marichalar, P. (dir.). *Dictionnaire critique de l'expertise*. (133-140). Presses des sciences Po.

- Bouki, T. (2010). *Les forêts communautaires au Sud du Cameroun : Un outil d'application du développement durable à l'échelle villageoise ?* [Thèse de doctorat]. Université Paris 10, Nanterre la Défense.
- Boudon, R., Besnard, P., Cherkaoui, M. et Lécuyer, B.-P. (2003). *Dictionnaire de sociologie*. Larousse. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb39107739f>
- Boupda, E. (2014, 3-8 novembre). Kribi (Cameroun) : comment concilier un projet de complexe industrialo- portuaire et le développement social intégral ? [Présentation orale], 14^e Conférence mondiale sur les villes et ports. <https://docplayer.fr/27022197-Internet-contribution.html>
- Boutaud, A. et Brodhag, C. (2006). Le développement durable, du global au local. Une analyse des outils d'évaluation des acteurs publics locaux. *Natures, Sciences, Sociétés*, 14(2), 154-162. <https://doi.org/10.1051/nss:2006020>
- Boutilier, R. G. et Thomson, I. (2011). Modeling and Measuring the Social Licence to Operate: Fruits of a Dialogue Between Theory and Practice, [Présentation orale]. The Social Licence to Operate Seminar. <https://sociallicense.com/publications/Modelling%20and%20Measuring%20the%20SLO.pdf>
- Brereton, D. et Forbes, P. (2004). *Monitoring the Impact of Mining on Local Communities: A Hunter Valley Case Study*, [Présentation orale], Minerals Councils of Australia Inaugural Sustainable Conference. Melbourne, Australia.
- Bretesché, S. et Gherardi, A. (2018). Pour une approche culturaliste du risque environnemental: L'exemple des mines d'uranium. Perte de Biodiversité, *New Public Management et Néolibéralisme*, 12624, 9(3). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable>.
- Bridgman, T., Cummings, S. et Ballard, J. (2019). Who built Maslow's pyramid? A history of the creation of management studies' most famous symbol and its implications for management education, *Academy of Management Learning and Education*, 18(1), 81–98. <https://doi.org/10.5465/amle.2017.0351>
- Broche, K., Capron, M. et Quairel-Lanoizelle, F. (2005). Grands projets et exercice de la responsabilité globale : les études d'impacts sociaux. *Revue Management et Avenir*, 1(3), 121-151. <http://www.caim.infos/revue.management-et-avenir>

- Brodhag, C. (2001). Glossaire pour le développement durable. *Agora* 21. https://www.researchgate.net/publication/228780559_Glossaire_pour_le_developpementdurable
- Brodhag, C. (2000). Le développement durable et l'aménagement du territoire : les enjeux du débat actuel en France. Dans Sedjari, A. (dir.) *Aménagement du territoire et développement durable. Quelle intermédiation ?* 31-56. L'Harmattan.
- Brodhag, C. (1997). Le développement durable à l'épreuve de la gestion locale. *Pouvoirs locaux*. 34, 27-33. <https://hal-emse.ccsd.cnrs.fr/emse-00755559>
- Brodhag, C. et Sébastien, L. (2004). À la recherche de la dimension sociale développement durable, *Développement durable et territoires*. Dossier 3. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.1133>
- Brookes, N. (2015). *Delivery European Mega-projects: A Guide for Policy Makers and Practitioners*. Cost, European Cooperation in Sciences and Technology, University of Leeds. <https://netlipse.eu/app/uploads/2022/01/Delivering-European-Megaprojects1.pdf>
- Bruhn-Tysk, S. et Eklund, M. (2002). Environmental Impact Assessment: A Tool for Sustainable Development? A Case Study of Biofuelled Energy Plants in Sweden, *Environmental Impact Assessment Review*, 22(2), 129-144. [https://doi.org/10.1016/S0195-9255\(01\)00104-4](https://doi.org/10.1016/S0195-9255(01)00104-4)
- Brundtland, G. H. et Khalid, M. (1988). *Notre avenir à tous*. Rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement de l'Organisation des nations unies, Éditions du Fleuve.
- Brunel, S. (2004). *Le développement durable*. Presses universitaires de France.
- Burdge, R. J. (2002). Why is Social Impact Assessment the Orphan of the Assessment Process? *Impact Assessment and Project Appraisal*, 20(1), 3-9. <https://doi.org/10.3152/147154602781766799>
- Caron-Malenfant, J. et Conraud, T. (2009). *Guide pratique de l'acceptabilité sociale : Pistes de réflexion et d'action*. Éditions DPRM.
- Cashmore, M. (2004). The Role of Science in Environment Impact Assessment: Process and Procedure versus Purpose in the Development of Theory. *Environmental impact Assessment Review*, 24(4), 403-426. <https://doi.org/10.1016/j.eiar.2003.12.002>

- Cernea, M. M. (2003). Pour une nouvelle économie de la réinstallation : critique sociologique du principe de compensation, *Revue internationale des sciences sociales*, 1(175), 39-48. <https://doi.org/DOI 10.3917/riss.175.0039>
- Charlier, J. (1993). *Les ports est-africains et la problématique du désenclavement en Afrique Centre-Orientale*. Dans *La desserte portuaire des pays sans littoral d'Europe et d'Afrique* (45-58). Port Autonome de Dunkerque/CNUCED Dunkerque.
- Chavagneux, C. (1997). *Les institutions internationales et la gouvernance de l'économie mondiale*, La découverte.
- Chevallier, J. (2003). La gouvernance, un nouveau paradigme étatique ? *Revue française d'administration publique*, 1(105-106), 203-217. <https://doi.org/10.3917/rfap.105.0203>
- Côté, G. et Gagnon, C. (2005). Gouvernance environnementale et participation citoyenne : pratique ou utopie ? Le cas de l'implantation du mégaprojet industriel Alcan (Alma). *Nouvelles pratiques sociales*. <https://www.erudit.org/fr/revues/nps/2005--v18-n1-nps 1015/>
- Commune de Campo (2014) *Archives de la commune*.
- Coulibaly, B. (2021). Identité mandingue et culture du fleuve Niger : la perception des communautés riveraines des régions de Ségou et de Mopti, Mali. *Mande Studies*, 23, 185-191. <https://muse.jhu.edu/article/861457>
- Cray, C. et Drutman, L. (2004). *The people Business. Controlling Corporations and Restoring Democracy*, Berrett-Koehler Publishers, <https://www.bkconnection.com/static/peoplesbizPR.pdf>.
- Creswell, T. (2012). Non-Representational Theory and Me: Notes of Interest Sceptic *Environment and Planning D: Society and Space*, 30, 96-105. <https://journals.sagepub.com/doi/10.1068/d494>
- Denis, É. et Vignal, L. (2002). Dimensions nouvelles de la métropolisation dans le monde arabe. Le cas du Caire. *Cahiers de la Méditerranée*, 64, 119-166, <https://doi.org/10.4000/cdlm.75>.
- Denis, M. (2016). *Petit traité de l'espace. Un parcours pluridisciplinaire*. Éditions Mardaga.

- Dembele, I. et Kone, A. (2021). Conditions de vie et intention de retours des personnes déplacées internes au Mali : cas du camp de Faladie dans le district de Bamako, *Droit et société*, (3), 36-48. <https://zenodo.org/record/5532954>
- De Sardan, J.-P. O. (2009). *Les huit modes de gouvernance locale en Afrique de l'Ouest*, Afrique, pouvoir et politique, Document de recherche 4. <https://knowledge.uclga.org/IMG/pdf/leshuitmodesdegouvernanceenafriquedelouest.pdf>
- Devine-Wright, P. (2005). Beyond NIMBYism: Towards an Integrated Framework for Understanding Public Perceptions of Wind Energy. *Wind Energy*, 8(2), 125-129. <https://doi.org/10.1002/we.124>
- Diaw, M. C. (1997). *Si, Nda Bot and Ayong. Shifting Cultivation, Land use and property rights in southern Cameroon*. Rural Development Forestry Network, Research paper 21. <https://cdn.odi.org/media/documents/1156.pdf>
- Doel, M. A. (1999). *Post structuralist geographies: The diabolical art of spatial science*. Rowman and Littlefield.
- Domon, B. Y. (2015). Les grands projets qui feront l'année 2015 au Cameroun, *Investir au Cameroun*, 34. <https://www.investiraucameroun.com/pdf/IC34.pdf>
- Dounias, E. (1993). Dynamique et gestion différentielle du système de production à dominante agricole des Mvae du Sud Cameroun littoral forestier [Thèse de doctorat]. Université des Sciences et Techniques du Languedoc.
- Dubé, J., Mercier, D. et Scanu, E. (2021). *Comment survivre aux controverses sur le transport à Québec ?* Septentrion.
- Dubreuil, J. (2008). *La logistique des terminaux portuaires de conteneurs*. Centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise, la logistique et le transport, 38. <https://www.cirrelt.ca/documentstravail/cirrelt-2008-38.pdf>
- Dufour, P., Bhérier, L. et Rothmayr, C. (2015). Faire la politique soi-même : Le cas des mobilisations contre le gaz de schiste au Québec. *Revue canadienne de science politique*, 48(1), 125-146. <https://doi.org/10.1017/S0008423915000724>
- Dumas, B. et Gendron, C. (1991). Culture écologique: étude exploratoire de la participation de médias québécois à la construction de représentations

sociales de problèmes écologiques, *Sociologie et Sociétés*, 23(1), 163-167.
<https://doi.org/10.7202/001292ar>

Dumez, H. (2012). Les méga-projets : Gérer et comprendre, *Annales des Mines*, 110, 72-74. <http://www.cairn.info/revue-gerer-et-comprendre1-2012-4-page-72.htm>

Duvail, S., Médard, C. et Paul, J.-L. (2010). Les communautés locales face aux grands projets d'aménagement des zones humides côtières en Afrique de l'Est, *Politique africaine*, 1(117), 149-172.
<https://doi.org/10.3917/polaf.117.0149>

Ebele Onana, R. D. et Ngomou Elat, M. B. (2020). Actions publiques de l'État et développement des territoires au Cameroun : les cas du Complexe Industriale-Portuaire de Kribi et du Barrage Réservoir de Lom Pangar autour des localités de Kribi au Sud et d'Ouami à l'Est, *International Journal of Business and Social Science*, 11(11).
<https://doi:10.30845/ijbss.v11n11p7>

ÉcoMatin (2019, 24 avril). Performances : Les nouveaux chiffres du port de Kribi. L'initiative internationale. <https://linitiative.ca/International/performances-les-nouveaux-chiffres-du-port-de-kribi/>

Ela, J.-M. (1982). *L'Afrique des villages*, Karthala.

Elamé, J.E. et Norbert Landry, T.T. (2022). La concession familiale Bamiléké: un exemple d'architecture endogène au Cameroun, *Le Géographe canadien / The Canadian Geographer*, <https://doi.org/10.1111/cag.12804>

Elie, J. R. (2006). *Participation, décentralisation et collectivités territoriales en Haïti*. Publication de l'Alliance de recherche Innovation sociale et développement des communautés. [file:///C:/Users/mgsim/Downloads/10069-cahier-1-elie-jean-renol-2009-la-participation-citoyenne-haiti%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/mgsim/Downloads/10069-cahier-1-elie-jean-renol-2009-la-participation-citoyenne-haiti%20(1).pdf)

Erny, P. (1985). *Les premiers pas dans la vie d'un enfant d'Afrique Noire*. L'Harmattan.

Faure, A. (2008). Des normes sociétales pour le déplacement des populations causés par les grands barrages. France XX^e siècle. *Revue de géographie alpine*, 96(1), 15-28. <https://doi.org/10.4000/rga.385>

Fisher, G. N. (2011). *Psychologie sociale de l'environnement* (2^e éd.), Dunod.

- Flament, C. (2016). Structure, dynamique et transformation des représentations sociales, dans Abric, J.C. (dir.) *Pratiques sociales et représentations*, 37-58, Quadrige.
- Flyvbjerg, B. (2014a). What you should Know about Megaprojects and Why: An Overview, *Project Management Journal*, 45(2). <https://10.1002/pmj.21409>.
- Flyvbjerg, B. (2014b). *Megaproject planning and management: Essential readings*. Edward Elgar.
- Flyvbjerg, B., Garbuio, B. et Lovallo, D. (2009). Delusion and deception in large infrastructure projects: Two models for explaining and preventing executive disaster. *California Management Review*, 51(2), 170-193. <https://10.1225/CMR423>
- Flyvbjerg, B., Bruzelius, N. et Rothengatter, W. (2003). *Megaprojects and risk: An anatomy of ambition*. Cambridge University Press.
- Fonkoua, J. E. (2006). *Les études d'impact environnemental dans les projets de développement au Cameroun*. Université de Limoges.
- Fortin, M.-J. (2009). L'évaluation environnementale de grands projets industriels: potentialités et limites pour la gouvernance territoriale. *Vertigo- la revue électronique en sciences de l'environnement*, 9(1), <https://id.erudit.org/iderudit/039931ar>.
- Fortin, M.-J. et Brassard, M.-J. (2015). Un paysage institutionnel en recomposition : au-delà des structures, quelles perspectives pour la gouvernance territoriale ? *Organisations et territoires*, 24(3), 43-52. <https://doi.org/10.1522/revueot.v24i3.89>
- Fortin, M.-J., Fournis, Y. et Beaudry, M. (2013). *Acceptabilité sociale, énergies et territoires : De quelques exigences fortes pour l'action publique*. Mémoire soumis à la commission sur les enjeux énergétiques. GRIDEQ/CRDT/UQAR.
- Fournis, Y. et Fortin, M.-J. (2013). *L'acceptabilité sociale de l'énergie éolienne : une définition*, GRIDEQ-UQAR, Document de travail 131017, <http://www.uqar.ca/files/grideq/fournis-fortin-131017.pdf>
- Fournis, Y., Guy, E. et Mbaye, O. (2015). *Activités portuaires et acceptabilité sociale : La gouvernance des projets et les activités portuaires*, GRIDEQ, UQAR, <http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/1173913.pdf>

- Frémont, A. (1974). Recherches sur l'espace vécu. *L'espace géographique*, 3(3), 231-238. https://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1974_num_3_3_1491
- Friedmann, J. et Hudson, A. (1974). « Knowledge and action: a guide to planning theory », *Journal of the American Planning Association*, 40(1), 2-16. <https://doi.org/10.1080/01944367408977442>
- Gagnon, C. (2008). « La construction historique du développement durable », *Développement social*, 9(2), 10-12. http://www.uqac.ca/portfolio/christianegagnon/files/2013/02/Construction_historique_DD.pdf
- Gagnon, C. (2001). Gouvernance environnementale et évaluation des impacts sociaux : un défi de citoyenneté, dans Laurin, S., Klein, J.-L. et Tardif, C. (dir.) *Géographie et société. Vers une géographie citoyenne* (257-270), Presses de l'Université du Québec.
- Gagnon, C. (1995a). Développement local viable : approches, stratégies et défis pour les communautés. *Coopératives et développement*, 26(2), 61-82.
- Gagnon, C. (1995b). *L'évaluation des impacts sociaux : vers un développement viable ?* Université du Québec à Chicoutimi.
- Gariéry, M. et Hamel, P. (1989). Défis et paradoxes de la consultation, *Trames*, 2(2), 4-11.
- Gauchet, M. (1985). *Le désenchantement du monde*. Gallimard.
- Gauthier, B. (2010). *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données*. Presses de l'Université du Québec.
- Gendron, C. (2014). Penser l'acceptabilité sociale : Au-delà de l'intérêt, les valeurs. *Revue internationale de communications sociales et publiques*, 11, 117-129. <https://doi.org/10.4000/communiquer.584>.
- Gendron, C. et Révéret, J.-P. (2000). Développement durable, *Économies et sociétés*, 1(9), 111-124. https://www.cregim.org/pdf/dd_Gendron-Reveret_2000.pdf.
- Gendron, C., Vaillancourt, J.-G., Audet, R. et Laforce, M. (dir.) (2010). *Développement durable et responsabilité sociale : De la mobilisation à l'institutionnalisation*. Presses internationales polytechniques.

- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat – GIEC (2014). *Changements climatiques 2014 : 5^e Rapport de synthèse*. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/SYR_AR5_FINAL_full_fr.pdf
- Gilly, J.-P., Leroux, I. et Walley, F. (2004). Gouvernance locale et proximité. Dans Pecqueur, B. et Zimmermann, J.-B. (dir.) *Économies de proximités*, 187-207. Hermès-Lavoisier.
- Gilly, J.-P. et Perrat, J. (2003). *La dynamique institutionnelle des territoires : entre gouvernance locale et régulation globale*. Cahiers du GRES, no. 2003-5. <https://gisnt.org/pdf/La%20dynamique%20institutionnelle%20des%20territoires%20a%20lire!!!.PDF>
- Giroux, D. (2019). *La généalogie du déracinement. Enquête sur l'habitation postcoloniale*. Presses de l'Université de Montréal.
- Godard, O. et Bernard, H. (2002). *Le développement durable et la recherche scientifique à l'INRA*. Rapport intermédiaire de mission. INRA éditions. [https://psychanalyse.com/pdf/LE%20DEVELOPPEMENT%20DURABLE%20ET%20LA%20RECHERCHE%20SCIENTIFIQUE%20A%20L%20INRA%202002%20\(45%20Pages%20-%20827%20Ko\).pdf](https://psychanalyse.com/pdf/LE%20DEVELOPPEMENT%20DURABLE%20ET%20LA%20RECHERCHE%20SCIENTIFIQUE%20A%20L%20INRA%202002%20(45%20Pages%20-%20827%20Ko).pdf)
- Gotman, A. (1999). Géographie familiale, migrations et générations. Dans Bonvalet, C. Gotman, A. et Grafmeyer, Y. (dir.), *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, 69-133. Presses universitaires de France.
- Guérin-Pace, F. (2006). Sentiment d'appartenance et territoires identitaires. *L'espace géographique*, 35(4), 298-308. <http://doi.org/10.3917/eg.354.0298>.
- Guérin-Pace, F. et Guermond, Y. (2006). Identité et rapport au territoire. *L'espace géographique*, 35(4), 289-290. <https://doi.org/10.3917/eg.354.0289>
- Guillaume-Gentil, A., Preny, P. et Dianous, S. D. (2001). Dossier ports d'Afrique, *Marchés tropicaux et méditerranéens*, 56(2901), 1203-1227. <https://www.africabib.org/rec.php?RID=230353800>
- Hamza, H. (2016, 31 mars). La centrale solaire de Ouarzazate : le triomphe du capitalisme vert et la privatisation de la nature. *A l'encontre. La Brèche*. <https://alencontre.org/ecologie/maroc-la-centrale-solaire-de-ouarzazate-le-triomphe-du-capitalisme-vert-et-la-privatisation-de-la-nature.html>

- Harding, A., Pálsson, G. et Raballand, G. (2007). *Ports et transport maritime en Afrique de l'Ouest et du Centre Les défis à relever*. Programme de politiques de transport en Afrique subsaharienne, document 84. https://www.ssatp.org/sites/ssatp/files/publications/HTML/Conferences/Ouagadougou2007/Publications2007/SSATPWP84_fr.pdf
- Hidalgo, R.D. (2005). Postsurburbia ou Posturbia ? Les mégaprojets résidentiels dans les périphéries de Santiago du Chili. *Revue Géographique de l'Est*, 45(3-4). <https://doi.org/10.4000/rge.340>
- Hirschman, A. O. (1967). The principle of the hiding hand, *The Public Interest*, 6(10). https://www.nationalaffairs.com/public_interest/detail/the-principle-of-the-hiding-hand
- Hopwood, B., Mellor, M. et O'Brien. (2005). Sustainable development: Mapping different Approach, *Sustainable development*, 13(1), 38-52. <https://doi.org/10.1002/sd.244>
- Humphreys, D. A. (2001). Sustainable development: Can the Mining Industry Afford It? *Ressources Policy*, 27(1), 1-7, <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0301420701000034>.
- Ika, L. (2014). Grands projets : Trop grands pour réussir ? *Organisations et territoires*, 23(3), 15-24. <https://revues.uqac.ca/index.php/revueot/article/view/137/100>.
- Ika, L.A. et Munro, L.T. (2022). Tackling grand challenges with projects: Five insights and a research agenda for project management theory and practice. *International Journal of Project Management*, 40(6), 601-607. <https://doi.org/10.1016/j.ijproman.2022.05.008>
- International Model Forest Network - IMFN (2003). *Model Forest Development Guide*. Secretariat, Ottawa. <https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/bitstream/handle/10625/34708/126413.pdf>
- Invernizzi, D. C., Locatelli, G. et Brookes, N. (2017). Managing social challenges in the nuclear decommissioning industry: A responsible approach towards better performance. *International Journal of Project Management*, 35(7), 1350–1364. <https://doi.org/10.1016/j.ijproman.2016.12.002>.
- Jacobs, P. et Sadler, B. (1990). *Développement durable et évaluation environnementale : perspective de planification d'un avenir commun*, Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale.

- Jean, B. (2016). *Le BAEQ revisit  : un nouveau regard sur la premi re exp rience de d veloppement r gional au Qu bec*. Presses de l'Universit  Laval.
- Jean, B. et Bisson, L. (2008). La gouvernance partenariale : Un facteur d terminant du d veloppement  conomique, *Revue canadienne des sciences r gionales*, 31(3), 539-560. <https://idjs.ca/images/rcsr/archives/V31N3-JEAN-BISSON.pdf>
- Jodelet, D. (1998). *Les repr sentations sociales*. Presses universitaires de France.
- Jouve, B. (2005). La D mocratie en m tropol s : gouvernance, participation et citoyennet  *Revue fran aise de sciences politiques*, 55(2), 317-337. <https://doi.org/10.3917/rfsp.552.0317>
- Kalaydjian, R. (2002). *Donn es  conomiques maritimes fran aises 2001*. Editions Quae.
[https://books.google.ca/books?hl=fr&lr=&id=493FonKo9gIC&oi=fnd&pg=PA4&dq=Kalaydjian,+R.+\(2002\).+Donn%C3%A9es+%C3%A9conomi ques+maritimes+fran%C3%A7aises+2001.+Editions+Quae&ots=SFshFORYM_&sig=zdgaAac5vzkDJDYXyQ_bgKsylv118#v=onepage&q=Kalaydjian%20R.%20\(2002\).%20Donn%C3%A9es%20%C3%A9conomi ques%20maritimes%20fran%C3%A7aises%202001.%20Editions%20Quae&f=false](https://books.google.ca/books?hl=fr&lr=&id=493FonKo9gIC&oi=fnd&pg=PA4&dq=Kalaydjian,+R.+(2002).+Donn%C3%A9es+%C3%A9conomi ques+maritimes+fran%C3%A7aises+2001.+Editions+Quae&ots=SFshFORYM_&sig=zdgaAac5vzkDJDYXyQ_bgKsylv118#v=onepage&q=Kalaydjian%20R.%20(2002).%20Donn%C3%A9es%20%C3%A9conomi ques%20maritimes%20fran%C3%A7aises%202001.%20Editions%20Quae&f=false)
- Kingsley, I. et Busani, B. (2014). Finances et megaprojets en Afrique. *Afrique Renouveau*.
<https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/d%C3%A9cembre-2014/finances-et-m%C3%A9ga-projets-en-afrique>
- La Banque mondiale (2002). *Guide de r f rence pour l'analyse sociale : int gration des dimensions sociales dans les projets appuy s par la Banque*. <https://web.worldbank.org/archive/website01028/WEB/IMAGES/SOCIALAN.PDF>
- Lajugie, J., Defaud, P. et Lacour, C. (1979). *Espace r gional et am nagement du territoire*. Dalloz.
- Laurin, S. (2012). *L' chiquier de Mirabel*. Bor al.
- Lef bvre, A. et Tremblay, G. (2014). *Autoroutes de l'information et dynamiques territoriales*. Presses de l'Universit  du Qu bec.

- Lefèvre, M. (2004). Les firmes multinationales face au risque climatique : Sauver le capital en sauvent la terre ? *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 5(2) <https://doi.org/10.4000/vertigo.3549>.
- Lemoigne, N. (2010). Mémoire des hommes mémoires des sols : Étude ethno pédagogique des usages paysans du Mont Cameroun. *Carnets des géographes*. 1. <https://doi.org/10.4000/cdg.2149>
- Leloup, F., Moyard, L. et Pecqueur, B. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale? *Géographie, Économie, Société*, 7(4), 321-332, <https://DOI.10.3166/ges.7.321-331>.
- Lihoussou, M. et Steck, B. (dir.) (2018). *Moderniser les ports ouest-africains. Enjeux et perspectives*, Éditions EMS. <https://www.sefacil.com/wp-content/uploads/2020/10/moderniser-ports.pdf>
- Littau, P., Burcar, I. D., Pau, L. F., Mancini, M., Dieguez, A. I., Medina, L. C., ... Lukasiuwicz, A. (2015). Managing Stakeholders in megaprojects. The MS Working (31) University. http://www.cost.eu/COST_Actions/tud/TU1003
- Locatelli, G., Mariani, G., Sainati, T. et Greco, M. (2017). Corruption in public projects and megaprojects: There is an elephant in the room! *International Journal of Project Management* 35(3), 252-268. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0263786316301090>
- Loo, T. (2019). *Moved by the State. Forced Relocation and Making a Good Life in Postwar Canada*. UBC Press.
- Lourdell, N., Harpet, C., Laforest, V., Gondran, N. et Brodhag, C. (2006). Sustainable Development Training Industrial Crisis. *Journal of Design Research*, 5(2), 188-200. <https://doi.org/10.1504/JDR.2006.011362>
- Maalouf, A. (1998). *Les identités meurtrières*, Grasset.
- Maini, J. S. (1991). *Guiding Principles: Towards a Global Consensus for the Conservation and Sustainable Development of all Types of Forests Worldwide*. Ottawa Forestry Canada. <https://www.fao.org/docrep/u6010f/u6010f03.htm>.
- Maisonneuve, J. (2004). *La dynamique des groupes*, Presses universitaires de France.

- Marquis, G. (2001). Les représentations sociales de l'environnement : Une comparaison des jeunes du Québec et du Sénégal. *Canadian Journal of Environmental Education*, 6(1), 158-177. <https://cjee.lakeheadu.ca/article/view/293/204>
- Marrewijk, A. V., Clegg, S. R., Pitsis, T. S. et Veenswijk, M. (2008). Managing Public-Private megaprojects: Paradoxes, complexity and project design. *International Journal of Project Management*, 26(6), 591-600. <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S026378630700155X>
- Maslow, A. (1943). A Theory of Human Motivation, *Psychological Review*, 50, 370-396. <http://psychclassics.yorku.ca/Maslow/motivation.htm>
- Mason, C. M., Paxton, G., Parsons, R., Parr, J. M. et Moffat, K. (2014). For the benefit of Australians. Exploring national expectations of the mining industry. *Resources Policy*, (41c), 1-8. <https://ideas.repec.org/a/eee/jrpoli/v41y2014icp1-8.html>
- McGee, B. (2009). Community Referendum: Participatory Democracy and the Right to Free, Prior and Informed Consent to Development. *Berkeley Journal of International Law*, 27(2), 570-635. <https://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.824.948&rep=rep1&type=pdf>
- Merrow, E. W. (2011). *Industrial megaprojects: Concepts, strategies, and practices for success*. Wiley.
- Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire du Cameroun - MINEPAT (2010). *Le port de Kribi en 10 points : le port en eau profonde de Kribi projet majeur des grandes réalisations.*, Yaoundé (Cameroun).
- Ministère de l'eau et de l'énergie du Cameroun - MINEE (2001). *Schéma directeur pour le développement de l'unité technique opérationnelle de Campo-Ma'an. Projet d'aménagement et de conservation de la biodiversité de Campo-Ma'an*. Projet Campo-Ma'an Kribi-Cameroun.
- Miossec, J.-M. (2016). *Le conteneur et la nouvelle géographie des océans et des rivages de la mer. Dans le sillage de la CMA CGM*. L'Harmattan.
- Moles, A.A. et Rohmer, E. (1998). *Psychosociologie de l'espace (3^e éd.)*. L'Harmattan.

- Morin, R. (1998). Gouvernance locale et développement économique des quartiers de Montréal, *Revue de géographie de Lyon*, 73(2), 127-134. https://www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1998_num_73_2_4816
- Morin, S. et Kuete, M. (1988). Le littoral camerounais : problèmes morphologiques, *Travaux du laboratoire de géographie physique appliquée*, 11, 5-52. https://www.persee.fr/doc/tlga_0249-647x_1988_num_11_1_900
- Moscovici, S. (1992). La nouvelle pensée magique. *Bulletin de psychologie*, 45(405), 304-324. https://www.persee.fr/doc/bupsy_0007-4403_1992_num_45_405_14139
- Moser, G., et Weiss, K. (2003). *Espaces de vie : Aspect de la relation homme-environnement*. Armand Colin.
- Mucchielli, A. (2007). *L'identité*. Presses universitaires de France.
- Ndegue Balla, G. S. (2019). Dynamiques foncières, Ethnocratie et défi de l'intégration Ethnoculturelle au Cameroun. *Anthropologie et Sociétés*, 43(1), 211-231. <https://doi.org/10.7202/1060877ar>
- Ndjambou, L. E. (2005). La dynamique de l'arrière-pays international des ports camerounais : L'impact du projet pétrolier de Doba sur le port de Kribi. *L'espace géographique*, 34(2), 134-145. <https://doi.org/10.3917/eg.342.0134>
- Neveu, É. (2011). *Sociologie des mouvements sociaux*. La Découverte.
- Nnomo Ela, S. P. (2016). Le port de Kribi : Force ou menace pour la proposition d'inscription des chutes de la Lobé sur le site du patrimoine de l'UNESCO et pour l'identité des populations riveraines [Mémoire de master]. Université Paris 1.
- Nzoyem, C., Diallo, T., Leyrie, C. et Bousquet, J. (2014). Mégaprojets et développement territorial: Cas des industries extractives en Afrique. *Organisations et territoires*, 23(3), 73-78. <https://doi.org/10.1522/revueot.v23i3.144>
- Organisation des nations unies - ONU (2015, 25 septembre). *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. Résolution de l'assemblée générale. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N15/291/90/PDF/N1529190.pdf?OpenElement>

- Organisation des nations unies - ONU (2010). *Rapport sur les activités de la CEA dans le domaine de la géoinformation depuis la quatrième session du comité de l'information pour le Développement*, <https://repository.uneca.org/handle/10855/9470?locale-attribute=fr&>.
- Organisation des nations unies - Habitat (2009). *Planning sustainable cities. Global report on human settlement*. <https://unhabitat.org/planning-sustainable-cities-global-report-on-human-settlements-2009>
- Organisation des nations unies - ONU (2007). *Rapport sur l'investissement dans le Monde. Sociétés transnationales, industries extractives et développement*. https://unctad.org/fr/system/files/official-document/wir2007_fr.pdf
- Organisation des nations unies - ONU (1976). *Instruments des droits de l'homme : Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights>
- Oura, K. R., Kouassi, K. S. et Koffi, S. Y. (2019). *Déplacement involontaire de population et conflits fonciers à Ayaou-Sokpa (Côte-d'Ivoire)*. *European Scientific Journal*, 85. <https://doi.org/10.19044/esj.2019.v.15n2p85>
- Pachauri, R. K. et Meyer, L. (2014). *Changements climatiques cinquième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat - GIEC*. Changement Climatique 2014.
- Pandjo-Boumba, L. (2003). *La violence du développement. Pouvoir politique et rationalité économique des élites africaines*. L'Harmattan.
- Passet, R. (1979). *L'économie et le vivant*, Economica.
- Pesqueux, Y. (2002). *Organisation : modèles et représentations*. Presses universitaires de France.
- Pesqueux, Y. (2006). *Un modèle culturaliste de la RSE ?* Dans Rosé, J.-J. (dir.), *Responsabilité sociale de l'entreprise: Pour un nouveau contrat social* (365-374). De Boeck. <https://doi.org/10.3917/dbu.rose.2006.01.0365>
- Pfeffer, J. (1987). *A Resource Dependence Perspective on Intercorporate Relations*. Dans Mizruchi, M.S. et Schwartz, M. (dir.) *Intercorporate relations. The Structural Analysis of Business* (25-55). Cambridge University Press.

- Proulx, M.-U. (2011). *Territoires et développement : La richesse du Québec*. Presses de l'Université du Québec
- Ramadier, T. (2003). Les représentations cognitives de l'espace : modèles, méthodes et utilité. Dans G. Moser, et K. Weiss (dir.), *Espace de vie. Aspects de la relation homme-environnement*. (177-200). Armand Colin.
- Ramadier, T. (1997). *Construction cognitive des images de la ville: évolution de la représentation cognitive de Paris auprès d'étudiants étrangers*, [Thèse de doctorat]. Université Paris 5. <https://www.theses.fr/1997PA05H055>
- Ratzel, F. (1998). *La géographie politique*. Fayard. (Ouvrage original publié en 1897).
- Raufflet, E. (2014). De l'acceptabilité sociale au développement local résilient. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 14(2). <https://www.erudit.org/en/journals/vertigo/1900-v1-n1-vertigo02323/1034688ar/abstract/>
- République du Cameroun (2009). *Cameroun Vision 2035*. Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire
- Riffon, O. (2016). *Présentation du développement durable : analyse des dynamiques d'acteurs et de processus pour la durabilité en milieu municipal au Québec*. [Thèse de doctorat]. Université du Québec à Chicoutimi.
- Rioux, M. (2010). *La culture comme refus de l'économie*. Presses de l'Université de Montréal.
- Rist, G. (2015). *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale* (4^{ème} éd.). Presse de Sciences Po.
- Ross, C., Cilliers, D. P., Retief, F. P., Alberts, R. C. et Bond, A. J. (2020). Regulators, Perceptions of Environmental Impact Assessment (EIA) Benefits in a Sustainable Development Context. *Environmental Impact Assessment Review*, 81, 1-10. <https://doi.org/10.1016/j.eiar.2019.106360>
- Ross, C. (dir.) (2014). *La montée en puissance du Mozambique, construire un nouveau lendemain*. Fonds Monétaire International. Édition française. <https://docplayer.fr/3171837-La-montee-en-puissance-du-mozambique.html>

- Rozin, P. (2006). Le concept de culturalisme dans les sciences anthropologiques : De Taylor à Lowie. *Le philosophe*, 2(27), 151-176. <https://www.cairn.info/revue-le-philosophe-2006-2-page-151.htm>
- Sachs, I. (1980). *Stratégies de l'écodéveloppement*, Éditions de l'Atelier. <https://doi.org/10.3917/ateli.sachs.1980.01>
- Sachs, I. et Strong, M. F. (1997). *L'écodéveloppement : Stratégies pour le XXI^e siècle*. Syros.
- Saha, D. (2009). Empirical Research on Local Government Sustainability Efforts in the USA: Gaps in Current Litterature. *Local Environment*, 14(1), 17-30. <https://doi.org/10.1080/13549830802522418>
- Sainati, T., Brookes, N. I. et Locatelli, G. (2017). Special Purpose Entities in Megaprojects: Empty Boxes or Real Companies? *Project Management Journal*, 48(2), 55-73. <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/875697281704800205>
- Sanderson, J. (2012). Risk, uncertainty and governance in megaprojects: A critical discussion of alternative explanations. *International Journal of Project Management*, 30(4), 432-443. <https://doi.org/10.1016/j.ijproman.2011.11.002>
- Saucier, C., Côté, G., Fortin, M.-J., Jean, B., Lafontaine, D., Feurtey, E., Guillemette, M., Méthot, J.-F. et Wilson, J. (2009). *Développement territorial et filière éolienne, des installations éoliennes socialement acceptable*, CRDT, UQAR. <https://depot.erudit.org/bitstream/003300dd/1/UR-EEAS-Rapport-Developpement-territorial-et-filiere-eolienne-P-2009.pdf>.
- Savoie, P. (2003). Impacts du barrage des Trois-Gorges sur le développement durable de la Chine. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 4(3). <https://journals.openedition.org/vertigo/3899>.
- Sébastien, L., Milanessi, J. et Pelenc, J. (2019). Résister aux projets d'aménagement, politiser les territoires. Le concept de résistance éclairée appliqué à trois conflits d'aménagement, *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 19(1). <https://doi.org/10.4000/Vertigo.24269>.
- Selznick, P. (2011). *TVA and the Grass Roots: A Study of Politics and Organization* (2^e éd.). Quid Pro.

- Shindler, B.A. et Brunson, M.W. (2004). Social acceptability in forest and range management. Dans Manfredo, M.J. Vaske, J., Bruyère, B.L, Field, D.R. et Brown, P.J. (dir.). *Society and Natural Resources: A Summary of Knowledge* (147-157). Modern Litho. https://digitalcommons.usu.edu/envs_facpub/91/
- Simard, L. (2021). L'acceptabilité sociale : trajectoire d'une nouvelle norme d'action publique. *Politique et Sociétés*, 40(3), 29-62. <https://doi.org/10.7202/1083023ar>
- Simard, M. (2020). La pandémie de COVID-19 et le débat sur l'étalement urbain : tournant majeur ou accident de parcours ? *Organisations et territoires*, 29(2), 175-183. <https://doi.org/10.1522/revueot.v29n2.1160>
- Simard, M. (2006). Hiérarchisation des territoires et dynamiques migratoires chez les jeunes. Un phénomène géographique aux effets multiples. *Cahiers de géographie du Québec*, 50(141), 433-440. <https://doi.org/10.7202/014886ar>
- Simard, M. (2003). La participation à l'aménagement du territoire ou le difficile exercice de la démocratie locale, dans Désy, J., Dufour, J., Duplain, M., Plamondon, D. et Tremblay, S. (dir.), *Le GRIR, 20 ans de recherche et d'intervention pour le développement local et régional*, GRIR, 415-441.
- Simard, M. (2000). Communautés locales et espace-monde : Les processus identitaires de la postmodernité. *Géographie et cultures*, 36, 3-20. https://www.researchgate.net/publication/290603019_Communautes_locales_et_espace-monde_les_processus_identitaire_de_la_post-modernite/link/5b44c746a6fdcc6619150c58/download
- Simard, M., Maltais, E. et Brisson, C. (2019). Le navettage aérien dans le Nord du Québec. Une étude exploratoire des représentations sociospatiales des travailleurs. *Espaces, populations, sociétés*, 19(1). <http://journals.openedition.org/eps/8536>
- Simard, M., Tremblay, S. et Diallo, T. (2014). Théories et pratiques en développement territorial : des grands projets aux initiatives locales et vice versa. *Organisations et territoires*, 23(3), 5-14. <https://doi.org/10.1522/revueot.v23i3.136>
- Simoulin, V. (2003). La gouvernance et l'action publique : le succès d'une forme simmélienne. *Droit et société*, 2(54), 307-326. <https://doi.org/10.3917/drs.054.0307>

- Slack, K. (2008, 21 novembre). Commentary: Corporate Social License and Community Consent. *Policy Innovations Digital Magazine*. <http://www.policyinnovations.org/ideas/commentary/data/000094>.
- Sofia, E. (2017). Système et systématicité chez Ferdinand de Saussure. *Linx*, 74. <http://journalsopenedition.org/linx/1748>.
- Soja, E.-W. (1989). *Postmodern Geographies: the Reassertion of Space in Critical Social Theory*, Verso.
- Sovacool, B. K. et Cooper, C. J. (2013). *The governance of energy megaproject: Politics hubris and energy security*. Edward Elgar Publishing.
- Stankey, G. H. (1996). Defining Social Acceptability of Forest Management Practices and Conditions: Integrating Science and Social Choice. Dans Brunson, M.W., Kruger, L.E., Tyler, C.B. et Schroeder, S.A. (dir.) *Defining Social Acceptability in Ecosystem Management: A Workshop Proceedings*, Technique Report PNW-369. US Forest Service, 99-112. <https://d1wqtxts1xzle7.cloudfront.net/44449981/gtr369-with-cover-page-v2.pdf>
- Steck, B. (2015). Introduction à l'Afrique des ports et des corridors : comment formuler l'interaction entre logistique et développement, *Cahiers de géographie du Québec*, 59(168), 447-467. <https://doi.org/10.7202/1037258ar>
- Strange, S. (1996). *The retreat of the State. The diffusion of power in the World economy*, Cambridge University Press.
- Thibault, A. (1995). "Je participe, tu participes, il consulte ... repères et balises pour un bilan de la participation au Québec". *Participation du public à l'heure du bilan*, Recueil de textes du 4^e congrès annuel de l'Association Québécoise pour l'Évaluation d'impacts, Montréal, 24-25 Novembre 1995, 1-11.
- Tiani, A.M., Tchoko, J.G., Eboto, H., Njomkap, J.C., Ndo, A. et Diaw, M. C. (2012). *Dynamique sociales et stratégies féminines dans la Forêt modèle de Campo-Ma'an*, Cameroun.
- Tiani, A.M., Akwah Neba, G. et Nguiebouri, J. (2005). Women in Campo-Ma'an National Park: Uncertainties and adaptations in Cameroun. Dans Colfer, C. (dir.) *The Equitable Forest*. 131-149. Resources for the future, Washington DC.

- Tiani, A. M., Zoa, M., et Gagoue Tchoko, J. (2007). *Le genre et les minorités dans les Forêts Modèles du Cameroun*. Rapport de recherche du CIFOR et du Secrétariat du RIMF, Yaoundé (Cameroun).
- Torre, A. (2010). Conflits environnementaux et territoires. Dans Zuindeau, B. (dir.), *Développement durable et territoire* (109-121). Septentrion. <https://books.openedition.org/septentrion/15395>
- Torre, A. et Beuret, J.-E. (2012). Proximités territoriales. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01197970>
- Tristano, S., Brookes, N. et Locatelli, G. (2017). Special Purpose Entities in Megaprojects: Empty Boxes or Real Companies? *Project Management Journal*, 48(2), 55-73. <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/875697281704800205>
- Touraine, A. (1992). *Critique de la modernité*. Fayard.
- Van de Graaf, T., et Sovacool, B. K. (2014). Thinking big: Politics, progress, and security in the management of Asian and European energy megaprojects. *Energy Policy*, 74, 16-27. <https://doi.org/10.1016/j.enpol.2014.06.027>
- Varichon, L. (2013). Réflexion Psychologique sur l'espace : ces espaces qui construisent, révèlent, soignent et éduquent. *Le Sociographe*, 4(44), 83-90. <https://doi.org/10.3917/graph.044.0083>
- Vignal, C. (2005). Logiques professionnelles et logiques familiales : une articulation contrainte par la délocalisation de l'emploi. *Sociologie du travail*, 47(2), 153-169. <https://doi.org/10.4000/sdt.26043>
- Vivien, F. D. (2005). *Le développement soutenable : un sujet controversé chez les économistes*. La Découverte. <https://revistas.ufpr.br/made/article/view/7819/5526>
- Williams, D. R. et Patterson, M. E. (1996). Environmental meaning and ecosystem management: Perspectives from environmental psychology and human geography. *Society and Natural Resources*, 9(5), 507-521. <https://doi.org/10.1080/08941929609380990>
- Wolsink, M. (2000). Wind power and the NIMBY Myth: institutional capacity and the limited significance of public support, *Renewable Energy*, 21(1), 49-64. [https://doi.org/10.1016/S0960-1481\(99\)00130-5](https://doi.org/10.1016/S0960-1481(99)00130-5)

Zimmerman, M. A. (1995). Psychological Empowerment: Issues and illustrations, *American Journal of Community Psychology*, 23(5), 581-591. <https://doi.org/10.1007/BF02506983>

Zuindeau, B. (2018). *Développement durable et territoire*. Septentrion. <https://books.openedition.org/septentrion/15373>

ANNEXE I :

INFORMATIONS SUR LA CERTIFICATION ETHIQUE

Cette thèse a fait l'objet d'une certification éthique à l'UQAC. Le numéro du certificat est 2021-582. Ce certificat a été approuvé le 2 novembre 2020 et renouvelé deux fois. Il est valide jusqu'au 2 novembre 2023.

ANNEXE II :

LA DESCRIPTION DES SITES DE RELOCALISATION

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DES ZONES DE RELOCALISATION (d'après le PAR)

Zone de réinstallation Sud à LOLABE 3

Elle concerne la parcelle qui va du pont sur la rivière BEKOLOBE, jusqu'à la limite entre les arrondissements de Kribi 1er et Campo. Au niveau de la limite entre ces deux arrondissements, la distance qui va de la route à la plage est d'environ un (01) kilomètre (593.842 E et 291.900 N). Entre le pont sur la rivière BEKOLOBE et la plaque limitrophe, la distance est de 2 km environ. Du côté continental, la profondeur excède 10 km et pourrait servir pour une partie d'habitations et pour l'agriculture. La zone est entièrement couverte de forêt d'où un travail important de génie civil à faire.

La distance entre BEKOLOBE et LOLABE 3 est d'environ 1,5 km.

En dehors de la sécurité foncière, car il convient de noter que la zone de réinstallation ainsi pressentie est en plein dans la DUP. Elle s'étend aux alentours des bornes et selon les coordonnées cadastrales ci-après :

- Après la borne B24 (X= 594103.823, Y= 293188.487)
- borne B23 (X= 593615.567, Y= 290775.866)
- borne B22 (X= 594132.027, Y= 290731.370)
- borne B21 (X= 596528.953, Y= 290869.409)

Zone de réinstallation Nord à NLENDE DIBE

Pour les populations liées à la Chefferie NLENDE - DIBE notamment ZAMBA - ALO, BOUSSIBILIKA et MBODE, la zone située entre MBODE et NLENDE- DIBE (597.900 E et 304.650 N), longue de 1,3 km. Elle s'étend aux alentours des bornes et selon les coordonnées cadastrales ci-après :

- borne B37 (X= 597545.716, Y= 303965.151)
- borne B38 (X= 597774.041, Y= 304478.836)
- borne B39 (X= 597673.859, Y= 306057.164)

La zone pressentie pour la relocalisation Nord en général s'étend aux bornes B40 (X= 598062.839, Y= 306989.038) et B41 (X= 598313.730, Y= 307714.532).

Pygmée BAGYELI

Pour les hameaux BAGYELI, 3 petits hameaux autour d'une clairière centrale (BELABE) qui se trouve (596.100 E et 293.470 N) à 2 km sur la route qui tourne vers l'Est juste avant l'entrée de LOLABE3.

ANNEXE II :

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

AUX ENTREVUES

**FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE
CONSENTEMENT CONCERNANT LA PARTICIPATION
AUX ENTREVUES INDIVIDUELLES**

1 TITRE DU PROJET

Les grands projets et leurs impacts sociaux en contexte africain : le vécu des relocalisations de villages liées au port de Kribi (Cameroun)

2 RESPONSABLE(S) DU PROJET DE RECHERCHE

2.1 Responsable

Christine Louise Ntyam (Étudiante au doctorat en développement régional – 3770)

2.2 Direction de recherche

Martin Simard (professeur titulaire, département des sciences humaines et sociales)

3 FINANCEMENT

Ce projet n'est pas financé.

4 PRÉAMBULE

Nous sollicitons votre participation à un projet de recherche. Cependant, avant d'accepter de participer à ce projet et de signer ce formulaire d'information et de consentement, veuillez prendre le temps de lire, de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent.

Ce formulaire peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles au chercheur responsable du projet et à lui demander de vous expliquer tout mot ou renseignement qui n'est pas clair.

5 DESCRIPTION DU PROJET DE RECHERCHE, OBJECTIFS ET DÉROULEMENT

5.1 Description du projet de recherche

La recherche s'intéresse aux impacts sociaux des grands projets, en particulier les relocalisations des villages reliées à la construction du port de Kribi. Dans cette perspective, nous aimerions connaître votre avis sur ce sujet.

5.2 Objectif(s) spécifique(s)

Nous cherchons à comprendre comment les relocalisations ont été vécues par les personnes concernées ainsi que votre appréciation respective de l'ancien et du nouveau village (processus, maison, services, équipements communautaires, etc.). Il n'y a pas de réponses attendues ou souhaitées, seule votre opinion est importante.

5.3 Déroulement

Vous êtes invité (e) à participer à une entrevue semi-dirigée qui durera de 30 à 45 minutes. L'entrevue se déroulera dans un lieu et au moment qui vous conviendra. Si vous êtes d'accord, vos réponses aux questions seront enregistrées avant d'être retranscrites pour les analyses qui suivront. Les informations recueillies seront mises en commun avec les autres entrevues afin d'élaborer un portrait et d'effectuer des comparaisons entre les avis et opinions des participants.

6 AVANTAGES, RISQUES ET/OU INCONVÉNIENTS ASSOCIÉS AU PROJET DE RECHERCHE

La recherche n'entraîne pas de risque ou de désavantage majeur pour vous. Toutefois, vous devrez consacrer un peu de temps à cette entrevue. De plus, la discussion sur la relocalisation pourrait faire ressortir des souvenirs plus ou moins agréables chez certaines personnes. Par ailleurs, notez que vous ne retirerez aucun bénéfice personnel de votre participation à ce projet de recherche. Malgré tout, les résultats obtenus pourraient contribuer à l'avancement des connaissances et à de meilleures pratiques de développement dans l'avenir.

7 CONFIDENTIALITÉ, DIFFUSION ET CONSERVATION

7.1 Confidentialité

La liste des participants à l'étude et les informations obtenues à partir des entrevues individuelles et le système de codage des répondants demeureront confidentiels. Les deux personnes ayant accès aux enregistrements et aux retranscriptions ont rempli une déclaration d'honneur les engageants à respecter les règles de confidentialité.

7.2 Diffusion

Les informations recueillies pendant les entrevues serviront à la production d'une thèse de doctorat. Dans la thèse et autres publications possibles, seules les données analysées et rassemblées seront diffusées. Ainsi, aucune personne ne pourra être identifiées directement ou indirectement. Si des citations sont intégrées dans un document publié, une attention particulière sera portée afin de s'assurer que celles-ci ne permettent pas l'identification de la personne citée. Un numéro de répondant sera alors utilisé pour démontrer que les commentaires proviennent de personnes différentes.

7.3 Conservation

Après le dépôt officiel de la thèse, toutes les données en lien avec cette étude seront déposées sous clef dans un bureau à l'Université du Québec à Chicoutimi pour une période de 7 ans. Après cette période, les données seront détruites.

8 PARTICIPATION VOLONTAIRE ET DROIT DE RETRAIT

Chaque participant a le droit de se retirer du projet en cours d'entrevue ou après l'entrevue sans préavis ni justification. En cas de retrait pendant l'entrevue, les données recueillies seront détruites sur le champ. En cas de retrait après l'entrevue, les données recueillies seront détruites à moins que la thèse ou une publication scientifique n'ait déjà été déposée ou publiée.

9 INDEMNITÉ COMPENSATOIRE

Aucune rémunération ou compensation n'est offerte.

10 PERSONNES-RESSOURCES

Si vous avez des questions concernant le projet de recherche ou si vous éprouvez un problème que vous croyez relié à votre participation au projet de recherche, vous pouvez communiquer avec les responsables du projet de recherche aux coordonnées suivantes :

Christine Louise Ntyam (Étudiante au doctorat, UQAC) / christine-louise.ntyam1@uqac.ca
ou Martin Simard (professeur titulaire, UQAC) / mgsimard@uqac.ca
Département des sciences humaines et sociales, Université du Québec à Chicoutimi (UQAC),
555, Boulevard de l'Université, Saguenay, Québec, Canada G7H 2B1
1-418-545-5011 / 5679

Pour toute question d'ordre éthique concernant votre participation à ce projet de recherche, vous pouvez communiquer avec le Comité d'éthique de la recherche (par téléphone au 418-545-5011 poste 4704 (ligne sans frais : 1-800-463-9880 poste 4704) ou par courriel à l'adresse cer@uqac.ca

11 CONSENTEMENT DU PARTICIPANT

Dans le cadre du projet intitulé « Les grands projets et leurs impacts sociaux en contexte africain : le vécu des relocalisations de villages liés au port de Kribi (Cameroun) », j'ai pris connaissance du formulaire d'information et de consentement et je comprends suffisamment bien le projet pour que mon consentement soit éclairé. Je suis satisfait des réponses à mes questions et du temps que j'ai eu pour prendre ma décision. Je consens donc à participer à ce projet de recherche aux conditions qui y sont énoncées. Je comprends que je suis libre d'accepter de participer et que je pourrai me retirer en tout temps de la recherche si je le désire, sans aucun préjudice ni justification de ma part. Une copie signée et datée du présent formulaire d'information et de consentement m'a été remise.

Nom et signature du participant

Date

Signature et engagement du chercheur responsable du projet

Je certifie avoir moi-même, ou un membre autorisé de l'équipe de recherche, expliqué au participant les termes du présent formulaire d'information et de consentement, répondu aux questions qu'il a posées et lui avoir clairement indiqué qu'il pouvait à tout moment mettre un terme à sa participation, et ce, sans préjudice. Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au formulaire d'information et de consentement et à en remettre une copie signée au participant à cette recherche.

Nom et signature du participant

Date

